VENDREDI 21 FÉVRIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1822
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un salon très scruté



Après une édition 2024 particulièrement mouvementée, le Salon de l'Agriculture qui ouvre ses portes à Paris le 22 février fait l'objet d'une surveillance poussée. D'abord pour éviter que les débordements de l'an passé ne se reproduisent, mais aussi pour prendre le pouls d'un monde agricole qui n'a pas été épargné ces douze derniers mois, et pour lequel la loi d'orientation vient enfin d'être adoptée. Retrouvez dans notre édition ce qui s'annonce, nationalement et régionalement. *PAGES 3, 4 et 5*



P.09
ACTUALITÉS *Région*
Élections 2025 // La MSA, *« vigie des territoires »*



P.12
PRODUCTIONS *Cultures*
Orges de printemps // Les éléments clés à connaître pour 2025



Maschio Gaspardo

P.14
DOSSIER *Machinisme*
Spécial pulvérisateurs

Encart : Mailing Semaine de l'occasion (Buchez)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE : *« UNE SATISFACTION FAMILIALE »*

.05 SALON DE L'AGRICULTURE : MAGNIFIER LES STANDARDS

.06 JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE CHÂTEAU-CHINON : ENCOURAGER LA PASSION

.07 FDSEA : *« CE N'EST PAS PARCE QU'ON VA BIEN QU'ON NE PEUT PAS ALLER MIEUX »*

.08 JOURNÉES PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE : UNE BELLE ÉDITION 2025

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ÉLECTIONS 2025 : LA MSA, *« VIGIE DES TERRITOIRES »*

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 CONSÉQUENCES DE LA FCO : *« ELLE DÉVORE TOUT »*

.11 STATION CHAROLAISE : UNE VENTE EXCEPTIONNELLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 ORGES DE PRINTEMPS : LES ÉLÉMENTS CLÉS À CONNAÎTRE POUR LA CAMPAGNE 2025

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL // ENVIRONNEMENT

.18 PARTAGE D'EXPÉRIENCE : LES BOURGEONS DE FUTURS PROJETS

.19 EMPLOI : UNE ANNÉE 2024 RICHE EN ACTIONS POUR L'ANEFA

.20 ACTION SOLIDAIRE : SAVEZ-VOUS PLANTER DES ARBRES, À LA MODE DE CHEZ NOUS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 CONDITIONNEMENT : VERALLIA LANCE UNE VERSION ALLÉGÉE DE SA BOUTEILLE DE BIÈRE

.31 SPORT : CAMPAGNES ET QUARTIERS DANS LA MÊLÉE !

.32 ARTISANAT : TRANSMISSION D'ALAMBICS



// LE DESSIN

// EN BREF

Haies La Commission européenne autorise le régime d'aides de la France

La Commission européenne a annoncé le 17 février autoriser un régime d'aides d'État français d'un montant de 500 millions d'euros (M€) en faveur d'investissements pour l'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires, jusqu'au 31 décembre 2030. Plus précisément, l'objectif est d'encourager les petites et moyennes entreprises agricoles à implanter des haies et arbres intraparcellaires pour adapter leurs exploitations agricoles aux conditions du changement climatique.Pour rappel, le Pacte haies vise à atteindre l'objectif d'un gain net du linéaire de haies de 50 000 kilomètres sur le territoire français entre 2020 et 2030. En mars 2024, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture de l'époque, avait présenté un plan de 25 actions rendant opérationnel ce pacte, doté alors d'un budget de 110 M€ pour 2024. Sept mois plus tard, le budget en question avait été réduit de plus de 72 % à 30 M€ pour 2025 dans la cadre du projet de loi de finances 2025 (PLF 2025). Pour l'heure, il n'a pas été possible de déterminer si cette réduction budgétaire a été prise en compte dans l'enveloppe de 500 M€ soumise à la Commission européenne.

Égalim IV Genevard veut *« protéger en partie aussi la matière première industrielle »*

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard veut « ajuster » la loi Égalim, censée garantir une meilleure rémunération des agriculteurs en encadrant davantage les négociations entre les fabricants agroalimentaires et la grande distribution, a-t-elle déclaré à La Tribune Dimanche. Pour la ministre LR, la loi doit évoluer pour *« corriger certains dysfonctionnements relationnels »* avec la grande distribution : *« certains exercent une pression déraisonnable sur les prix et, par les centrales d'achat européennes, cherchent à échapper aux lois Égalim »*, dit-elle dans cette interview. *« Légiférer sert à ajuster le dispositif en fonction de la réalité »*, explique la ministre. La loi Égalim II a été promulguée fin 2021. Elle visait notamment à protéger les exploitants agricoles en *« sanctuarisant la matière première agricole »*. La pratique est plus complexe et l'efficacité de la loi questionnée mais l'idée de la ministre serait *« maintenant de protéger en partie aussi la matière première industrielle »*, à savoir les évolutions de prix subies par les fabricants sur l'énergie, le transport ou les emballages. Une idée récemment proposée par quatre députés de la commission des affaires économiques. Les négociations commerciales se tiennent actuellement et doivent se conclure d'ici au 1er mars. Leur tenue *« inspirera les contours du projet de loi »*, qui pourrait être présenté d'ici l'été, ajoute Mme Genevard.

UE/Mercosur Les eurodéputés placent l'agriculture au cœur de leurs préoccupations

Les conséquences sur l'agriculture ont été au cœur des préoccupations exprimées par les eurodéputés lors du débat, le 13 février en séance plénière du Parlement européen, sur l'accord commercial UE/Mercosur. *« Le débat s'est presque exclusivement concentré sur l'agriculture »*, a d'ailleurs constaté le commissaire au Commerce international, Maros Sefcovic, chargé une nouvelle fois d'assurer le service après-vente de la Commission européenne. Les eurodéputés apparaissent encore divisés sur le sujet et des interrogations persistent de part et d'autre de l'hémicycle. En amont, le 12 février, le vote sur une résolution d'objection à l'autorisation d'un maïs OGM a donné la possibilité aux eurodéputés de se prononcer sur l'accord. Un amendement déposé par le groupe La Gauche appelant explicitement la Commission européenne et les États membres *« à renoncer définitivement à signer à l'accord UE/Mercosur »* était mis au vote. Une requête qui n'a finalement pas été suivie par l'hémicycle, qui a rejeté la proposition, avec 309 voix contre, 262 voix pour et 76 abstentions.

// EN IMAGE

Prévention des feux de forêts L'heure du débroussaillement est arrivée

L'heure du débroussaillement a sonné pour les propriétaires de parcelles forestières. En effet, depuis le 1er janvier 2025, les vendeurs et propriétaires doivent informer les acheteurs ou leurs locataires des obligations de débroussaillement. Le code forestier prévoit que la charge du débroussaillement incombe au propriétaire, et non au locataire du bien. Les règles s'appliquent dans les zones de 50 m (parfois 100 m selon les arrêtés locaux) pour les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire à risque et à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis, ou garrigues. Dans un communiqué de presse du 11 février, Fransylva, la fédération des propriétaires forestiers privés, rappelle que le non-respect de ces obligations est sanctionné par une amende 1 500 € ou bien 50 € par m² non débroussaillés, avec en plus une mise en demeure décidée par le maire de la commune, une possibilité d'astreinte et d'amende administrative (50 €/m² non débroussaillé). Le nombre d'hectares de forêts brûlées en France entre 2008 et 2023 s'est élevé à près de 21 273, soit près de 2 300 km². Cela équivaut à la surface du département des Yvelines. En 2013, seuls 891 ha étaient partis en fumée contre 66 393 ha en 2022 (11 412 ha en 2024).



iStock/Anabel Enquiles Caparros

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SALON DE L'AGRICULTURE

Sous le signe de la fierté

Cette nouvelle édition du Salon international de l'Agriculture ouvre ses portes à Paris ce samedi 22 février avec comme invité d'honneur, le Maroc. Les organisateurs ont décidé de placer l'évènement sous le signe de la fierté.



Actuagri

Lors de la conférence de presse de présentation du salon avec la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard et Jérôme Despey, président du SIA.

Nul ne peut encore prédire comment se déroulera le prochain Salon international de l'agriculture qui ouvre ses ports ce samedi 22 février. Celui de 2024 s'était déroulé sur fond de mécontentement de la profession et de manifestations agricoles. L'inauguration par le Président de la République Emmanuel Macron et les visites des membres du Gouvernement avaient été très encadrées, les CRS étant présents à chaque coin de stand ou presque. Cette année, les organisateurs entendent préserver le caractère convivial sinon festif de cet événement qui rassemble, bon an mal an, plus de 600 000 visiteurs (lire encadré). C'est d'ailleurs le premier salon de France et d'Europe en termes de fréquentation et ce sont *« neuf jours uniques pour passer une étape positive »*, a indiqué Jérôme Despey, président du Sia.

« Point de départ d'un nouveau souffle »

Le thème de cette année est celui de la fierté, car cette vitrine de l'agriculture française veut *« retisser le lien avec les populations et créer des ponts là où d'autres voudraient y mettre des murs »*, a-t-il indiqué, tout en s'ouvrant à l'international *(lire encadré)*. La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, souhaite, elle aussi, conserver à ces journées *« l'enthousiasme populaire qu'elles dégagent car ce n'est pas un salon comme un autre (…) Cette édition doit être le point de départ d'un nouveau souffle pour notre agriculture »*, a-t-elle affirmé, affichant sa volonté *« de tailler en pièces le modèle décroissant »* que certains veulent imposer à la profession. Pour Jérôme Despey comme pour la ministre, ce salon doit être l'occasion de *« nous projeter dans une ère de reconquête de notre souveraineté alimentaire et d'ouvrir un nouveau chapitre, un nouveau pacte social entre la nation et ses agriculteurs »*, a indiqué la membre du gouvernement. Le Sia se révèle aussi le moment privilégié pour faire passer quelques messages comme celui de donner une *« dimension régalienne à l'alimentation »*. D'où *« la nécessité de réarmer notre agriculture, ce qui n'exclut en rien d'exporter et d'importer »*, a précisé Annie Genevard. *« Quand nous importons 50 % de la volaille et 70 % des fruits que nous consommons, je pense que nous avons atteint notre niveau d'alerte maximum »*, a-t-elle observé, excluant toute volonté de repli sur soi.

Plus nombreux que les PME

De son côté, le politologue Bruno Cautrès a listé les bonnes raisons pour que l'agriculture soit fière de ses résultats : *« Avec plus de 400 000 exploitations, elle est deux fois plus nombreuse que le nombre de PME en France. Elle est aussi le premier exportateur mondial d'animaux vivants, de vins et spiritueux et de semences »*, a-t-il souligné. De plus, c'est le secteur qui s'est *« le plus adapté au cours des dernières décennies »*, a-t-il ajouté, listant les normes européennes, les contraintes administratives, les demandes des consommateurs ou encore le dérèglement climatiques… *« C'est un secteur qui poursuit sa mue »*. Un peu en marge du Sia, les professionnels du monde agricole pourront se retrouver au sein du SIAPRO qui fête sa deuxième édition. Ce salon se déroulera les 23, 24 et 25 février au Hall 7.2 du Parc des expositions. *« Sur les 600 000 visiteurs, 60 000 sont des professionnels »* a expliqué Jérôme Despey qui pointe leur volonté *« d'échanger sur leur métier, leurs contraintes et sur les solutions à mettre en place »*. Les organisateurs ont prévu deux espaces dédiés (Le Forum et Le café des Agris) qui proposeront 35 conférences, avec une centaine d'intervenants, parmi lesquels Nicolas Chabanne (C'est qui le patron ?), l'ancien ministre Arnaud Montebourg, ou encore l'agriculteur Youtubeur, Thierry Baillet. Le Sia devra se réorganiser et sans doute être repensé car entre 2026 et 2028 les Hall 2 et 3 seront en travaux. Un nouveau défi en vue pour les organisateurs.

Christophe Soulard

Le Maroc, invité d'honneur

Depuis sa nomination à la tête du Salon, Jérôme Despey a souhaité renforcer l'international. D'où la mise à l'honneur cette année du Maroc comme invité d'honneur. C'est une première dans l'histoire du Sia que de mettre un pays en évidence. Ce choix s'imposait presque, après la visite officielle du Président Macron du 28 au 30 octobre dernier dans le royaume chérifien. Le pays disposera d'un pavillon de 500 m² pour présenter ses produits du terroir : huile d'olive, argan, safran, agrumes, tomates… *« Nous sommes aussi confrontés au dérèglement climatique : nous subissons la 6e année de sécheresse aiguë consécutive »*, a déclaré M. El Mahdi Arrifi, directeur général de l'Agence pour le développement agricole. le France sera l'invitée d'honneur du prochain Salon international de l'Agriculture du Maroc (Siam) du 21 au 27 avril prochain à Meknès.

Les politiques encadrés

À l'issue du Salon de 2024, les organisateurs avaient souhaité remettre un peu d'ordre dans les visites politiques. *« Les politiques quels qu'ils soient sont les bienvenus mais il faut que ça se passe dans les meilleures conditions »*, a redit le président du Sia, Jérôme Despey. Concrètement, une charte sera signée par les politiques qui vont déambuler dans les allées du Salon. Un politique ne pourra avoir qu'une visite officielle sur toute la durée du Salon. Toute autre visite sera considérée comme privée. De plus, la délégation accompagnant la personne concernée ne pourra pas dépasser 25 personnes et le tractage politique sera interdit. Le parcours sera préétabli et devra être scrupuleusement respecté. Les organisateurs veulent faire de 2025, une sorte de tour de chauffe. C'est pourquoi cette charte n'aura qu'un caractère de sensibilisation. Mais pour l'édition 2026, elle sera obligatoire pour tous.

// VACHE VEDETTE

Oupette, l'égérie 2025

L'égérie Salon, Oupette, vient d'une ferme de la Vienne, dans le Poitou. Sous le feu des projecteurs avec son éleveur Alexandre Humeau, elle y représentera la race limousine.

En ce début d'après-midi, elle rechigne à poser pour quelques photos. Oupette n'est pas encore à Paris qu'elle fait déjà des petits caprices de vedettes. Tenue par le licol, pour la conduire de sa stalle à la cour de ferme, cette vache limousine de six ans, appartenant à Alexandre Humeau, éleveur à Dienné, au sud-est de Poitiers, finira par retrouver le calme, du moins temporairement. Pourtant, l'animal a l'habitude d'être manipulé et de fouler les rings des concours : elle se fait régulièrement remarquer dans des compétitions et obtient des premiers prix de section. Elle va maintenant vivre un épisode rare dans la vie d'une vache en devant l'égérie du Salon de l'Agriculture 2025. Elle a été choisie par France Limousin Sélection. D'avis de spécialistes, Oupette a toutes les qualités pour occuper ce rôle : *« c'est une vache avec un bon gabarit, une bonne masse musculaire de son dos, une bonne profondeur de poitrine, une jolie tête, de bonnes pattes, une belle mamelle, des auréoles plus claires autour des yeux »*, commente Alexandre Humeau. Bref, une digne représentante de la race. *« Quand j'ai été contacté, ça m'a fait très plaisir »*, reconnaît-il. *« Ça n'arrive pas à tout le monde, ni plusieurs fois ! C'est une belle reconnaissance et une fierté personnelle ! »*, poursuit le producteur. Ces dernières semaines, se sont aussi déplacés jusqu'à Dienné des représentants de Comexposium, qui organise l'événement parisien, pour des séances photo et du service communication du ministère de l'Agriculture, pour les mêmes raisons. Pas de temps de mort pour Alexandre Humeau quand il sera à Paris avec sa vache. *« Il faut que je sois présent tous les jours. Je dois être disponible pour répondre aux questions des visiteurs, mais aussi pour échanger avec les élus »*, auxquels il souhaite rappeler l'importance de l'élevage en France.

Guillaume de Werbier



Vienne rurale

Même si elle a l'habitude des rings, Oupette est sortie quasiment chaque jour pour une marche au licol avec les éleveurs.

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

58

« Une satisfaction familiale »

Du 22 février au 2 mars se déroulera le Salon International de l'agriculture, avec, notamment, la participation du Gaec Touillon-Moiron (Decize).

Le Gaec Touillon-Moiron (Decize) est sélectionné pour le Salon international de l'agriculture de Paris (Sia), qui se tiendra du 22 février au 2 mars. Ainsi, les associés du Gaec participeront avec Sirène, 4 ans, suitée par Arielle (vêlage en décembre). Pour rappel, Sirène a remporté le Grand prix d'honneur à Nevers en 2024. En plus, ils sont en réserve de participation avec Trapon, taureau de 3 ans, détenu par le Gaec en copropriété avec le Gaec Savre et le Gaec Des Gagets (Vincent Herbemont) qui fut distingué par le Prix d'honneur junior en 2024 à Moulins (03).



À gauche, Sirène et Arielle entourées par Patricia et Jean-Marc Touillon et à droite, Anthony Savre (Gaec Savre) avec Trapon (copropriété du Gaec Touillon-Moiron, du Gaec Savre et du Gaec des Gagets - Vincent Herbemont).

Patricia et Jean-Marc Touillon, associés du Gaec Touillon-Moiron, expliquent : *« Le Sia offre une belle publicité aux élevages, d'autant plus si des plaques sont décrochées. C'est l'occasion d'exposer le savoir-faire nivernais en matière d'élevage. Selon nous, notre point fort dans la Nièvre est la valorisation de l'herbe et donc du territoire. En effet, il n'y a pas de meilleure machine naturelle qu'un bovin pour valoriser tout ceci, puisqu'il dispose d'une coupe devant et d'un épandeur derrière. Et, cerise sur le gâteau, nous produisons une viande de qualité indéniable »*. En complément, le Sia est aussi un moment privilégié, selon eux : *« Même si nous apprécions l'effervescence que le public apporte en journée, nous préférons l'instant où les portes se ferment et que les professionnels se retrouvent. Nous passons notre vie tous ensemble pendant la durée du Salon, c'est quelque chose à chérir car on le retrouve rarement ailleurs »*. Le salon sera aussi l'occasion d'aborder une myriade de points spécifiques avec le grand public, comme le développent les associés du Gaec.

Renouvellement complexe

« Nous allons faire face à un gros problème de renouvellement des générations. La cause est due au manque de rentabilité pour une partie des fermes nivernaises, à la dureté physique et mentale de notre profession et aux grandes astreintes qu'elle requiert. Tout cela n'est pas attractif pour les jeunes ; ce que l'on peut comprendre ».

En plus de ceci, ils évoquent un élément de plus en plus lourd à gérer : *« nous regrettons que les démarches et déclarations administratives soient de plus en plus complexes surtout que parfois elles sont complètement illogiques. On peut vite perdre patience et courage… Et, c'est sans parler de la prédation qui rajoute une chape de plomb supplémentaire. Nous savons que l'avenir va être difficile avec toutes ces problématiques, mais nous sommes persuadés que c'est en se remettant en question, en anticipant et en prenant les mesures qui s'imposent, que les exploitations peuvent perdurer. Ceci dit, il faut accepter d'entendre certaines choses qui ne font pas toujours plaisir. Pour notre part, nous avons réalisé des audits pour avoir un avis extérieur sur notre système afin de cibler les éventuels points noirs. Cela est important car à force d'avoir la tête dans le guidon, on ne voit plus les éléments à modifier ou améliorer »*. Ils résument leur pensée : *« En somme nous avons un beau métier – que nous n'échangerions pour rien au monde – mais qui est de moins en moins simple à faire. Et, c'est tout ceci que le Sia nous permet de mettre en avant. Le problème étant que le fossé entre nous et le grand public est immense, car il y a un véritable décalage de vie. Mais, c'est en discutant que nous pourrons le combler et, qui sait, peut-être insuffler des vocations »*.

Avenir assuré

Si le renouvellement des générations inquiète donc les associés du Gaec Touillon-Moiron, ils ne semblent pas concernés par cette problématique : *« Nous avons trois enfants et les trois sont engagés dans des études agricoles au Legta de Challuy : Anaïs, 20 ans, est en PA, Louanne, 18 ans, en BTS ACSE, et Alban, 16 ans, en 1re STAV. Nous ne les avons pas forcés ! Preuve en est, Anaïs avait choisi des études d'architecture à Lyon… mais elle est revenue »*. Avec cette passion partagée, Patricia et Jean-Marc détaillent : *« Nous sommes contents de voir que l'exploitation continuera son chemin et nous serions ravis de les aider à mener à bien leurs projets. C'est à la fois une fierté et un plaisir de travailler avec eux, car ils nous aident déjà pour les travaux du quotidien »*.

Afin de les remercier pour leur engagement, les trois enfants suivront leurs parents au Sia : *« c'est une ambiance tellement particulière que nous nous devions de partager avec eux. D'ailleurs, pour le Sia, Louanne est soigneuse pour le HBC, Alban sera de son côté avec le transporteur pour s'occuper des animaux durant le trajet et Anaïs suivra son père pour tout l'événement »*. Les associés concluent : *« cette édition du Salon est, en résumé, une véritable satisfaction familiale »*.

Chloé Monget

// SALON DE L'AGRICULTURE

21

La plus belle des Brunes

Le concours Miss BGS se tient le 28 février. Cinq des seize vaches en lice sont de Côte-d'Or.



Mathieu et Jean-David Chevallier aux côtés de Taliareine, qui arrivera mardi soir à Paris.

La race Brune a rendez-vous au Salon de l'agriculture vendredi 28 février à midi, pour le traditionnel concours de Miss BGS. Seize primipares de tout l'Hexagone, toutes issues de taureaux français, ont été sélectionnées pour cette épreuve qui sera diffusée en direct sur le site du Sia. La Côte-d'Or est représentée par cinq animaux répondant aux noms de Tamar (SCEA du Thorey), Taliareine (Gaec Chevallier de Mauvilly), Tisa (Gaec Changarnier), Téquila (Gaec Loosli) et Sophia (La Barotte). Cinq autres Brunes du 21 sont suppléantes et se tiennent prêtes prêtes à faire face à tout désistement de dernière minute. *« Comme tous les ans, l'objectif de ce concours est d'accentuer la promotion de notre race et de notre schéma de sélection, notamment vis-à-vis d'un public international »*, présente Thomas Gérouville, technicien à BGS qui a lui-même participé aux sélections des primipares. Ces vaches de deux à trois ans ne seront pas les seules Brunes sur le salon : six génisses viendront les quatre premiers jours en exposition, sur le stand de Brune Génétique Services. Une autre Brune sera au rendez-vous : celle des jeunes du lycée la Barotte qui participeront au Trophée international de l'enseignement agricole.

AG

// SALON DE L'AGRICULTURE

21

Une question d'habitude

Le Gaec Poillot participe à son 21e salon de l'agriculture consécutif avec ses ovins.

Ils s'y rendent depuis 2004 et connaissent la route par cœur. Les membres de la famille Poillot, de Thoisy-la-Berchère, ont de nouveau rendez-vous au salon de l'agriculture avec leurs reproducteurs Suffolk et Southdown. *« Nous emmenons neuf animaux de chaque race, c'est presque deux fois plus que d'ordinaire, car il y a beaucoup de désistements à cause de la FCO »*, présente Romain Poillot. La maladie a fait beaucoup de ravages dans certains secteurs, fait remarquer le jeune Côte-d'orien : *« nous avons reçu plusieurs clients dernièrement, venu chercher des reproducteurs. C'est très difficile, l'un d'eux a perdu 80 de ses 300 brebis… »*. Le Gaec Poillot est épargné pour le moment : *« espérons que cela continue ainsi… Il n'y a quasiment pas d'anomalies à ce jour, aussi bien chez les ovins que les bovins »*.

Deux autres concours

Romain Poillot, ses parents et son frère auront à cœur de perpétuer leurs « bonnes vielles habitudes » en participant au concours général agricole, malgré ce contexte particulier : *« nous n'avons pas eu de concours national Suffolk l'année dernière, le rendez-vous de Saulieu avait été annulé à la dernière minute, déjà à cause de la FCO… Ce salon sera l'occasion de remettre ça. À noter que le national de cette race devrait se tenir en parallèle de la prochaine Fête du Charolais, comme nous l'avions imaginé en 2024. Souhaitons qu'il n'y ait pas de perturbation cette fois-ci »*. Le Gaec Poillot réalisera une troisième sortie cette année, en l'occurrence à Cournon : *« cela fait 170 ans que les Southdown ont été introduits en France, le Sommet de l'élevage mettra notre race à l'honneur avec un concours qui réunira plusieurs élevages de l'Hexagone »*.



Romain Poillot et l'un de ses béliers Suffolk.

AG

Ils vont aussi à Paris

Quatre autres élevages ovins de Côte-d'Or se déplacent au salon de l'agriculture. Les Charollais seront représentés par le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey) et l'EARL du champ de la Croix (Jouey). Julien Pané (Dampierre-en-Montagne) et Alex Hemery (Bèze) présenteront des ovins Île-de-France.

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

58

Magnifier les standards

Le Domaine Raquin (Weeping Willow's) est sélectionné avec Weeping Willow's Sandés et Weeping Willow's Silver pour participer au Salon International de l'agriculture à Paris (22 février au 2 mars).

La participation du Domaine Raquin (Weeping Willow's – à Lanty) au Salon International de l'agriculture (SIA) de Paris qui se tiendra du 22 février au 2 mars, s'ajoute à longue liste de celles déjà réalisées mais cela reste pour Patrice Raquin *« une consécration et toujours un plaisir de présenter la production. Et, même si c'est un salon qui se destine au grand public, le bouche-à-oreille qui s'ensuit offre quelques retombées commerciales professionnelles intéressantes »*.

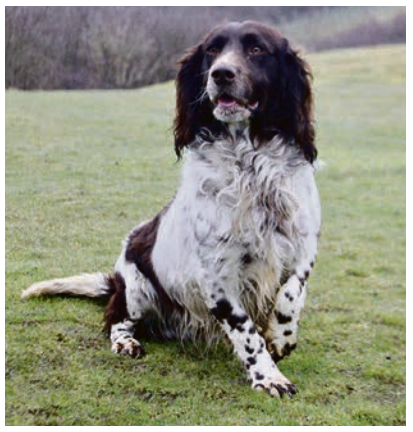
Ainsi, pour cette édition du SIA, c'est avec Weeping Willow's Sandès, Cocker de 4 ans et Weeping Willow's Silver, Wachtelhund de 4 ans que le Domaine sera sur le devant de la scène. *« Sandès est bien dans sa tête et il présente une belle prestance ainsi qu'une jolie ossature. Il est difficile de lui trouver un défaut, à part peut-être qu'il soit très très pot de colle. Silver, de son côté, offre une belle morphologie tout en étant un excellent chasseur. C'est un chien qui fait toujours plaisir, car il est très polyvalent et s'adapte donc au travail demandé »*. Pour en arriver à ces résultats, Patrice Raquin insiste : *« en plus, il y a des Championnats de-ci de-là et l'engagement au quotidien pour faire de ces chiens des champions. Il faut les panser, les sortir, les nourrir, les faire travailler… autant d'heures que l'on ne compte pas car nous sommes passionnés »*. Si l'amour des chiens transpire de chaque mot prononcé par Patrice, il n'en reste pas moins qu'un regret teinte un peu ses propos.

Une sélection à maintenir

« Le grand public oublie souvent qu'il y a une véritable sélection génétique pour obtenir les chiens. Dans le cas du domaine, les lignées sont travaillées depuis les années soixante-dix afin de correspondre aux standards des races. C'est dommage que cela ne soit pas mis nettement plus en avant lors du Salon ; pour Weeping Willow's mais aussi pour tous les autres élevages canins ». Dans la même veine, il poursuit : *« la majorité des gens n'ont pas beaucoup, voire aucune, connaissance en matière de critères raciaux canins. C'est un problème car souvent ils se procurent un chien en fonction des modes et on retrouve des animaux d'un an dans des refuges alors qu'ils sont très bien. Et soyons directs, le problème ne vient pas des bêtes. En effet, les races engendrent des comportements qui requièrent des aptitudes humaines très spécifiques. Par exemple, il est nécessaire de savoir dresser un chien pour avoir un Malinois, et, si vous prenez un Cocker, il faudra être sportif afin qu'il se dépense correctement, car il demeure un chien de chasse… En somme, choisir son chien en fonction de sa race c'est un peu mieux se connaître soi-même. Cela n'est donc pas anodin »*. Pour lui, afin de faire évoluer les mentalités en la matière, deux éléments sont nécessaires : *« les éleveurs doivent expliquer tout cela, mais c'est aussi à la Société Centrale Canine (SCC) de faire de la communication. Il est triste de constater que parfois les hypertypes sont privilégiés alors qu'ils ne collent pas aux standards raciaux. Il faut que les animaux soient jugés sur leur valeur face à ces derniers et pas sur autre chose ! Il faut rester sur des données précises sinon tout se mélange dans la tête des gens ainsi que dans les distinctions. À terme, si ce travers devient trop récurrent, les joyaux de la sélection raciale seront perdus et notre métier de sélectionneur disparaîtra avec »*.



Weeping Willow's Sandès, Cocker de 4 ans. Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard (CACS) le CACS en classe Travail à la Nationale d'élevage de Montluçon sous les jugements de M. Tàmas Jakkel, président de la FCI (Fédération Cynophile International), Champion National des Exposition et de Belgique, qualifié lors du Crufts de Birmingham (Angleterre).



Weeping Willow's Silver, Wachtelhund de 4 ans. Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard (CACS) en Spécial de Race à Évreux, CACS à la Nationale d'élevage de Joinville, Champion de France.

Chloé Monget

// INNOVATION

21

La croisée des Champs est de retour !

Organisée pour la première fois en 2023 par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, l'évènement « La Croisée des Champs » revient au mois de mai avec un thème prometteur : l'intelligence artificielle.



La Croisée des Champs se consacre pour sa seconde édition, à l'intelligence artificielle et ses applications possibles en agriculture.

Après une première édition en avril 2023 dédiée aux révolutions agricoles avec comme grand témoin Alain Savary, ancien directeur général d'Axema (le syndicat de la machine agricole), le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise la deuxième édition de La Croisée des Champs jeudi 15 mai à Bretenière sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) au service des transitions agricoles. Le secteur agricole a toujours su mobiliser les technologies et innovations afin de faire évoluer ses pratiques, simplifier le quotidien, accompagner l'agriculteur dans ses démarches. L'intelligence artificielle, nouvel outil, ouvre encore de nouveaux usages. Selon Frédéric Imbert, président d'Agronov *« Tous les agriculteurs utilisent aujourd'hui l'intelligence artificielle, au moins au travers de la déclaration PAC et son système de contrôle basé sur l'imagerie satellitaire. L'objectif de La Croisée des Champs est d'identifier les nouveaux enjeux et les perspectives de développement possibles grâce à l'IA. »*

Un public large

250 personnes sont attendues pour participer à cette journée qui s'adresse aux entreprises innovantes, aux décideurs et conseillers agricoles, aux experts de l'IA, aux étudiants en agriculture et à tous ceux qui souhaitent faire avancer le secteur. Au programme : keynotes et conférences, déjeuner 100 % Côte-d'Or, visites de stands sur les villages Innovation et Compétences et rendez-vous BtoB. Des experts qualifiés et innovants comme Smag, Orange, Brainytech, OCI, l'Institut Agro Dijon, Make It Agri, Robagri, Atol Conseils et Développements… parleront d'IA et de leurs projets de pointe ! L'événement est organisé par Agronov en partenariat avec OCI Informatique & Digital et Magapomme avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, Dijon métropole et le Département de la Côte-d'Or.

D'après communiqué

https://agronov.make-an-event.com/fr/billetterie

// ERRATUM

Rectificatif Erreur de fonction dans le dossier sur l'eau

Dans notre édition du 14 février (N° 1821), dans l'article titré « Aider la nature à recharger les nappes » en p. 16, j'ai, par erreur, attribué la fonction de maîtresse de conférences à Catherine Bertrand, universitaire de Franche-Comté que j'avais sollicitée. Elle est en fait professeure d'université.
Avec toutes nos excuses pour cette confusion.

Berty Robert



// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE CHÂTEAU-CHINON

58 Encourager la passion

Le 8 février, les JA de Château-Chinon organisaient leur jugement de bétail dans l'exploitation de Pierre Ribaillier (Saint-Gy).



Le jugement de bétail des JA de Château-Chinon s'est fait en famille pour de nombreux candidats.

Teinte morose

Durant les discours de clôture, l'attaque chez la famille Blandin ainsi que celle chez la famille Bernier prirent une grande place ; manifestant le désespoir et la colère des éleveurs face à une situation qui semble dans l'impasse pour la prédation.



L'un des plus jeunes candidats ayant participé au jugement de bétail est né en 2017...

Si le jugement de bétail des JA de Château-Chinon, du 8 février, chez Pierre Ribaillier (Saint-Gy) devait départager les concurrents sur leurs aptitudes à juger les animaux, d'autres pans transparaissaient de l'événement. Baptiste Flory, président des JA du canton, détaille : *« cette tradition hivernale offre un moment convivial pour toutes les générations confondues, il faut donc la maintenir coûte que coûte »*.

Pierre Ribaillier, accueillant pour la première fois un jugement de bétail dans son exploitation, rebondit : *« cela permet de rencontrer de nouvelles personnes et d'animer d'une autre manière une ferme »*. Loin de s'arrêter à cela, Pierre Ribaillier ouvre régulièrement ses portes aux classes du Legta du Morvan : *« il faut montrer aux jeunes comment nous travaillons en réalité, car parfois il y a un gouffre entre la théorie et la pratique. Ensuite, cela leur montre que, encore aujourd'hui, nous pouvons vivre avec une exploitation à taille humaine »*. Pour rappel, Pierre Ribaillier, installé en 1992, est à la tête de 135 ha et de 80 vêlages (Charolaises non inscrites). Il poursuit : *« avoir la folie des grandeurs ne sert à rien si l'envie ou la passion ne sont pas là ; et pour la transmettre quoi de mieux qu'un jugement de bétail ? »*. Pour preuve de ces dires, il suffisait de jeter un rapide coup d'œil sur la liste des participants, et plus particulièrement sur leurs dates de naissances... 2010, 2015, 2016… et 2017 pour l'un des plus jeunes. Baptiste Flory et Lise Boulenger, secrétaire des JA de Château-Chinon, développent : *« Nous prenons un petit coup de vieux lorsque nous inscrivons les dates de naissances, mais, une fois le choc passé, c'est une fierté car cela signifie que notre passion a été transmise et que la relève est là »*.

Des craintes sous-jacentes

Ils soulignent également : *« même si les familles du milieu agricole sont en majorité durant nos jugements, il est à noter que certaines personnes font tout autre chose mais ont des grands-parents agriculteurs. En regardant cela de plus près, nous nous sommes rendu compte que peut-être que l'ancienne génération n'a pas su ou voulu transmettre son savoir-faire potentiellement par peur de l'avenir que ce monde professionnel réservait à leur enfant. En effet, le travail d'exploitant agricole est difficile avec in fine peu de revenus, ce qui a pu en décourager certains à se lancer dans cette voie »*. Avec ce trou générationnel, Lise Boulenger et Baptiste Flory ont une crainte : *« Avec un grand nombre de départs en retraite prochainement – pour la génération des 55 à 60 ans – nous nous demandons comment toutes les exploitations libres pourront être reprises. De ce fait, nous redoutons que certaines partent à l'abandon ou qu'elles soient cédées à des investisseurs extérieurs pour installer des panneaux photovoltaïques ou autres… Cela soulève la question des leviers possibles pour préserver nos territoires et notre modèle agricole vertueux »*. En attendant d'avoir plus de visibilité sur l'avenir, les JA de Château-Chinon et le public ont partagé ce moment privilégié avec le sourire de chacun en guise de récompense commune.

Chloé Monget

Palmarès

1. Ribaillier Martin, 2. Poncet Ethan, 3. Prévotat Maxime, 4. Prévotat Maxence, 5. Devouard Florent, 6. Bonnet Clémentine, 7. Trinquet Éloi, 8. Prévotat Florian, 9. Gauthier Julie, 10 Buteau Jules, 11. Devouard Maxence, 12. Prévotat Mathieu, 13. Bertin Manon, 14. Buchli Benoît, 15. Charpentier Charlotte, 16. Verrier Maxence, 17. Verrier Paul, 18. Girard Clémentine, 19. Fondard Flavie, 20. Bertin Chloé, 21. Trinquet Paul, 22. Séguigner Raphaël, 23. Séguiner Simon, 24. Courault Baptiste.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Arnaud Delestre réélu à la présidence

La constitution de la nouvelle équipe pour la mandature 2025-2031 de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le mardi 18 février. Au terme des élections, Arnaud Delestre, président sortant, a été réélu pour les six prochaines années.

Après l'annonce des résultats des élections de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 6 février, et la victoire de la liste commune FDSEA et JA dans le collège 1 (remportant 14 des 18 sièges possibles), l'heure était à l'élection du nouveau président ce mardi 18 février. Sans grande surprise, Arnaud Delestre, président sortant, a été réélu pour les six prochaines années.

Il est accompagné de Jean-Baptiste Thibaut, 1er vice-président, Damien Brayotel, 2e vice-président et de Mélanie Varache, 3e vice-présidente.

Pour Arnaud Delestre, le cap pour ce nouveau mandat repose sur des grands enjeux, à l'image « *de l'installation et du renouvellement des générations, avec le volet transmission et le travail avec les cédants. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais on est toujours sur cette pyramide des âges qui fait que la moitié des agriculteurs partiront à la retraite dans les dix ans à venir. Si on veut maintenir un tissu agricole fort, il faut arriver à renouveler au maximum les générations. Mais on ne pourra pas le faire s'il n'y a pas de revenu dans les exploitations. Il y a donc un travail et un accompagnement à faire là-dessus* ».



Arnaud Delestre est réélu à la présidence de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Accompagner toutes les productions

La continuité, c'est le maître mot de ce nouveau mandat. « *Il faudra continuer à travailler sur toutes les productions, continuer à accompagner l'agriculture biologique qui est en souffrance, ainsi que l'agriculture conventionnelle et l'agriculture de conservation des sols. Et travailler sur ce qui concerne les collectivités. Il y a un axe majeur au sein de la Chambre sur ce volet là où on est là pour accompagner les territoires sur les différents enjeux qu'il peut y avoir* », comme l'alimentation et l'eau, entre autres, poursuit Arnaud Delestre.

Damien Brayotel ajoute : « *L'une des richesses du département est sa diversité de production. On a absolument besoin de l'élevage dans le département, mais pour cela, il faudra qu'il y ait de l'économie et donc une valorisation derrière. Les éleveurs ont besoin d'être considérés dans leur métier, leurs producteurs, leur contribution à la souveraineté alimentaire. Aujourd'hui, on ne peut pas demander continuellement à l'agriculture d'être plus performante environnementalement parlant, en termes d'empreinte carbone, alors qu'on est les premiers à en stocker dans nos prairies, cultures, couverts, de réduire les produits phytosanitaires, de préserver la qualité de l'eau, et en même temps ne pas rémunérer nos productions pour tous ces services que l'on peut rendre à nos territoires. On prend l'exemple de l'élevage, mais le même résonnement s'applique à toutes les productions* ».

Christopher Levé

La composition du bureau

Pour cette nouvelle mandature 2025-2031, un nouveau bureau a été élu, avec :

- **Arnaud Delestre, président ;**
- **Jean-Baptiste Thibaut, 1er vice-président ;**
- **Damien Brayotel, 2e vice-président ;**
- **Mélanie Varache, 3e vice-présidente ;**
- **Éric Saison, secrétaire ;**
- **Guillaume Goux, 1er secrétaire adjoint ;**
- **Hélène Dapvril, 2e secrétaire adjointe ;**
- **Frédéric Blin, 3e secrétaire adjoint ;**
- **Alicia Chatelain, 4e secrétaire adjointe ;**
- **Martine Delmotte, 5e secrétaire adjointe.**

// FDSEA

« Ce n'est pas parce qu'on va bien qu'on ne peut pas aller mieux »

La formation « Bien dans ses bottes », organisée par la FDSEA de l'Yonne, s'est terminée le 22 janvier, au terme de trois sessions de deux jours. Derrière cette formation, où 11 agriculteurs icaunais ont participé, l'objectif était de prendre du temps pour soi pour libérer la parole et se replacer au centre de ses propres décisions. L'un des stagiaires de la formation a accepté de raconter son expérience, lui, qui aujourd'hui, assure « se sentir mieux ».



La formation « Bien dans ses bottes » a été mise en place par la FDSEA de l'Yonne.

« *Est-ce que je suis prêt, ou non ?* ». C'est la question que s'est posée Olivier*, à l'issue de la soirée de présentation de la formation « Bien dans ses bottes » (mise en place par la FDSEA de l'Yonne), qui a eu lieu quelques mois avant son lancement. S'il confie ne pas avoir eu la réponse le soir même, il avait l'intime conviction que suivre cette formation lui était nécessaire. « *J'avais besoin que des choses sortent, de les partager, de les comprendre. Je savais que j'allais me livrer et en me livrant, je me suis dit que j'allais peut-être découvrir des choses sur moi-même* ».

Olivier est éleveur dans le département. Lorsque la formation est lancée le 20 novembre 2024, il se retrouve avec 10 autres agriculteurs icaunais, aux profils, parcours, histoires, productions et problématiques différents. Lui, c'est un contexte compliqué, mêlant vie professionnelle et familiale, qui le pousse à s'inscrire. « *Cette formation est arrivée au bon moment pour moi car on fonçait droit vers le point de rupture. En faisant cette formation, je me disais que peut-être j'aurais des clés pour m'aider à faire face à mes problèmes. Je savais que tout ne serait pas résolu, mais je souhaitais au moins repartir avec quelques éléments* ».

Parce que derrière cela, la volonté d'Olivier était claire : que le travail en famille se poursuive et que la ferme puisse se pérenniser dans le temps. « *Je voulais mettre toutes les chances de mon côté avant d'avoir un échange profond avec les personnes concernées* ».

La notion de groupe

Pour Olivier, la notion de groupe a beaucoup compté dans cette expérience. « *Le sentiment que j'ai eu, c'est qu'on était tout au même niveau. Je ne connaissais pas grand monde donc j'avais forcément une certaine appréhension en arrivant. Je me suis retrouvé dans un groupe de douze personnes, tous avec un vécu, une vision des choses différentes, ce qui fait la richesse de la formation* », confie-t-il. « *Dans les moments compliqués, il y avait une interaction entre nous. On ne se contentait pas de nous écouter, on échangeait, on partageait nos expériences, sans aucun jugement. Je ne m'étais jamais retrouvé dans un tel contexte, mais j'étais à l'aise. En fait, chacun a su trouver sa place. Et au cours de la formation, j'ai vu évoluer toutes ces personnes. Ça aussi, c'était plaisant. J'espère avoir l'occasion de les revoir, le groupe m'a fait du bien. Je me suis senti en confiance avec eux, alors qu'on se retrouve à nu quand on vide son sac, ce qui n'est pas facile car cela fait remonter des choses douloureuses* ».

Et s'il y a bien un terme sur lequel veut insister Olivier, c'est celui de bienveillance. « *Cela était différent du climat dans lequel le monde agricole se trouve encore un peu, où il n'y a pas de place pour les faibles, où il faut être fort, ne pas se laisser faire, ne pas pleurer. Alors que tout le monde pleure et ce n'est pas grave. On a le droit d'avoir des moments de fragilité. De toute façon, même en l'enfouissant, à un moment donné cette fragilité surgira. On n'est pas des machines, on est des êtres humains* ».

Apprendre sur soi-même

Durant cette formation, Olivier a aussi beaucoup appris sur lui-même. « *Je suis quelqu'un qui n'a pas confiance en lui. Dans ce cas, on pense que le problème, c'est soi-même. Ce que j'ai découvert, c'est que la solution, c'était également moi-même* ». Il poursuit. « *Il est important de mettre des mots sur ses émotions, identifier ses valeurs et se rappeler qui on est. Tout cela, on le voit durant la formation. Cela permet de mieux se comprendre soi-même et de mieux comprendre des situations* ».

Aujourd'hui, Olivier affirme se sentir « *beaucoup mieux. J'aborde les choses totalement différemment. Mes problèmes ne sont pas réglés mais je les vois sous un autre angle, avec des clés pour les résoudre* ».

Il en est même sorti avec une résolution : « *Prendre du temps pour moi, ne pas avoir peur de me faire plaisir. Je pense que chaque personne qui a suivi la formation est repartie mieux qu'elle était arrivée, c'est une certitude, avec de réelles ambitions, de réelles motivations, des clés pour résoudre les problèmes. Cette formation, c'était un moment pour moi. Je ne pensais pas dire ça un jour* », rit-il, « *mais après tout, il n'y a aucun mal à prendre du temps pour soi, qui nous fait du bien* ».

Mais Olivier tient à souligner que cette formation n'est pas uniquement pour ceux qui sont dans une situation complexe. « *Il y a une formule que je retiens, que j'ai entendu durant cette formation, qui est : « ce n'est pas parce qu'on va bien, qu'on ne peut pas aller mieux »* ».

Il ajoute : « *À ceux qui hésitent à s'inscrire, je leur dirais de foncer. La faire, c'est se prendre en main pendant qu'il est encore temps de pouvoir le faire. Il ne faut pas avoir peur de prendre les devants face à une souffrance, quelle qu'elle soit. Je pense d'ailleurs que ce genre de formation devrait être obligatoire pour tous les agriculteurs, lors de constitution de société par exemple, ne serait-ce que pour « préparer le terrain », afin d'éviter certains écueils. Cela ne peut être que bénéfique à la fois pour l'entreprise et pour les humains qui y travaillent, pour fluidifier les rapports* ».

Grâce à la formation « Bien dans ses bottes », Olivier y voit beaucoup plus clair. De quoi appréhender l'avenir avec un œil neuf et trouver une issue positive à ses problématiques.

Christopher Levé

*Afin de préserver l'anonymat de notre interlocuteur, nous avons choisi de lui attribuer un prénom fictif.

Formation « développer mon assertivité »

Dans la continuité de la formation « Bien dans ses bottes », la FDSEA propose un nouveau programme axé sur le développement de l'assertivité et des compétences relationnelles. Cette nouvelle formation, qui aura lieu les 10 et 11 mars, s'adresse à tous les agriculteurs, ayant suivi ou non la formation « Bien dans ses bottes », et se déroule sur 2 jours (14 heures). L'objectif est d'identifier des outils efficaces pour continuer d'apprendre à se connaître et ainsi pouvoir analyser plus rapidement les conflits et en comprendre les origines et les causes pour élaborer des stratégies de résolution.





// JOURNÉES PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Une belle édition 2025

Du 11 au 14 février, les éleveurs icaunais ont pu visiter 4 élevages qui ont ouvert les portes de leurs bâtiments pour présenter leurs innovations, leurs aménagements et leurs réflexions.

Un peu plus de 160 personnes sont venues dans les exploitations partenaires à l'occasion des portes ouvertes bâtiments d'élevage 2025, organisées par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Cet évènement, destiné à aider les éleveurs ayant un projet bâtiment, ou les futurs éleveurs, reste un rendez-vous incontournable pour l'élevage icaunais. Il permet de présenter les nouveaux équipements, de nouveaux matériels, mais aussi de montrer comment les bâtiments d'élevage peuvent répondre aux contraintes de chacun et être adaptables. *« Il n'y a pas deux éleveurs identiques, chaque bâtiment est différent. Il est essentiel de bien cibler leurs attentes pour les aider à concevoir le bâtiment qui leur conviendra »*, constatent les conseillers Bâtiment de la Chambre d'agriculture et d'Alysé.



Les portes ouvertes bâtiment d'élevage ont eu lieu du 11 au 14 février.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le confort de travail en fil rouge

Cette année encore, les bâtiments présentés répondaient à des objectifs de confort au travail et de praticité. Une extension de bâtiment laitier pour accueillir deux robots et soulager l'éleveur de la traite en maintenant le système pâturage, un bâtiment chèvres conçu pour limiter la pénibilité ou un bâtiment bovins viande conçu pour travailler seul, ont été présentés. La stabulation bergerie ovine ouverte le jeudi, alliait maîtrise des coûts et flexibilité des utilisations (stockage, agnelages, engraissement et reconversion si besoin). Dans tous les cas, les éleveurs hôtes ont pensé leur bâtiment pour pouvoir travailler en sécurité et en limitant les risques, comme en témoigne Bertrand Rousseau qui ouvrait ses portes le vendredi 14 février: *« je suis seul sur mon exploitation, si je me blesse, il n'y a personne pour faire le travail à ma place »*. Il a donc aménagé l'intérieur de son bâtiment en fonction de cet objectif: travailler seul, rapidement et en sécurité.

Des partenaires locaux précieux

Les portes ouvertes sont aussi l'occasion de mettre en avant les entreprises partenaires de cet évènement. Souvent associée à la construction d'un site, ou d'un aménagement, leur présence à ces journées permet de renforcer la relation constructeur-porteur de projet conseiller bâtiment. Ce fut également l'occasion de montrer le travail de la MSA, qui a présenté les aménagements des postes de contentions et sensibilisé à la manutention manipulation des animaux, ou même des exosquelettes, équipements qui intéressent de plus en plus de personnes en élevage.
La société Lely a notamment présenté, en plus du robot de traite, le robot d'alimentation et le repousse fourrage, utile aussi bien pour les élevages laitiers, que pour les engraisseurs. Pour ce qui est du matériel de traite et de transformation fromagère, l'accompagnement des établissements Dupuis ainsi que des établissements Coquard, reflète l'intérêt des échanges en phase de réflexion, afin de faire le bon choix sur les matériels. En ce qui concerne la diversification des revenus, la société Irisolaris, a présenté de quelle manière elle pouvait accompagner les agriculteurs dans leur projet. La Forêt d'Othe est quant à elle, intervenue à l'Earl du Verger sous l'angle de l'approvisionnement local en bois pour ses charpentes et l'intégration paysagère des bâtiments.
Une porte ouverte peut aussi être un support pour faire un état de lieux des filières. Sicarev Coop a présenté la coopérative ainsi que les marchés de la viande ovine, aujourd'hui en tension et toujours en recherche de producteurs. Ces présentations ont aussi capté l'attention des élèves de l'enseignement agricole qui sont venus voir des bâtiments et poser de nombreuses questions aux partenaires présents.
L'édition 2025 a une nouvelle fois été couronnée de succès. Elle a été riche d'échanges, notamment grâce aux témoignages des agriculteurs qui ont tous expliqué avoir participé eux-mêmes à des portes ouvertes avant de lancer leurs projets et qui ont mis en avant les précieux conseils des conseillers bâtiment.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// ESSAIS

Un air agricole scruté de près

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or mène actuellement un essai destiné à mesurer la volatilisation de l'azote sur une parcelle implantée en blé. Il est question de qualité de l'air et de bon compromis avec la valorisation nécessaire de cet azote. Les résultats seront diffusés en juin.

Le 10 février, sur une parcelle expérimentale de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Ouges, implantée en blé, des tracteurs et des épandeurs étaient à l'ouvrage. On mène ici, depuis la fin de l'été, des essais dont le but est d'étudier les pertes d'azote par volatilisation après épandage d'engrais. En septembre, un premier épandage d'engrais organique (digestat liquide issu de méthanisation) avait eu lieu avant l'implantation du blé. En ce début février, c'était le moment d'en accomplir un second, selon des modalités identiques au premier. L'expérimentation va se poursuivre avec, fin février, des apports d'engrais minéral sous différentes formes (azote liquide, azote sous forme d'urée, ou sous forme d'ammonitrate). L'objectif, comme le décrit Laëtitia Morge, conseillère en agronomie et coordinatrice des expérimentations au pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, est de faire émerger un compromis satisfaisant entre préservation de la qualité de l'air et valorisation de l'azote pour les cultures. *« Ces essais,* ajoute-t-elle, *s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projets qui vise à sensibiliser les conseillers et les agriculteurs sur la qualité de l'air en agriculture. C'est un sujet qui n'avait pas encore été travaillé dans la région. Au-delà de la qualité de l'air, on s'intéresse à l'efficience de l'azote et à la part de l'azote qu'on apporte qui n'est pas valorisée en bout de course. On touche ainsi à la question d'une meilleure maîtrise des coûts en lien avec la fertilisation des cultures. »*



Sous l'œil des capteurs

Une équipe de l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a positionné des capteurs, autour de la parcelle et sur elle, afin de capter les pollutions d'origine extérieure à la parcelle et celles liées à l'épandage expérimental. Les mesures vont permettre de comparer ce qui se passe entre le premier épandage et le second, en fonction de nombreux critères et notamment des conditions météo. *« L'important,* poursuit Laëtitia Morge, *c'est de voir ce qui peut être mis en place, à l'instant « T » pour réduire les apports de digestat. »* Trois modalités d'essais ont été mises en place :



Des capteurs ont été installés autour de la parcelle par l'association Atmo BFC.

- une bande où l'on épand sans rien faire d'autre ;
- une où l'épandage est enfoui avec un passage de herse étrille ;
- une où du biochar a été apporté, au mois de septembre : il s'agit là de voir si ces particules de charbon de bois retiennent suffisamment l'eau et les éléments dans le sol, afin de réduire la volatilisation.

L'expérimentation de septembre a montré que celle-ci se trouvait très réduite par l'enfouissement avec herse étrille et en partie aussi avec le biochar. *« Il faudra voir si cela se confirme avec nos nouveaux épandages »* conclut Laëtitia Morge. Il découlera de tout cela des observations portant également sur le niveau de valorisation de l'azote après la récolte du blé, en fonction des rendements observés. Une visite sera organisée sur la parcelle le 6 juin afin de présenter, entre autres, les résultats de ces essais, sur les plans agronomiques et de la qualité de l'air.

Berty Robert

RÉGION

// ÉLECTIONS 2025

La MSA, « *vigie des territoires* »

Le 10 février, le président de la MSA Bourgogne, Dominique Bossong s'est rendu en Saône-et-Loire pour parler des élections 2025. Notamment celles des délégués de terrain qu'il veut nombreux. Les agriculteurs sont invités à bien mesurer la force de cette organisation de proximité.

Après 16 années de présidence de la MSA Bourgogne, auxquelles il faut rajouter 13 ans en tant qu'administrateur pour la MSA de Côte-d'Or, Dominique Bossong se souvient encore de son engagement : *« J'étais au CDJA et je « gueulais » après la MSA. Mes délégués m'ont donc dit, « au lieu de critiquer, viens voir » et c'est ainsi que je suis entré administrateur stagiaire »*. Depuis, ce cultivateur a bien changé d'avis et est même le premier défenseur de la MSA qui est le *« seul organisme à s'occuper des gens »*. Un aspect humain qui lui tient à cœur puisque c'est le fondement du syndicalisme dont il est issu. Arrivé à l'âge de sa retraite, il voit aussi le travail accompli du côté de la MSA. Et, lui qui a installé son fils, qui voulait élever des ovins, voit aussi arriver les loups et la prédation. *« On compte sur la Saône-et-Loire pour qu'il ne remonte pas en Côte-d'Or »*, plaisantait-il devant les membres du conseil d'administration de la FDSEA.



Les votes pour les élections se feront par courrier ou par Internet. *« Il ne s'agit pas des mêmes codes qu'aux élections Chambres d'agriculture »*, précisait Dominique Bossong.

Soutien psychologique

La MSA intervient sur un tas de soutien, dont celui du soutien psychologique et d'écoute des victimes de la prédation (Agriécoute). Le conseil d'administration et les délégués de terrain sont autant d'antennes pour être à l'écoute des problèmes. De la moindre prédation, à la catastrophe naturelle, en passant par les petits pépins de la vie ou les accidents dramatiques, la MSA répond. De l'installation à la retraite aussi. Dominique Bossong était donc venu pour trouver des volontaires sur le terrain. *« Un délégué MSA n'est pas là pour étaler de la confiture. Même s'il n'est pas au conseil d'administration, son premier rôle est d'être connu sur son territoire, auprès des agriculteurs, des salariés, des mairies et communautés de communes. »* La MSA est souvent le dernier service public dans bien des communes. La direction de la MSA fait passer beaucoup d'informations en direction des délégués mais aussi des collectivités locales, et est présente dans les France Service. Le second rôle du délégué est d'être *« une vigie des territoires sur le mal-être. »* Le réseau Sentinelles s'est renforcé depuis la vague de suicides durant la précédente décennie. Les délégués suivent des formations pour savoir reconnaître, conseiller sans accompagner, ce qui n'est pas leur rôle mais celui des professionnels de la santé. Les délégués MSA doivent apprendre à faire la part des choses. Ils peuvent aussi mettre en place des formations sur la sécurité au travail (SST). L'idée étant de repérer les besoins pour faire de la prévention *« surtout pour les jeunes agriculteurs en début d'activité. »* Tout ceci ne se fait pas seul, la MSA est organisée avec l'ensemble des OPA. *« Un bon délégué MSA doit faire 3 réunions par an localement… au minimum »* mais rien n'empêche d'en faire plus si l'actualité sociale le réclame. *« On a besoin de gens, mais pas forcément qui disent du bien de la MSA. Je suis toujours lucide sur notre fonctionnement mais on est là pour l'améliorer tous les jours »*, affirmait-il.

« Des économies sur notre dos »

Dominique Bossong sait qu'à Paris, la MSA dérange. L'administration centrale aimerait la voir « fondue » dans le régime général de la Sécurité sociale. *« Bien des ministères veulent faire des économies sur notre dos en disant qu'on ne sert à rien »*. Le risque est d'autant plus grand, selon lui, en pleine crise de la dette en France, et alors que les gouvernants peuvent être censurés à tout moment et qu'une nouvelle dissolution de l'Assemblée n'est pas irréaliste, *« on ne sait pas où on va. Rien de voté, aucun décret. Impossible de faire des simulations. Pourtant, au 1er janvier 2026, on sait que ce sera de la faute de la MSA si les gens n'ont pas leur retraite »*, ironisait-il. Pour convaincre de l'utilité de la MSA, il finissait par quelques acquis : le congé paternité, la retraite à 25 ans *« qui est aussi une victoire syndicale »*, l'accompagnement depuis le 1er janvier 2024 des jeunes en les appelant tous les 6 mois après les formalités d'installation… La MSA Bourgogne a *« pris en charge pour 2 millions d'euros de cotisations »* et a réussi à *« faire économiser 1,6 million d'euros à la place des feuilles de paie faites par des cabinets comptables »*, avec le Tesa. Sans oublier des aides importantes pour les vêlages, pour la sécurité avec des aides pour les couloirs de contention. Il élargissait sur la ruralité et les prestations familiales pour conclure avec les crèches, les garderies… *« on est les derniers sur les territoires ruraux, la Caf et les autres ne sont plus là »*. De quoi réfléchir au-delà du monde agricole pour voir que la *« MSA garde tout son intérêt pour nos territoires spécifiques. »* Finalement, la MSA ne souffre peut-être pas de trop de social mais peut-être d'un manque de lien social sur le terrain pour son bon fonctionnement. Dominique Bossong avait le secret espoir d'avoir fait naître des vocations chez de nouveaux délégués pour prendre la suite.

Cédric Michelin

Déroulement du scrutin

L'élection des délégués MSA se tiendra du 5 au 16 mai. Le dépouillement et l'annonce des résultats auront lieu le 22 mai. 13 760 délégués seront élus dans toute la France par, potentiellement, 2,5 millions d'électeurs exploitants, salariés ou employeurs. Ces délégués éliront 1 071 administrateurs départementaux, qui désigneront 476 administrateurs nationaux, présents lors de l'assemblée générale de la CCMSA. Pour élire in fine 27 administrateurs centraux.

// ÉLEVAGE OVIN

Le Conseil régional en soutien de la génétique

Un dispositif d'aide pour l'amélioration génétique des troupeaux ovins a été voté par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Il est ouvert jusqu'au 31 décembre 2027.

En 2024, la commission permanente de la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) a voté l'attribution d'un budget de 160 000 € par an pendant 3 ans pour soutenir l'amélioration génétique des troupeaux. Le dispositif est ouvert et sera clôturé le 31 décembre 2027. Les éleveurs sélectionneurs réalisent le contrôle de performance afin d'évaluer leurs animaux sur leur valeur laitière, leur prolificité et leur croissance. Ces données servent au calcul des index. Un animal avec un index supérieur à 100 est considéré comme améliorateur sur le caractère correspondant. Ces informations apportent des garanties sur le potentiel génétique de l'animal et permettent aux éleveurs de choisir l'animal le plus adapté à leurs objectifs. Si l'éleveur souhaite garder des agnelles il est conseillé de choisir un bélier avec des index positifs sur la prolificité et la valeur laitière. S'il fait du croisement terminal, il est important de regarder l'index croissance 3070. Au cours de sa carrière, une brebis produit entre 6 et 16 agneaux. Les béliers, quant à eux, produisent entre 200 et 500 agneaux tout au long de leur vie dans l'élevage. L'amélioration génétique est beaucoup plus rapide par la voie mâle. L'achat d'un bélier inscrit est un réel investissement pour son troupeau et est rentabilisé rapidement : il suffit de vendre 3 à 4 agneaux (en fonction des cours du marché) pour rentabiliser un bélier acheté 600 €. Acheter des animaux qualifiés (mâle et femelle) présente d'autres avantages. En effet, les éleveurs sélectionneurs inscrits à un OS sont soumis à des dépistages et contrôles sanitaires, et offrent une garantie à l'acheteur de ne pas ramener, en plus des animaux, certaines maladies graves. Par ailleurs, une étude du Centre interrégional d'information et de recherche en production ovine (Ciirpo) et de l'Institut de l'élevage (Idele) a démontré qu'un bélier qualifié permettait de gagner 2,30 € de plus par agneau en moyenne par rapport aux agneaux issus de béliers non qualifiés (ces agneaux coûtent moins cher à produire : réduction de l'âge à l'abattage, moins de concentrés consommés…).

Comment obtenir cette aide ?

Le dispositif d'aide et de soutien régional est accessible à tous les éleveurs ou futurs éleveurs de plus de 50 brebis ayant leur siège d'exploitation en BFC. Les animaux sont éligibles s'ils sont inscrits, âgés de moins de 24 mois pour les mâles et 12 mois pour les femelles. Le Conseil régional de BFC subventionne les mâles à hauteur de 150 € et les femelles à hauteur de 50 €. Après avoir créé un compte sur la plateforme du Conseil régional vous pourrez déposer un dossier de demande de subvention : https://subventions.bourgogne-franchecomte.fr/ Attention, les animaux ne doivent pas être achetés avant le dépôt de dossier !

D'après communiqué

Retrouvez tous les détails de l'aide en suivant ce lien : https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3981



ÉLEVAGE

// CONSÉQUENCES DE LA FCO

58 « Elle dévore tout »

Depuis novembre dernier, Florent Joly (Lormes) subit les conséquences de la FCO.

« J'ai cru que ça allait passer mais ça ne s'est pas arrêté » détaille Florent Joly, exploitant à Lormes et faisant face depuis la fin 2024 aux conséquences de la FCO dans son cheptel (Charolais et Limousin).

Avec 50 vêlages encore à faire, sur 130 prévus environ, il revient sur les premières problématiques : *« En septembre, une vache Limousine n'allait pas bien. J'ai fait intervenir les vétérinaires, mais malgré les traitements, elle est morte. Avec du recul, elle avait beaucoup de symptômes de la FCO : croûte au nez, langue gonflée, etc. Mais, sur le coup, je me suis dit que cela était une exception. Puis, en novembre, les premiers avortements au pré ont eu lieu… Ensuite, les vêlages ont démarré. Et là, ce fut le coup de massue »*. Il déplore alors : *« À l'accoutumée je surveille tout via caméra car j'habite à quelques kilomètres de l'exploitation. Mais, cette année, je devais être présent jour et nuit pour m'occuper des animaux, afin de sauver les veaux en bon état »*.

Pour les vêlages, il détaille : *« Certains veaux sont nés avec des déficiences neurologiques et se jetaient dans tous les sens. D'autres sont nés aveugles… le dernier en date et encore sous la mère après 3 semaines car je n'ai pas d'autre veau pour le remplacer et je ne veux pas que la mère se tarisse. Quand on voit ses veaux ainsi, on a vraiment mal au cœur… »*. Outre les aveugles et les morts, Florent Joly pense qu'il y a d'autres phénomènes anormaux dus à la FCO : *« Par exemple, j'ai un Limousin né presque sans poil sur le museau. D'autres encore sont peu énergiques… En parallèle, bon nombre de mes veaux ont eu la septicémie et, malgré toutes les vaccinations contre les diarrhées sur les vaches, certains ont tout de même nécessité des perfusions… Aujourd'hui, j'ai 80 veaux, nous avons réalisé des prises de sang sur certains, et tous sont positifs FCO(3). Je vois bien qu'ils ne profitent pas comme ceux des autres années… Alors je me demande : qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Quelles seront les conséquences sur leur croissance et donc sur les retombées pour l'exploitation ? »*. Même s'il n'a pas réponse à ces deux premières interrogations, ses questions continuent de s'empiler…



Florent Joly (Lormes) au sein de son cheptel de Charolais et Limousin.

Questions et demandes

Florent Joly s'interroge : *« Est-ce que je dois vacciner ? Quels sont les risques de la vaccination à long terme ? Comment se prémunir contre cette maladie ? Pourquoi je suis touché ? Quelles sont les conduites qui sont plus propices au développement de la maladie ? On ne sait rien, on est complètement perdu. Même nos vétos hésitent sur les préconisations ! C'est comme si personne n'avait d'information »*. Face à cela, lui et sa compagne, Julia Rousseau (ne travaillant pas dans l'exploitation), stipulent : *« l'État aurait un rôle à jouer pour financer des études, afin de pouvoir avoir des débuts de réponses à une partie de ces questionnements »*. En sus, ils évoquent également : *« on devrait aussi avoir un soutien financier, car certaines exploitations ne pourront pas se relever de toutes les pertes »*. Pour l'indemnisation, ils développent : *« pour nous, c'est sur le prix du produit fini qu'elles devraient être indexées et pas sur le prix des veaux. En plus, les frais vétérinaires engendrés par la FCO devraient être pris en compte, car clairement cela représente une sacrée facture. Et tout cela est sans compter l'achat de veaux pour remettre sous les mères »*.

Sans barrières

Si la maladie vectorielle a des conséquences indéniables sur les cheptels, d'autres sont également à déplorer. En effet, Florent Joly évoque les heures à rallonge engendrées par la situation : *« Je veux sauver mes veaux, donc je ne regarde plus la montre… mais, c'est du temps que je ne passe pas avec ma famille »*. Julia Rousseau rebondit : *« Une exploitation prend déjà beaucoup de place dans les discussions familiales. Mais là, elle dévore tout »*. Si *« prendre son mal en patience »* semble être la ligne de conduite de la famille de Florent Joly, il n'en reste pas moins que cette situation pèse sur l'ensemble des parties. Florent Joly développe : *« j'ai conscience qu'il faudra faire une pause, mais je ne peux pas me le permettre pour le moment et c'est un grand regret car je rate des moments précieux avec mes enfants »*. Florent Joly conclut : *« j'ai encore 50 vêlages à faire… j'ai peur pour la suite. Cela fait 10 ans que je suis installé, je n'ai jamais vu une telle hécatombe ; c'est démoralisant. On fait cette profession par passion, mais là j'y vais à contrecœur car tous les jours il y a un problème à supporter »*. La FCO a donc des retentissements dans les exploitations et ronge tout ce qui les entoure au passage.

Chloé Monget

Quelle voie ?

Florent Joly s'interroge sur la suite à donner. *« Je pensais réduire le nombre de vêlages et augmenter la culture de céréales sur mes terres labourables. Mais, quand on voit les problématiques que les collègues céréaliers ont également, on se demande quel est le meilleur choix. Finalement, je pense qu'il n'y en a aucun au vu des dernières années entre les sécheresses, les canicules, les trop pleins d'eau, les maladies vectorielles ou l'envolée du parasitisme… »*. **Dépité par la situation, il poursuit :** *« Certaines exploitations peuvent survivre à quelques coups durs, mais si elles peuvent respirer financièrement à un moment donné. Aujourd'hui, on étouffe. Finalement, on se demande si cela vaut le coup de continuer »*.

// OVINS

21 Une affaire qui roule

La vente de béliers de l'AEMCCO s'est terminée jeudi dernier sur un bilan très positif, sans pour autant battre les records de l'an passé.

La vente de l'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or, c'était le 13 février à Arnay. Quatre-vingt-huit béliers ont défilé sur le ring et 77 d'entre eux ont été *« misés »* au moins une fois. *« Nous terminons sur un taux de vente intéressant de 88 %. La moyenne de prix est inférieure à celle de 2024, mais celle-ci s'élève tout de même à 570 euros »*, indique Baptiste Guyot, éleveur à Diancey qui était pour la première fois *« au micro »* pour présenter les animaux.

Direction le 70

La top-vente a été réalisée par un antenais né chez Antoine Thibault, à Jouey. L'acheteur, Michel Bonvalot, est éleveur en Haute-Saône et venait pour la troisième fois à Arnay : *« la première, c'était il y a cinq ans. La dernière fois, il y a deux ans. Je suis reparti à chaque fois avec un bélier et c'est encore le cas aujourd'hui. Ma venue ce matin m'a permis de sélectionner deux reproducteurs qui m'intéressaient. Le premier qui est passé, je n'ai même pas eu le temps de lever la palette, j'étais en train de parler et d'écrire sur mon calepin ! Le second, il me le fallait, il est typé viande et améliorateur en boucherie, c'est exactement le profil que je recherchais »*. Le naisseur, Antoine Thibault, a vendu trois des cinq béliers qu'il présentait à cette édition. Le jeune éleveur a désormais rendez-vous au salon de l'agriculture avec trois Charollais. Pour l'anecdote, trois autres animaux qui seront en lice à Paris sont passés sur sa ferme l'an passé, avant de partir il y a quelques mois dans trois élevages de Saône-et-Loire.

Mille mercis

Les membres de l'AEMCCO remercient une nouvelle fois leurs clients pour leur confiance : *« Les groupements ont répondu présent avec de nombreux achats, tout comme les particuliers fidèles que nous remercions chaleureusement »*. Cette édition était marquée par un contexte très positif au niveau des cours, mais extrêmement défavorable sur le plan sanitaire. Si le secteur côte-d'orien est relativement épargné par les dégâts, une *« casse »* de très grande ampleur est à déplorer dans d'autres départements, comme celui de Fabien Bidon en Meurthe-et-Moselle, qui avait acquis le bélier le plus cher de la vente de 2024. Nous l'avions eu au téléphone quelques jours avant la vente et celui-ci n'avait malheureusement pas de bonnes nouvelles à nous donner : *« quatre de mes béliers sont morts de la FCO-3. Une quarantaine de mes 350 brebis ont également perdu la vie et je n'ai eu que 27 agneaux alors que j'en attendais 250 ! Nous sommes très durement touchés ici, des élevages bovins le sont également »*.

AG



La top vente a été réalisée par un bélier né chez Antoine Thibault à Jouey. Le reproducteur a rejoint la Haute-Saône contre la somme de 840 euros.



ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

Une vente exceptionnelle

Cinquante veaux ont été vendus au prix moyen de 4 514 euros vendredi dernier à Créancey.



La plus belle enchère (7200 euros) a été réalisée par plusieurs éleveurs du 71 sur un veau nommé Unmarquis, né en Haute-Saône au Gaec Michel.

Nouveaux records pour le GIE Charolais Évaluation ! Sa vente organisée le 14 février a livré un excellent résultat avec un taux de vente proche de 100% (98 %, un seul veau n'a pas été vendu).

Le prix moyen atteint un niveau jamais établi à 4 514 euros (687 euros de plus qu'en 2024), avec notamment 18 reproducteurs au-dessus de la barre des 5 000 euros ! La plus belle enchère (7 200 euros) a été réalisée par des Saône-et-loiriens (Gaec Lamarre, Lavesvre, d'Enost, Ferme du Roussillon, EARL Lamarre) sur un animal né au Gaec Michel en Haute-Saône. *« Soixante-seize boîtiers avaient été récupérés en amont et seize autres acheteurs potentiels étaient prêts à enchérir à distance. Tout cela augurait un très beau déroulé »*, réagit Martial Tardivon, animateur de la vente, qui soulignait les promesses de ce millésime : *« de plus en plus d'acheteurs se montrent intéressés par ce rendez-vous. Le travail de la station sur la qualité des reproducteurs y est sans doute pour quelque chose ! »*. Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, était forcément très satisfait : *« Cette vente est exceptionnelle. Nous avions un super lot d'animaux, nous le savions. Nous ne pouvons être que contents, malgré cette année compliquée à gérer, notamment au niveau sanitaire. Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette nouvelle réussite »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Et maintenant, la vente de printemps

Reproducteurs charolais

La Fédération charolaise de Côte-d'Or a lancé sa vente de printemps ce lundi. Le catalogue des animaux est disponible sur simple demande.



Éric Bize, nouveau président de la Fédération, donne rendez-vous aux acheteurs.

Il y a toujours « moyen » de se procurer de bons reproducteurs Charolais en Côte-d'Or. Après la semaine commerciale du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois et le rendez-vous de la station de Créancey vendredi dernier, voici la vente de printemps de la Fédération charolaise ! L'opération a été lancée lundi et se poursuivra, comme son nom l'indique, jusqu'au printemps. *« Treize élevages sont inscrits, chacun d'entre eux vous accueillera dans les meilleures conditions »*, présente Éric Bize, éleveur à Châtellenot et nouveau président de l'association. Pas moins de 130 reproducteurs sont proposés : *« un catalogue est disponible sur internet (voir plus loin) ou sur simple demande auprès de la Chambre d'agriculture. Une page est à chaque fois consacrée par élevage, avec une photo, la présentation du cheptel et le listing des reproducteurs »*.

Interrogé sur sa nouvelle fonction au sein de la Fédération, Éric Bize réplique aussitôt par le travail collectif : *« c'est ma façon de voir les choses, chacun aura des tâches bien précises à effectuer. La Fédération continuera de fédérer les éleveurs charolais de notre département, nous aiderons l'organisation des différentes manifestations et, plus globalement, nous assurerons la promotion de notre race à la moindre occasion. Nous avons un projet en tête mais il est trop tôt pour en parler, nous l'aborderons tous ensemble lors de notre assemblée générale, qui aura lieu en mai sur l'exploitation de Sébastien Tursin à Villargoix »*. Ancien vice-président de la Fédération, Éric Bize succède à Laurent Choubley et est lui-même remplacé par Jean-Pierre Godot, éleveur à Sainte-Sabine.

Renseignements: 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, page Facebook « Fédération Charolaise de Côte d'Or » et bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/

Pas mon dernier mot, Jean-Pierre

Rencontre avec un acheteur

Il n'était plus venu à la station depuis *« dix ou quinze ans »*. Jean-Philippe Benoist, de Torcy-et-Pouligny, a remédié à cette absence en faisant le déplacement avec son voisin Olivier Neugnot, que nous avions rencontré dans notre édition du 7 février. Jean-Philippe Benoist était plus qu'un « simple visiteur » : *« Mon idée était effectivement de repartir avec un taureau. Je regarde beaucoup les performances des reproducteurs de la station et leurs vidéos sur internet : force est de constater qu'il y a de plus en plus de qualité dans les lots proposés, toute l'équipe de la station fournit un travail exceptionnel. En plus, avec la FCO, des problèmes de stérilité peuvent arriver et là, nous avons une garantie de résultats, avec des taureaux testés »*. L'éleveur avait consacré plusieurs heures à examiner les index des différents taureaux de ce millésime 2025 : *« j'avais sélectionné six animaux sur mon ordinateur. Après ma visite du matin, le jour J, je n'en avais plus que deux ! J'ai misé sur Venus, né au Gaec Choubley »*. Une ultime enchère à 4 100 euros a permis au Côte-d'orien de décrocher la mise. Olivier Neugnot venait d'en faire autant de son côté en achetant Ventura pour la somme de 4 250 euros (né au Gaec Mimeur, voir notre édition du 14 février). Mais les deux compères n'avaient pas dit leur dernier mot, comme l'indique Jean-Philippe Benoist : *« le deuxième veau que j'avais sélectionné arrivait sur le ring… Les enchères montaient régulièrement, mais pas si vite que certains veaux. J'ai regardé Olivier, je lui ai demandé si on tentait le coup à deux, il m'a fait signe… Nous avons misé sur l'animal et c'est passé ! »*. Vital, né lui aussi au Gaec Mimeur à Thoisy-le-Désert, a été acquis par les deux éleveurs de Torcy-et-Pouligny sur une enchère à 6 100 euros.



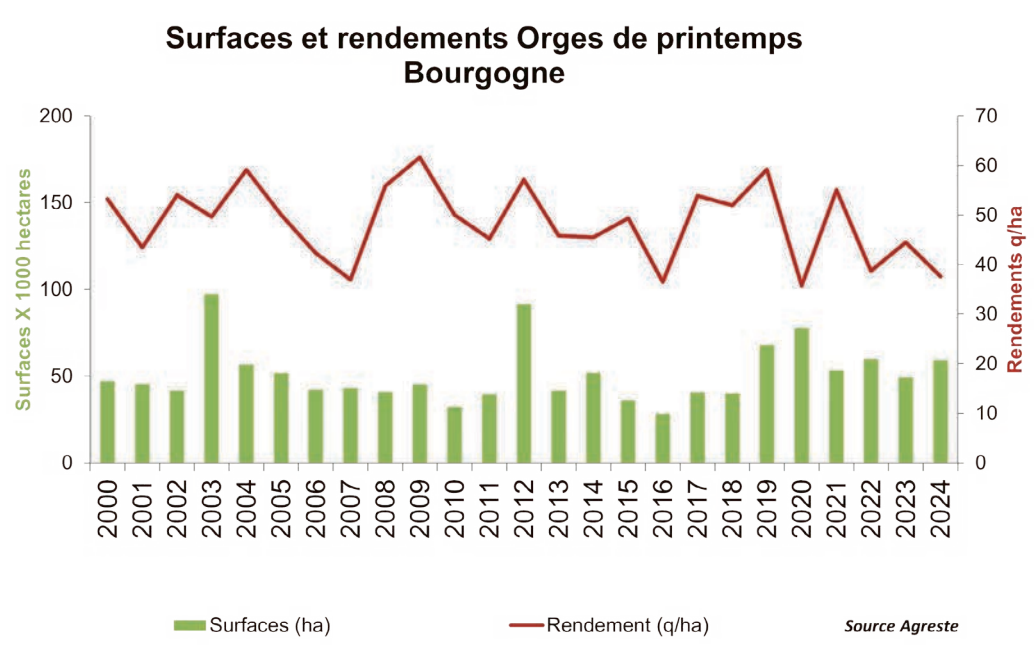
Jean-Philippe Benoist, ici avec ses « petites notes » sur chaque animal sélectionné, a acheté deux veaux vendredi dernier.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

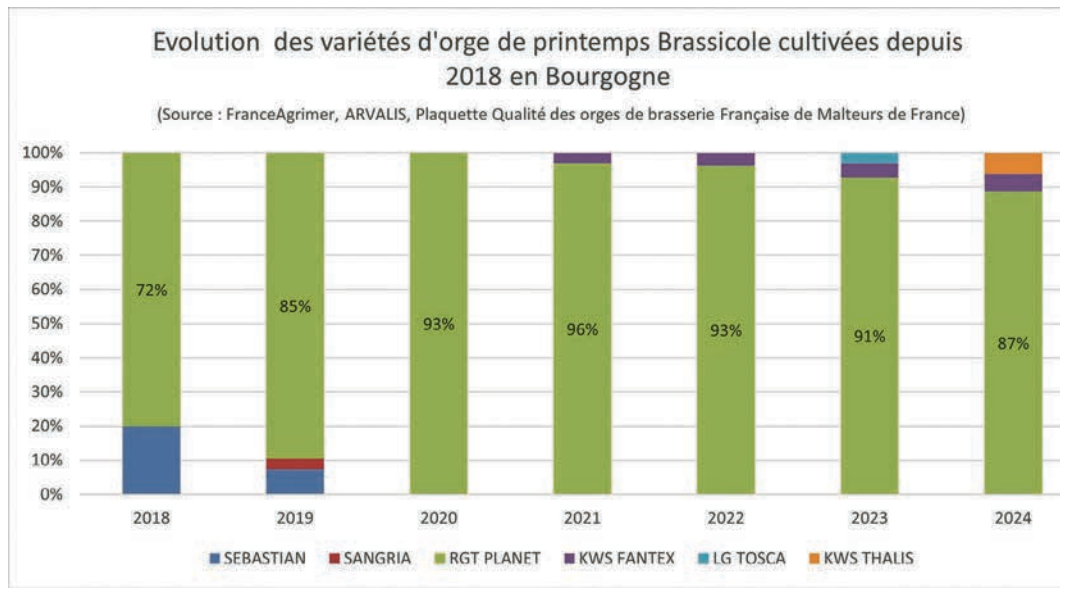
// ORGES DE PRINTEMPS

Les éléments clés à connaître pour la campagne 2025

Dans un contexte de légère baisse des surfaces implantées en 2024, Arvalis BFC revient sur quelques points de l'itinéraire technique de l'orge de printemps. Cette espèce demande toutes les attentions : rendement et qualité doivent se construire entre début mars et mi-juillet.



Les variations de rendement des OP sont loins d'être négligeables.



RGT Planet est ultra-dominante en OP brassicole depuis 2018 en Bourgogne.

En France, en moyenne sur les 5 dernières années, les surfaces consacrées aux orges de printemps (OP), semées en sortie d'hiver, s'établissent à 596 000 ha. De manière spécifique à cette espèce, les surfaces sont variables d'une année à l'autre en fonction de la quantité de céréales d'hiver implantées à l'automne précédent. Le débouché prioritaire est la malterie – brasserie qui en absorbe 2 à 3 millions de tonnes par an selon les conditions de l'année. La part des OP dans la sole bourguignonne a augmenté en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre 59 400 ha dont 88 % valorisés en débouchés brassicoles. Les surfaces de la campagne 2024 se positionnent légèrement en dessous de la moyenne des 5 dernières années (incluant les pics de 2019 et 2020). Le rendement moyen de l'OP en BFC est de 46 q/ha cachant une variabilité interannuelle de 37 q/ha en 2024 jusqu'à 59 q/ha en 2019).

Choisir dans la liste des variétés préférées des brasseurs et malteurs de France

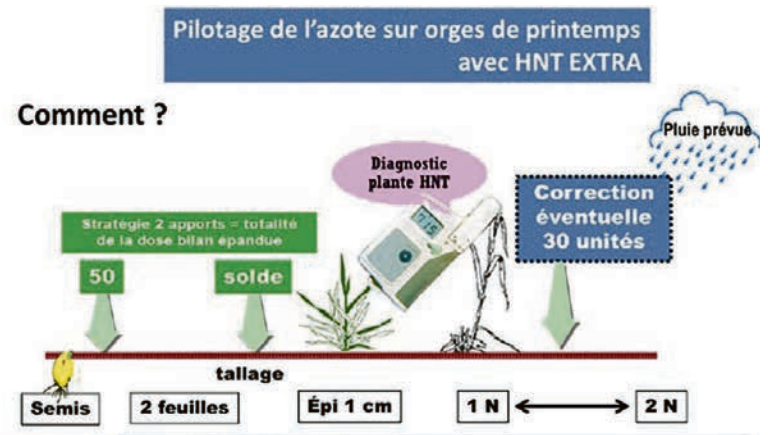
Du côté des variétés, la culture des OP a pour vocation quasi exclusive la production de malt. Il est donc fortement recommandé de cultiver les variétés pour lesquelles les organismes de collecte locaux ont un marché. Elles sont sélectionnées dans la liste éditée chaque année par les Malteurs et Brasseurs de France. La variété majoritairement cultivée en France et en BFC est RGT Planet. Bien qu'inscrite en 2014, elle s'impose depuis 2018 en remplacement de Sébastian. Elle est cultivée en Bourgogne sur 87 % des hectares d'OP. Depuis 4 ans, KWS Fantex, variété préférée par le Comité Bière Malt Orge (CBMO), tente de se faire une place. En 2024, pour la 1ère année KWS Thalis qui vient d'être approuvée variété préférée par le CBMO arrive dans le top 3 avec 6 % des surfaces. Pour 2025, la variété Sting a été validée en variétés préférées, c'est une variété productive (+5 % / RGT Planet), de bonne qualité technologique et tolérante à la verse. On notera aussi l'arrivée de la nouvelle variété LG Allegro (en validation technologique) qui apporte un gain de productivité significatif, avec un très bon calibrage et un bon comportement vis-à-vis des maladies.



Choisir le bon créneau de semis est primodial.

Tout se construit à partir d'une implantation réussie

La date de semis est conditionnée par celle de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. Suite à un hiver humide, il est souvent bénéfique d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix. Le créneau de semis idéal pour l'orge de printemps se situe dans une fourchette d'environ un mois, entre le 20 février et le 15 mars. Les semis avant le début de cette période sont souvent exposés à un coup de froid hivernal, alors que les graines sont en train de germer ou que la plante est encore peu vigoureuse. Le bilan d'une telle pratique est trop aléatoire pour être conseillé. Inversement, les semis après la fin de cette période (parfois nécessaires après un hiver humide), risquent de pénaliser la capacité de tallage de l'orge. Il faut donc penser, dans ce cas, à augmenter les densités de semis pour pallier cet inconvénient. De plus, un semis trop tardif peut décaler le cycle dans une séquence de jours « échaudants » pendant le remplissage des grains. Les hauts rendements sur les orges à deux rangs, comme le sont les OP, sont souvent atteints avec des peuplements épis élevés. La densité de semis aura pour objectif d'installer un peuplement suffisant, mais sans être excessif, afin d'éviter la verse assez fréquente sur cette espèce et par conséquent la baisse du calibrage. En BFC, les recommandations s'établissent sur des fourchettes de 300 à 350 gr/m² sur les sols de limons et de 350 à 450 gr/m² sur des argilo-calcaires plus ou moins caillouteux.



La solution HNT Extra permet de moduler la dose d'azote, en fonction du contexte.

Piloter la fertilisation azotée pour le pas louper les situations favorables

Le calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle se réalise selon la réglementation du dernier programme d'action de la directive nitrates mis en place dans chaque région. En BFC, il s'appuie sur le bilan de masse en soustrayant un ensemble de fournitures du sol au besoin calculé avec un besoin unitaire par quintal de 2,5 kg d'azote. Le débouché des OP , majoritairement brassicole, implique de faire attention à la qualité technologique et notamment la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et, dans une moindre mesure, le fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les

CULTURES

LISTE DES VARIÉTES PRÉFÉRÉES DE MALTEURS DE FRANCE et BRASSEURS DE FRANCE ORGES DE BRASSERIE - RÉCOLTE 2025

VARIÉTÉS PRÉFÉRÉES*			
ORGES DE PRINTEMPS		ORGES D'HIVER	
		2 RANGS	6 RANGS
Supérieur à 15 000 ha →	RGT PLANET / KWS THALIS		KWS FARO / CARROUSEL (JNO)
Inférieur à 15 000 ha →	LAUREATE / KWS FANTEX	SALAMANDRE	PIXEL / ETINCEL
Usage limité →	LG TOSCA / LEXY / STING		DEMENTIEL / CONSTEL (JNO)

VARIÉTÉS EN OBSERVATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE			
Étape 2 →	LG FLAMENCO / LG RHAPSODY	COMTESSE	KWS DELIS (JNO)
Étape 1 →	MAGNITUDE		

*Certaines variétés dont les surfaces de production ont baissé restent brassicoles et apparaissent au dos de cet encart.

VARIÉTÉS ADMISES EN VALIDATION TECHNOLOGIQUE		
LG ALLEGRO / TIMBER / BUZZER		

En observation commerciale et industrielle :

Etape 1 : Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves en site industriel en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Cette période doit permettre à la variété de se développer commercialement.

Etape 2 : Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Elles doivent être multipliées sur plus de 150 hectares et présenter un intérêt pour un malteur et un brasseur.

Admises en validation technologique : Sont admises en validation technologique celles nouvellement inscrites sur la liste à orientation Brasserie du CTPS et proposées par le CBMO aux tests pilotes IFBM.

Usage limité : Variétés adaptées à certains cahiers des charges dont le débouché est à sécuriser Usage limité tant qu'elles n'ont pas été testées par au moins 2 brasseurs.

MALTEURS DE FRANCE - 66, rue de La Boétie - 75008 PARIS - Tél. 01 43 59 44 93 - m.lefustec@malteursdefrance.org - https://malteursdefrance.fr/

BRASSEURS DE FRANCE - 9, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS - Tél. 01 42 66 29 27 - Fax : 01 42 66 07 66 - contact@brasseurs-de-france.com

Juin 2024

Avec 88 % des OP de Bourgogne valorisés en débouché brassicole, il importe de faire le choix d'une variété validée l'association Malteurs et Brasseurs de France



En tenant compte du caractère imprévisible des conditions météo, il importe de fractionner intelligemment sa fertilisation azotée

exigences brassicoles.

Le fractionnement : semis (1 /3 de la dose) puis végétation (2/3 de la dose à 3F-fin tallage) est la stratégie la plus robuste

En agriculture, les pratiques prennent en compte les résultats pluriannuels, ce serait une erreur de baser une décision en 2025 sur le climat de l'année précédente, sachant que celui-ci est de plus en plus variable… Que ce soit au niveau du suivi des cumuls de pluies sur les stations météo de la région ou bien d'études plus pointues de météorologues, tous s'accordent à dire qu'il n'y a pas de tendance significative (mais de la variabilité) sur l'évolution des pluies printanières pour le futur. Partant de ce constat et de l'inconnue du climat à horizon 1-2 mois, la stratégie de fractionner (semis puis tallage) est la plus robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide. L'apport en végétation doit être raisonné selon les pluies plus qu'à un stade précis. Ainsi si entre 3 feuilles et début tallage des pluies sont annoncées, il faudra en profiter !

Le N-tester pour corriger les carences éventuelles et profiter des pluies de mai !

En général, il est souvent observé un retour des pluies fin avril – début mai, il faut donc profiter du N-tester (méthode HNT Extra) qui est la seule solution pour revoir la dose selon le potentiel de l'année et l'état de nutrition des plantes. Des gains de rendements sont à la clé tout en restant dans la fourchette 9,5-10,5 % de protéines ! Attention, il faudra prévoir une bande sur-fertilisée dès l'apport d'azote au semis, et les diagnostics ne sont réalisables qu'autour d'un nœud.

L'enfouissement de l'apport en solution azotée au semis : toujours gagnant

Rappelons également que l'enfouissement de l'apport au semis lorsqu'il est réalisé en solution azotée permet de gagner en moyenne 2 q/ha et 5 à 10% d'efficacité de l'azote (CAU).

Pour désherber les solutions ne sont pas nombreuses

Les OP sont beaucoup moins infestées en mauvaises herbes que ne le sont les céréales d'hiver. Ce type de culture de printemps est considérée comme un atout pour réduire le salissement des parcelles dans la rotation. Néanmoins, cet avantage semble se réduire au fur et à mesure que les années passent. En particulier, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis du ray-grass. Les solutions dans cette culture sont peu nombreuses. Il faudra profiter de l'interculture longue pour détruire un maximum de ray-grass (avant et après la culture intermédiaire). En cas de ray-grass résistants au mode d'action HRAC 1 (FOP/DEN), l'Avadex seul ne pourra gérer une infestation significative, mais sera indispensable. Le vulpin est plus rare car ses levées se font plutôt à l'automne mais il peut envahir aussi cette culture, en lien avec des hivers de moins en moins rigoureux. Dans notre région, de plus en plus de cas sont signalés. La folle avoine est toujours assez répandue mais reste assez facile à gérer avec un produit foliaire (Axial Pratic…). Du côté des dicotylédones, la flore est souvent mixte entre les adventices traditionnelles et des plantes à germination printanière (renouées). L'orge de printemps est également l'occasion de mettre en œuvre du désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, roto-étrille) avec des niveaux d'efficacité beaucoup plus satisfaisants que sur les céréales d'hiver. Ces outils qui travaillent en plein (à choisir surtout en fonction de son type de sol) doivent être passés soit en prélevée à l'aveugle soit sur une culture très bien implantée. Idéalement, pensez à augmenter la densité de semis de 10-15 % pour compenser les pertes de pied possibles lors des passages. Le stade filament est le stade idéal à rechercher pour les adventices. Au-delà d'une feuille, les efficacités seront fortement réduites. À noter que ces outils sont plus efficaces sur adventices dicotylédones.

Attention ! 2025 marque la dernière campagne pour l'Avadex 480 (triallate) ! La date limite pour son stockage et son utilisation est fixée au 29 mars.

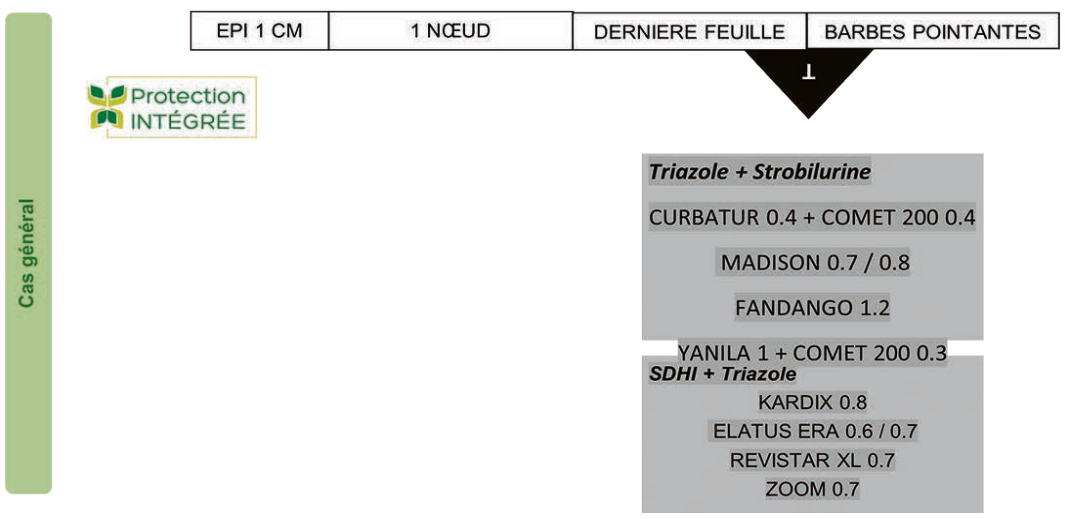
Maladie : une nuisibilité faible en moyenne

Les dégâts dûs aux maladies sur les OP sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Ils sont généralement compris dans une fourchette de 5 à 8 q/ha selon les variétés pour les semis de printemps. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles.

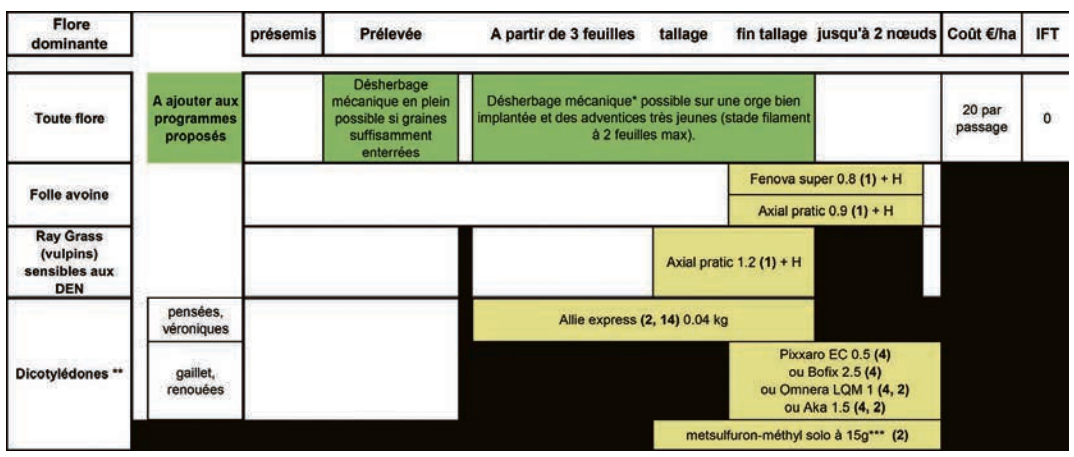
Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Dans la grande majorité des situations, un traitement unique au stade dernière feuille étalée peut être considéré comme la règle. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rhynchosporiose sur les variétés sensibles telles que LG Tosca et Sting, il faudra envisager un premier traitement en végétation si la maladie est présente tôt. Le cas a peu de risques de se présenter en BFC. À titre indicatif, avec un prix de vente de l'orge autour de 220 €/t et une nuisibilité attendue d'environ 8 q/ha, la dépense en fongicides optimale s'établie à 50 €/ha. Dans les situations, ultra-majoritaires, à un traitement unique au stade dernière feuille étalée, on peut citer, sans être exhaustif, un certain nombre de solutions techniquement équivalentes. Bien souvent, les OP reçoivent facilement un régulateur de croissance. Cette pratique sécuritaire est peu adaptée à une espèce qui montre souvent des signes de phytotoxicité suite à un traitement. L'évaluation du risque peut se faire dès le semis selon les classes de sensibilité variétale. Un ajustement est possible à partir du stade épi 1 cm en fonction de l'état de végétation.

C'est en particulier vrai pour les variétés les plus sensibles à la verse, telles que RGT Planet, Yoda et KWS Thalis. Si le tallage a été contraint par les conditions climatiques, le risque devient alors faible comme généralement observé par exemple sur la variété KWS Fantex ainsi que LG Flamenco ou plus récemment Sting et Magnitude. À l'inverse, si le tallage est pléthorique et la montaison des tiges sans contrainte, alors le risque de verse devient élevé pour la majorité des variétés cultivées. Sans être exhaustif, des produits tels que Medax Top 0,5L, Bogota Plus 0,8L au stade 1 nœud ou Baia E 0,5L au stade 2 nœuds feront l'affaire (à employer par temps poussant et lumineux).

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis Bourgogne Franche-Comté



Un certain nombre de solutions techniquement équivalentes existent pour lutter contre les maladies.



Programme orges de printemps : * Herse étrille ou autre outil de désherbage mécanique travaillant en plein (houe rotative, roto-étrille). Outil à adapter au contexte pédoclimatique.
**** Les produits proposés ont des spectres plus larges que les adventices énoncées**
***** Produits interdits sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.**

// MODERNISER SON MATÉRIEL

« Mon Spra-Coupe a été remis au goût du

Benoît Chevallier, agriculteur dans l'Yonne, a préféré rééquiper son pulvérisateur automoteur avec de nouvelles technologies, plutôt qu'investir dans du matériel neuf.



Céline Rathuéville

Benoît Chevallier, agriculteur à Poilly-sur-Tholon dans l'Yonne, annonce que la modernisation de son pulvérisateur s'est révélée beaucoup plus rentable que l'achat d'un appareil neuf.

Lorsqu'en 2021, il succède à son père sur l'exploitation familiale de 280 hectares à Poilly-sur-Tholon dans l'Yonne, Benoît Chevallier se donne comme objectif d'optimiser la pulvérisation, un poste d'autant plus important qu'il assure également les traitements d'une ferme voisine. *« J'étais face à un dilemme, changer de pulvérisateur ou rééquiper mon Spra-Coupe ? »* Son automoteur léger de 1 500 litres embarque une rampe de 28 mètres à cinq tronçons encore en bon état, mais il ne dispose pas des équipements dernier cri, tels que le suivi de sol par capteurs, la circulation continue ou encore la coupure buse à buse. *« Avec 2 700 heures au compteur, mon appareil cotait environ 30 000,00 euros. Le prix des pulvérisateurs traînés neufs dotés de l'équipement voulu se situait entre 120 000 et 160 000 euros »*. Fidèle à la philosophie de maîtrise des coûts initiée par son père, Benoît Chevallier décide d'étudier l'alternative de la seconde monte en se tournant vers l'équipementier spécialisé dans la pulvérisation Optima Concept et ses produits AgroSystem. *« Je devais ajouter entre 30 000 et 35 000 euros pour moderniser mon Spra-Coupe. Sans hésiter, j'ai opté pour le rééquipement »*.

Changement de la régulation, du terminal, des porte-jets…

La régulation, le terminal, les électrovannes, le débitmètre et tous les porte-jets sont changés. Ces derniers sont désormais équipés d'un solénoïde assurant la coupure à la buse, mais aussi la pulvérisation PWM. Une vanne de retour est également installée pour la circulation continue. Benoît Chevallier pulvérise de 35 à 50 litres par hectare, hormis pour les désherbages racinaires où il peut monter à 70 ou 80 l/ha. *« En bas volume, la réactivité à l'amorçage est d'autant plus importante. À 37 litres, attendre un hectare pour amorcer la rampe n'est pas possible, la circulation continue est indispensable »*, remarque l'agriculteur, qui n'a pas changé la pompe de son Spra-Coupe. *« J'apprécie vraiment sa pompe centrifuge, notamment pour la simplicité d'entretien. Je peux par exemple passer des sulfates sans aucun souci. La seule limite est sa capacité à monter en pression, impactant un peu la vitesse lors des apports d'azote »*.

Le nouvel équipement amorti en cinq ans

En comparaison à ses cinq tronçons initiaux, Benoît Chevallier constate que le passage à la coupure buse à buse s'est soldé par une économie de 6 000 euros par an en comptant ses sept passages (dont le 2e et le 3e apport d'engrais liquide) sur 400 hectares traités. Il estime pouvoir amortir la totalité de son équipement en cinq ans.

Les capteurs à ultrasons de hauteur de rampe ABC (Automatic Boom Control) apportent à l'agriculteur une sérénité appréciable puisqu'il pulvérise à 20 km/h environ. La distance de la rampe par rapport à la végétation est programmée dans le terminal dédié, installé par Optima Concept. *« Dès que je coupe la pulvérisation, la rampe se relève toute seule. Pour plus de confort la nuit, j'ai aussi opté pour de nouveaux éclairages à la buse »*.

La pulvérisation à pression constante

Le passage aux porte-buses à électrovanne PWM (Pulse Width Modulation ou modulation de largeur d'impulsion) apporte une grande souplesse. *« Oubliez la relation entre vitesse, débit et pression,* souligne Luc Lahy, directeur commercial chez Optima Concept. *Pour comparer simplement, une buse associée à un porte-buses à pulsations offre un champ d'application équivalent à trois buses sur un porte-buses classique »*. Sur un temps d'une seconde, le flux de pulvérisation comprend 20 cycles. Pendant un cycle, il est possible de piloter le temps d'ouverture de la buse qui correspondra au pourcentage de la PWM.

Benoît Chevallier illustre l'intérêt des buses à pulsation : *« J'ai un volume et une pression constants, quelle que soit ma vitesse. Par exemple, 40 l/ha à 1,8 bar. Avant, en phase de démarrage, ma pression chutait ou montait en attendant de se stabiliser. Lorsque j'augmente mon litrage par hectare comme lors des désherbages à 70 l/ha, je peux conserver ma vitesse »*. Avec ce système PWM, la durée d'ouverture joue sur la pression à la buse et ainsi sur la taille des gouttes. *« C'est un bon moyen pour réduire les risques de dérive »*, ajoute l'agriculteur. La dose reste gérée par le débitmètre et la vanne de régulation. Autre avantage de ce système, il donne accès à la modulation de dose buse par buse, même si l'agriculteur ne l'a pas encore mise en pratique. *« Il est possible de programmer une buse à 80 % de la dose de consigne et une autre en même temps à 60 % »*, remarque Luc Lahy.



LEEB CS
Le porté compact et maniable

LEEB AX
Simple et efficace

LEEB LT
Compact et performant

LEEB PT
Application précise et efficace

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MÉTHIVIER-EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87
Varzy 03 71 55 00 76

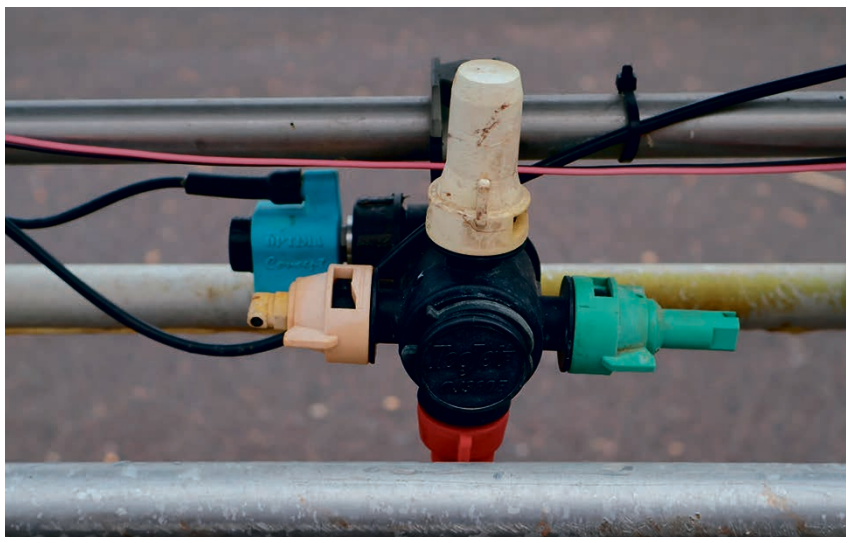
NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

jour avec les dernières technologies »



Céline Rathuéville

Le pulvérisateur automoteur Spra-Coupe est désormais équipé de capteurs à ultrasons qui pilotent la hauteur de rampe et corrigent le dévers ou la géométrie variable.



Céline Rathuéville

Des porte-buses PWM équipent désormais le pulvérisateur automoteur Spra-Coupe de Benoît Chevallier.

Prêt pour la pulvérisation ciblée

Sur l'exploitation, les données cartographiées sont utilisées pour l'optimisation des interventions suivantes. La moissonneuse-batteuse CR 8.90, partagée sur 3 fermes (550 ha), est équipée pour la cartographie de rendement. *« J'utilise les cartes obtenues pour définir mes densités de semis. Les besoins d'engrais sont pilotés à l'aide d'une pince N-Sensor ou encore de données satellites. Je télécharge la carte dans le boîtier du pulvé et c'est parti »*, **détaille Benoît Chevallier, qui a désormais hâte de pouvoir équiper son Spra-Coupe de caméras pour la détection et le traitement localisé des adventices. La perche est déjà tendue à Optima Concept qui a entamé une collaboration avec le spécialiste Carbon Bee pour proposer le système de pulvérisation ciblée XeBee associant la PWM d'Optima Concept et les caméras de Carbon Bee.**

En chiffres

280 ha de SAU: blé, orge, tournesol, colza, pois.
400 ha de surface à pulvériser (280 ha + 120 ha à façon).
130 000 € dépensés en moyenne chaque année en produits phytosanitaires et engrais.
35 000 € HT investis dans le rééquipement du Spra-Coupe.
6 000 € économisés par an avec le rééquipement.

Attention au choix des buses et à l'entretien

Les porte-jets reçoivent actuellement des buses Teejet à orifice classique XR, des antidérives (à injection d'air) AIXR violettes et bientôt de nouvelles buses à engrais liquide. *« J'ai testé deux modèles récents de buses. Pour les fongicides, la buse à double jet plat AI3070 propose une projection à deux jets en angles complémentaires de 30° vers l'avant et 70° vers l'arrière pour permettre, en autres, une meilleure couverture du végétal. Elle ne correspond pas à mes pratiques. Je l'ai trouvée sensible à la salissure et trop dure à nettoyer. En plus, cette buse nécessite de traiter plus proche de la culture. En revanche, je monte les nouvelles buses StreamJet SJ7 pour l'engrais (7 jets de liquide identiques) que j'ai vraiment appréciées »*. Outre le choix de buses adaptées, la technologie PWM impose aussi une certaine rigueur dans l'entretien du pulvérisateur. *« Avec ces buses à impulsions, il est nécessaire d'être vigilant au nettoyage. Je fais attention de les rincer en mode impulsion, afin que la salissure ne s'emmagasine pas dans le fond du corps de buse »*.

Céline Rathuéville







// RÉPARATIONS

Jean-Goulven, le spécialiste du plastique agricole

Le Breton Jean-Goulven Morel a créé sa clinique du plastique, spécialisée dans la réparation des matières plastiques de toutes origines et notamment agricoles.

« Le plastique est omniprésent sur les exploitations agricoles. Et le plus souvent, quand il casse, soit il faut changer la pièce, soit il faut acheter un nouveau matériel. Dans bien des cas, il est pourtant réparable », assure Jean-Goulven Morel, artisan réparateur installé à Plonéour-Lanvern dans le Finistère. Cet ancien spécialiste de canoë-kayak s'est lancé, il y a une dizaine d'années, en créant sa clinique du plastique, dont les malades viennent de tous horizons, le secteur agricole faisant partie des gros pourvoyeurs d'activité. *« J'interviens aussi bien sur des petits équipements comme des brouettes, des bacs ou des tonnes à eaux, que sur des plus gros, comme les capots et les réservoirs de tracteurs ou de moissonneuses-batteuses, les cuves de pulvérisateurs… »*.



Michel Portier

Une cuve de pulvérisateur ou un réservoir de tracteur percés sont réparables.

Bâtir un réseau de réparateurs partenaires

Le spécialiste a développé au fil du temps un véritable savoir-faire, de façon à intervenir sur les différents types de plastiques. Après avoir fait ses armes sur le polyéthylène haute densité (PEHD), Jean-Goulven Morel a mis au point ses propres méthodes pour travailler le polypropylène (PP), l'acrylonitrile butadiène styrène (ABS), le polychlorure de vinyle (PVC), le polyéthylène basse densité (LDPE)… *« Avec l'expérience, j'arrive à détecter le type de plastique par sa texture au ponçage, lorsqu'il n'est pas indiqué sur le produit »*. Le réparateur dispose ainsi d'une douzaine de machines différentes pour s'adapter aux propriétés de chacune des matières. Il opère depuis son atelier pour des pièces qui lui sont envoyées par transporteur ou se déplace sur site, ce qui est le cas pour la majorité des interventions agricoles. *« J'organise des tournées de réparation sur toute la Bretagne, mais j'ai le projet de transmettre mon expertise au travers d'une franchise nationale. Je compte bâtir un réseau de réparateurs partenaires, dès que j'aurai élaboré mon plan de formation, la protection à l'Inpi des processus que j'ai mis au point étant déjà faite »*.

Une soudure par fusion

Sans dévoiler tous ses secrets, Jean-Goulven Morel explique qu'il réalise une soudure par fusion. *« Par un jeu de températures bien précis, le plastique à réparer et le cordon de matière déposé par la machine fusionnent en refroidissant »*. Pour le polyéthylène haute densité par exemple, l'extrudeuse est alimentée par une bobine, dont le fil de plastique est porté à près de 300 degrés avant d'être déposé en cordon par un patin de soudage. Ce dernier est associé à une buse d'air chaud, qui fait monter en température le plastique de la zone à réparer. La soudure n'est réalisée que d'un côté et le cordon créé est ensuite poncé pour éviter les points durs et conserver la capacité de flexion de la zone concernée. Un ponçage de préparation est également réalisé en amont de la soudure, afin de créer un creux et d'améliorer la surface de soudure. Sûr de son savoir-faire, le réparateur garantit ses travaux, *« mais je ne prends pas de risque avec des matériaux désagrégés et certains plastiques recyclés ou intégrant des matières végétales. Leur comportement est trop aléatoire »*.

Michel Portier

Des tarifs variables

Jean-Goulven Morel optimise ses tournées dans les fermes pour réduire les frais de déplacement. Le tarif de sa prestation peut varier en fonction du type de matériel et de la complexité de l'intervention. ***« À titre d'exemple, cela peut aller de 50 euros pour réparer la fuite d'un bac à eau à 200 euros pour une cuve percée sur un pulvérisateur. On tourne aux alentours des 160 euros pour une tonne à eau et 180 euros dans le cas d'un réservoir de tracteur,*** **avance le réparateur.** ***En plus d'être écologique, la réparation est économiquement très avantageuse, quand on considère que le remplacement d'un réservoir de tracteur peut être facturé 1 500 à 2 500 euros ».***



Michel Portier

Dépose d'un cordon de soudure avec l'extrudeuse.



// MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE PULVÉRISATION

Sélection de nouveautés

John Deere La pulvérisation ciblée See & Spray Select disponible de nuit

Disponible sur les pulvérisateurs traînés John Deere R900i, la pulvérisation ultraciblée See & Spray Select bénéficie de quelques évolutions pour son lancement commercial. Pour la pulvérisation nocturne, à l'aube ou au crépuscule, il est possible d'équiper la rampe d'optiques lumineuses. Placés tous les mètres, au niveau de chaque caméra, ces feux assurent une bonne lecture des adventices et des lignes de culture (pour les cultures en interrangs de 25 à 100 cm) en condition lumineuse dégradée. Deux capteurs de balance de blanc assurent un calibrage optimal des caméras en fonction des conditions de luminosité.
Fonctionnant jusqu'à 12 km/h, le See & Spray Select est annoncé au prix tarif de 87 000 euros pour une rampe de 36 m, auquel il faut ajouter un abonnement annuel de 5 000 euros.
En outre, ces pulvérisateurs bénéficient de porte-buses à pulsation PWM, baptisés INC Pro. Intervenant entre autres dans l'ouverture et la fermeture individuelles de chaque buse, notamment en bout de champ, ces PWM à fréquence de 15 Hz permettent de faire varier les dosages, tout en restant dans la plage d'utilisation optimale de la buse, en s'ouvrant et en se fermant, au rythme de 15 fois par seconde, et en modulant la durée d'ouverture. Proposés sur les appareils traînés dotés de la technologie PowrSpray (pas uniquement sur les appareils à pulvérisation ciblée), ces PWM permettent d'homogénéiser les dosages lors des phases d'accélération et de décélération, ainsi que dans les courbes, où, généralement, l'intérieur est souvent surdosé et l'extérieur sous-dosé.



John Deere

Maschio Gaspardo Davantage d'autonomie pour les pulvérisateurs portés avec la cuve Front Tank

Le pulvérisateur porté Tempo Ultra Isotronic de Maschio Gaspardo, décliné en volumes de 1 450, 1 670 et 2 100 l, voit son autonomie accrue grâce à la cuve frontale Front Tank. Cet équipement, disponible en 1 100 et 1 500 l, est proposé en version classique comparable à une simple réserve d'eau claire. Il existe également en version Pro, qui permet de gérer les cuves avant et arrière comme une seule et unique. Ainsi, grâce à deux pompes et une circulation automatique entre l'avant et l'arrière, le remplissage des deux cuves s'effectue depuis le bac incorporateur du pulvérisateur porté. La Front Tank Pro intègre également un système de transfert garantissant l'équilibre des charges entre l'avant et l'arrière.



Maschio Gaspardo

Arland Deuxième génération du pulvérisateur Alcyon à cuve frontale et rampe arrière

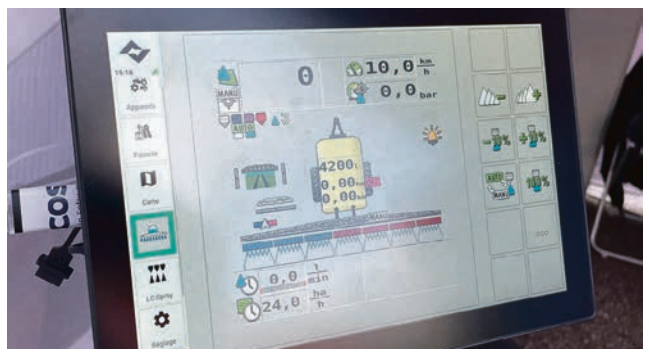
Avec son appareil porté Alcyon 2, Arland donne un nouvel élan à son concept de pulvérisateur associant une cuve frontale et une rampe montée directement sur le relevage arrière du tracteur. Proposée en 5 capacités, cette cuve frontale est autonome (pompe et système de mise en œuvre) et peut donc aussi alimenter un semoir, une planteuse ou une bineuse. L'Alcyon 2 peut recevoir la coupure de tronçons ou buse à buse, le changement de buses automatique, la modulation de dose… le tout piloté depuis un terminal Isobus ou une console Arland. La rampe est compatible avec différents écartements de buses, comme 45 cm pour un désherbage localisé sur le rang de betteraves ou moins de 40 cm dans les cultures maraîchères.
Volume de cuve : 600, 800, 1 100, 1 500 et 1 900 l
Largeur de rampe : 15 à 30 m



Arland

Arland Un nouvel écran Isobus pour les pulvérisateurs

Le constructeur breton Arland étoffe sa gamme de terminaux Isobus pour contrôler les pulvérisateurs avec un modèle de 10 pouces fourni par l'équipementier allemand Lacos. Cette console, qui vient en complément du modèle de 8 pouces, se caractérise par son utilisation au choix en position portrait ou paysage. En mode portrait, elle affiche un seul écran ou se divise en deux parties de taille identique. En position paysage, elle propose également un seul affichage, mais elle autorise l'ouverture de trois écrans miniatures sur la gauche. Ce terminal peut être relié à une caméra.



D. Laisney

Maschio Gaspardo La mise en œuvre des pulvérisateurs sécurisée

Les pulvérisateurs portés Tempo Ultra Isotronic et les modèles traînés Campo Isotronic de Maschio Gaspardo bénéficient d'évolutions techniques sécurisant leur utilisation et renforçant leur précision. Ils adoptent le nouveau bac d'incorporation Niagara d'une capacité de 30 l, qui garantit une dilution des produits phyto liquides et en poudre, sans risque de dépôt sur les parois. Ils intègrent également un système de transfert fermé pour les formulations liquides, qui limite les risques de pertes de produit et protège l'opérateur. La mise en œuvre de ces appareils est facilitée par l'adoption du nouveau panneau de commande électrique E-Panel, incluant le contrôle du remplissage des cuves, le pilotage de l'agitation automatique et la gestion des cycles de rinçage. Le dispositif Distance Control de gestion automatique de la hauteur de rampe, qui se déclinait jusque-là avec deux ou quatre capteurs, existe désormais sur les modèles traînés Campo en version à cinq capteurs. Cette variante plus évoluée optimise le suivi du sol dans les parcelles vallonnées en agissant sur la géométrie variable. Les pulvérisateurs Maschio Gaspardo en finition Isotronic intègrent la technologie Isobus. Ils sont éligibles à la modulation de dose, la coupure de section pilotée par GPS et à la fermeture automatique buse à buse.



Maschio Gaspardo

Modèle : Tempo Ultra Isotronic
Capacité : 1 450, 1 670 et 2 100 l
Largeur de rampe : 15 à 30 m

Modèle : Campo Isotronic
Capacité : 2 400 et 3 200 l/4 450 et 6 500 l
Largeur de rampe : 15 à 30 m/16 à 36 m





// PARTAGE D'EXPÉRIENCE

58

Les bourgeons de futurs projets

Le 23 janvier, la municipalité de Varennes-Vauzelles, organisait, en partenariat avec Bio Bourgogne Franche-Comté (Bio BFC) , une réunion d'information sur « Les Bourg'eons de Varennes ».

« Suite à de nombreuses demandes, nous avons pensé qu'il serait pertinent de proposer une présentation de notre réalisation « Les Bourg'eons de Varennes »(1), en partenariat avec Bio Bourgogne-Franche-Comté, qui nous accompagne », précise Dominique Maurin, adjoint au maire en charge de la « transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels » pour introduire la rencontre du 23 janvier à la mairie de Varennes-Vauzelles. Dominique Maurin détaille : *« La mise en œuvre de ce site de maraîchage est pilotée depuis 3 années par Frédérique Boisson, élue déléguée à la « transition écologique ». Cette réalisation a pour objectif de démontrer la faisabilité d'une agriculture durable et vivrière en zone périurbaine, et de fournir en circuit court des produits frais et de qualité. Enfin, essaimer ce type de réalisation auprès des autres collectivités est également l'ambition que Varennes-Vauzelles s'est donnée »*. Julianne Aubertot, animatrice territoriale de la Nièvre pour l'association Bio Bourgogne Franche-Comté, ajoute : *« Cette réunion a été organisée après une demande de Cécile Becker, maire d'Arquian, qui envisage un tel projet »*. Ainsi, des représentants d'autres collectivités ou des salariés agricoles étaient au rendez-vous. Au total, une quinzaine de personnes était présente pour découvrir les tenants et les aboutissants du projet de la municipalité, mais aussi pour échanger sur les difficultés rencontrées pour sa mise en place ou encore l'avantage ainsi que les inconvénients d'un tel système. Olivier Sicot, maire de Varennes-Vauzelles, insiste : *« Au départ, il faut un engagement politique, sans cela, rien n'est possible. De plus, il ne faut pas faire cela pour les retombées financières mais pour le bénéfice que cela apporte aux administrés. La transition écologique doit être indissociable de l'action sociale »*. Avec quelques années de recul sur le dispositif, Pierre-Jean Meyer, directeur de la transition écologique à la municipalité, annonce quelques chiffres : *« Au total pour 2024 – en se basant sur les prix moyens des produits bio – ce sont 19 000 euros qui ont été donnés aux cuisines de l'Ehpad Henri Marsaudon et de la résidence autonomie Le Foyer du Crot Cizeau. Pour rappel, ces deux établissements comptent 160 résidents. Le surplus de produit a, quant à lui, été offert au Secours Populaire »*. Pour les résidents, il explique : *« Depuis la mise en place de l'approvisionnement en légumes et l'investissement des équipes de cuisine pour réinventer leurs manières de travailler, les résidents nous assurent avoir constaté une belle différence »*. En parallèle, les ateliers organisés avec les enfants du Centre social ont été évoqués : *« Le projet compte une partie pédagogique, et force est de constater que là aussi les retours des enfants sont excellents »*. Mais, avant d'en arriver aux résultats, des investissements sont obligatoires comme le développe Frédérique Boisson, déléguée à la transition écologique : *« nous avons procédé à des études de sol, un système d'irrigation a été implanté, de même qu'une serre ou encore un conteneur maritime aménagé en bureau… Tous ces aménagements sont indispensables afin de mettre en place une telle initiative et ont un coût financier que la municipalité doit accepter. Il faut aussi dénicher la bonne personne pour le mener à bien au quotidien. Pour nous, ce fut Amandine Denoue que nous avons recrutée en tant que maraîchère »*.



Le projet « Les Bourg'eons de Varennes-Vauzelles » a été présenté par la municipalité (représentée par, de droite à gauche : Olivier Sicot, Dominique Maurin et Dominique Roche, élue déléguée à la biodiversité et la condition animale) en présence de Bio BFC (pour le suivi technique) et d'Amandine Denoue, maraîchère en charge de l'exploitation.

Atouts pour tous

Les échanges se dirigèrent vers les atouts d'un tel dispositif pour Amandine Denoue : *« j'ai pu me former, découvrir le tissu professionnel de la région, échanger… Grâce au statut de salariée, le revenu est assuré tous les mois et ne dépend pas du rendement du jardin ; ce qui est plutôt rassurant face aux aléas climatiques ou autres problèmes, cela retire un poids. Mais, il faut accepter d'être quand même dépendant d'une instance supérieure pour ses choix »*. Dominique Maurin complète : *« Les temps administratifs et ceux de la production n'étant pas les mêmes, il est important d'avoir des échanges fluides avec la comptabilité et une certaine souplesse »*. Frédérique Boisson, poursuit : *« Nous faisons appel au Service technique de la ville pour remédier aux éventuelles absences ou encore aux vacances d'Amandine, étant donné qu'elle est salariée »*. Amandine rebondit : *« C'est un avantage, car en installation individuelle, ce dégagement de temps est souvent impossible »*. Dominique Maurin développe un autre atout au travail en régie : *« Tout le monde apporte quelque chose. Par exemple, les déchets des uns deviennent des ressources pour le maraîchage : le Service technique de la ville nous livre des feuilles mortes, l'agglomération de Nevers du compost de déchets verts issu des apports en déchetterie, les entreprises d'élagage nous fournissent en copeaux de bois afin d'aller un peu plus loin dans l'expérimentation et l'optimisation. Nous sommes persuadés que c'est en créant ces passerelles que nous pourrons atteindre une certaine résilience »*. Après ces éclairages, Julianne Aubertot conseille : *« Si vous avez un projet de ce type, il faut l'intégrer dans le tissu agricole local le plus tôt possible afin de présenter la démarche et de créer des liens entre les professionnels – qui ont beaucoup à apporter. Ensuite, il faut adapter la taille du projet en fonction du temps de travail du salarié ou de la visée finale du projet. Enfin, on ne s'improvise pas maraîcher… »*.

Les pousses de l'avenir

Si *« Les Bourg'eons de Varennes »* sont désormais sur les rails, la présentation a donné quelques clés aux autres porteurs de projets à l'image de celui de la mairie d'Arquian qui souhaiterait soutenir un maraîcher pour qu'il fournisse un restaurateur local afin que ce dernier propose des plats aux enfants de l'école élémentaire… Du côté de la municipalité de Varennes-Vauzelles, les idées pullulent également pour poursuivre les démarches de résilience, avec notamment une envie de créer un verger (qui ne serait pas en lien avec Les Bourg'eons de Varennes) pour les habitants. Dominique Maurin conclut : *« nous pouvons faire plein de choses… tant que la volonté de chacun se dirige vers le même objectif »*. Pour rendre le tout plus concret et pour clôturer la rencontre, les discussions se sont poursuivies sur le terrain avec une visite du site *« Les Bourg'eons de Varennes-Vauzelles »*.

Chloé Monget

(1) Voir TdB N° 1741 p.14

// MOBILITÉ

21

Ils vont au boulot à vélo

Plusieurs salariés de la Maison de l'agriculture se rendent chaque jour au travail à vélo.

Qu'il pleuve ou qu'il neige, ils sortent leur vélo ! *« Bon, quand même pas… Quand il y a trop de vent, beaucoup trop de pluie ou du verglas, nous y allons en voiture. Mais il est vrai que nous avons des habits de rechange qui nous permettent de faire face à bon nombre de situations »*, glisse Nicolas Merono, rencontré il y a quelques jours à son arrivée à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Le Dijonnais de 47 ans a pris cette habitude depuis mai 2023 avec sa compagne Mariette Aupy, elle aussi au GDS : *« notre enfant Charlie est désormais autonome et nous sommes un peu plus libres sur nos horaires ! Venir à vélo depuis la place du 30 octobre nous demande 15 petites minutes supplémentaires, et donc autant le soir. Nous ne pouvions pas nous le permettre avant »*.

Chacun son allure

Les deux tourtereaux n'évoluent pas ensemble, comme l'indique la secrétaire : *« nous n'avons pas le même rythme et en plus, attendre ou suivre quelqu'un à vélo n'est pas la meilleure chose qui soit ! »*. Mariette Aupy estime à plus de 6 000 km la distance qu'elle a déjà parcourue en moins de deux ans : *« venir à vélo apporte plein d'avantages, c'est bien pour la santé car nous ne bougeons plus beaucoup une fois devant notre ordinateur… Sur le plan financier, nous faisons de belles économies de carburant. Nous n'avons pas eu besoin de remplacer notre deuxième voiture, qui commençait à prendre de l'âge et que nous n'avons plus. Ce type de déplacement est aussi beaucoup plus agréable que la voiture, et beaucoup plus écologique ! »*. Au niveau sécurité, pas de problème : les deux cyclistes longent le canal de Bourgogne et ne croisent que très peu de voitures sur leur trajet. Nicolas Merono et Mariette Aupy ne sont pas les seuls à venir au travail à vélo, une dizaine de salariés de la Maison de l'agriculture en feraient autant, tout au long de l'année : *« nous sommes un peu plus nombreux lorsque les beaux jours reviennent. Un petit abri devrait nous être prochainement réservé, c'est une bonne nouvelle ! »*.

AG



Nicolas Merono, employé au GDS, parcourt 28 km au quotidien.

SOCIAL

// EMPLOI

89 Une année 2024 riche en actions pour l'Anefa

L'Anefa BFC a mené de nombreuses actions en 2024, dans l'Yonne, en faveur de la promotion de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture. Des actions qui seront renouvelées cette année avec toujours le même objectif : permettre à des demandeurs d'emploi, des jeunes ou à des personnes en reconversion de trouver un emploi ou une formation dans des secteurs en demande.

Au cours de l'année 2024, l'Anefa BFC a participé à 13 différents forums emploi dans le département. « *On a également organisé deux visites d'exploitations avec les prescripteurs de l'emploi, tel que France Travail, le Conseil départemental ou encore la Mission Locale. On a aussi participé à quatre interventions dans des collèges et des lycées (dont les MFR), en lien avec les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ; ou encore à cinq interventions auprès des demandeurs d'emploi et des prescripteurs de l'emploi* », liste France Lahutte, animatrice Anefa BFC.

L'année 2024 a aussi été marquée par deux temps forts : l'événement Place à l'Agri, le 7 juin dernier, une action nationale présente dans 11 villes françaises, où de nombreux partenaires de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture étaient présents pour faire la promotion des métiers et des formations possibles, auprès du grand public ; et le marché des offres d'emploi et de formation en agri-viti, le 10 décembre.

Une présence au SIA

Le calendrier de 2025 sera tout aussi chargé pour l'Anefa BFC, dans l'Yonne. « *On refera un marché de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture au printemps, à Auxerre. L'idée, c'est de réunir à nouveau tous les acteurs de la formation et de l'emploi agricole et viticole pour en faire la promotion, où on proposera des dégustations de produits locaux aux visiteurs. Au moment de Noël, on réitérera également le marché de l'emploi et de la formation, devant les locaux de France Travail* », annonce France Lahutte.
La volonté est aussi de continuer et renforcer le partenariat avec les JA 89 à travers des interventions en classe et de maintenir une présence dans tous les forums (emploi, collège, insertion) dans le département. « *On souhaite également poursuivre les visites d'exploitation, avec les prescripteurs du département, car c'est l'occasion de voir la vraie réalité de ce qui se passe dans une ferme* ».

Afin de faire la promotion du travail quotidien effectué, l'Anefa BFC et France Lahutte seront présents au salon de l'agriculture, le mardi 25 février, sur le stand de l'Anefa national. Côté agenda, des interventions auprès d'une classe de Segpa du collège de Toucy sont déjà prévues les 11 et 18 mars prochains, qui prendront la forme d'une première journée en classe suivie d'une seconde sur une exploitation, en lien avec les JA 89.

« *On sera ensuite présent le 19 mars à Dijon pour le forum « Explore tes métiers », organisé par le Conseil régional, un forum d'orientation pour les scolaires, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle* », ajoute France Lahutte.



L'événement Place à l'Agri a eu lieu le 7 juin dernier, à Auxerre.

Enfin, l'Anefa BFC et la FDSEA de l'Yonne sont membres du comité départemental pour l'emploi, sous la présidence du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, où l'objectif est de mettre en place des comités techniques sur les sujets liés à l'emploi dans l'Yonne pour orienter correctement les personnes à la recherche d'un travail qui leur convient.

Christopher Levé

// SOLIDARITÉ

21 Produits agricoles : la Banque Alimentaire apprend en avançant

La Banque Alimentaire de Bourgogne cherche à développer ses fournisseurs parmi les producteurs agricoles locaux. Une démarche qui réclame une approche différente afin d'optimiser l'intérêt des produits frais et de proximité. La capacité à transformer certaines denrées devient également déterminante.



Avec les produits agricoles de proximité, la Banque Alimentaire de Bourgogne doit repenser certaines de ses missions.

En Bourgogne l'an passé, la Banque Alimentaire a contribué à la distribution de 5,7 millions de repas en direction de 72 000 bénéficiaires (un chiffre en augmentation de 30 % entre 2018 et 2023). Face à une telle hausse de la précarité, l'association cherche des solutions et le don ou l'achat de produits agricoles de proximité en est une. La multiplication des besoins impose à une structure qui célébrera ses 40 ans en 2025 de se réinventer sur bien des aspects. Animée par une logique partenariale, la Banque Alimentaire cherche à développer des filières d'approvisionnement en circuit court auprès des producteurs agricoles, mais aussi à s'engager sur le terrain de la transformation pour les produits non directement distribuables (fruits et légumes). Dans ce cadre, elle travaille avec l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) BFC, mais aussi, grâce au Conseil régional de BFC, avec plusieurs lycées de la métropole dijonnaise : lycée agricole Félix Kir de Plombières-lès-Dijon qui transforme pour elle des fruits en jus, lycée Eiffel de Dijon, qui réalise des soupes et des purées, ou encore lycée du Castel.

L'impératif de la transformation

« *Transformer est devenu essentiel,* explique Dorothée Tricot, cheffe de projet « Mieux manger pour tous » au sein de la Banque alimentaire, *parce que nous sommes parfois confrontés à un gros arrivage et que nous n'avons pas la capacité de tout distribuer suffisamment rapidement. La transformation permet d'utiliser 100 % du lot acheté ou donné.* » L'association est aussi en partenariat avec les Chambres d'agriculture, qui servent de « porte d'entrée » pour connaître les possibilités de don ou de vente de produits agricoles locaux et déterminer le potentiel d'agriculteurs qui pourraient participer. En 2024, en Bourgogne, la Banque alimentaire a récupéré 40 t de produits agricoles (auprès d'une vingtaine de producteurs), auxquelles s'ajoutent 73 t fournies par la fédération nationale des Banques Alimentaires, récupérées sur tout le périmètre national, soit un total de 113 t. L'objectif, c'est que chacune des antennes (Dijon, Chalon-sur-Saône, Auxerre - Monéteau et Nevers) puisse s'approvisionner au plus court, dans chacun des départements. Avec les produits agricoles, l'association doit faire évoluer son organisation de travail. Il ne s'agit plus ici de collecter et distribuer des conserves, mais des produits frais. Il faut parfois reconditionner les denrées : « *c'est le cas, par exemple, avec des lentilles que l'on reçoit en big bag et que l'on reconditionne nous-mêmes en paquets de 1 kg,* précise Dorothée Tricot. *Nos partenaires distributeurs de l'aide alimentaire ont besoin de produits qui puissent être distribués facilement aux bénéficiaires.* » Ces conditionnements doivent aussi s'accompagner d'étiquettes claires et conformes à la réglementation.

Démarcher de nouvelles filières

« *On doit se rendre dans les associations solidaires,* souligne Yvon Ulman, en charge de la communication à la Banque Alimentaire, *pour les accompagner dans la formation d'un public qui, parfois, est tellement précarisé et désocialisé qu'il ne sait plus cuisiner des produits frais ou bruts.* » La structure cherche en permanence à élargir le panel de produits agricoles de proximité qu'elle pourrait collecter, comme le confirme Hubert Gullaud, bénévole en charge de la prospection : « *on souhaite démarcher la filière volailles mais il faudra être subventionné de manière importante pour développer ce créneau, parce que les budgets nécessaires ne sont pas les mêmes. Si, en 2025, on parvient à « percer » dans ce domaine, ce sera très bien.* » Dans le but de trouver les financements nécessaires à ce développement, la Banque Alimentaire cherche à sensibiliser les entreprises qui pourraient contribuer, en intégrant cela dans leur politique de Responsabilité sociétale (RSE). « *Notre objectif,* précise Yvon Ulman, *est de récupérer entre 300 000 et 350 000 euros en 2025, à l'échelle de toute la Bourgogne et de façon pérenne. On veut mettre en place des accords sur trois ans.* » Dorothée Tricot conclut : « *On remercie tous les producteurs pour leur accueil et leur implication par rapport aux problématiques de précarité alimentaire* ».

Berty Robert

ba210.dorothee.agri@banquealimentaire.org ou 06 52 39 30 40

ENVIRONNEMENT

// ACTION SOLIDAIRE

89 Savez-vous planter des arbres, à la mode de chez nous

Le jeudi 30 janvier, une journée de plantation d'arbres avec des enfants a eu lieu chez Stéphane Hoguet, agriculteur à Saint-Georges-sur-Baulche. Une action organisée par la LPO BFC en partenariat avec l'association « Des enfants et des arbres ».



Une vingtaine d'enfants de l'école de Saint-Georges-sur-Baulche ont participé à une plantation d'arbres, chez Stéphane Hoguet.



Des petits jeux étaient aussi proposés aux enfants.

Ils étaient une vingtaine d'enfants, le jeudi 30 janvier, à contribuer à la plantation d'arbres le long d'une parcelle de Stéphane Hoguet, agriculteur à Saint-Georges-sur-Baulche. Tous, avec le sourire qui s'affichait sur leurs visages.

Cette action, c'est la LPO BFC qui l'a mise en place, « *en partenariat avec une association qui finance la plantation (à hauteur d'environ 2 700 € pour l'ensemble du projet), qui s'appelle « Des enfants et des arbres », qui a permis d'acheter jusqu'à 300 plants pour planter les 150 m restant* », indique Sarah Dujardin, chargée de mission à la LPO BFC.

« *Lors d'un diagnostic de l'exploitation de Stéphane Hoguet en 2023, j'avais remarqué une partie sans haie autour de la parcelle. L'une de mes préconisations était de faire des plantations, jusqu'à la route* », ajoute-t-elle.

Elle poursuit : « « *Des enfants et des arbres », comme son nom l'indique, fait intervenir des enfants pour la plantation. On a alors choisi une école de Saint-Georges-sur-Baulche, où des CM1/CM2 sont venus passer la journée à planter des arbres* ».

La découverte du vivant

Lors de la journée, les enfants étaient répartis en cinq groupes, tournant à tour de rôle : un avec l'agriculteur où est faite la découverte des êtres vivants du sol (l'agriculteur travail en ACS), un participant à un jeu sur les oiseaux, un autre participant à des jeux sur la biodiversité et l'agriculture, et deux groupes qui plantent.

Quant aux arbres plantés ? « *On a neuf essences locales différentes plantées (commandées à un pépiniériste icaunais) : noisetier, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, bourdaine, aubépine monogyne, rosier sauvage, houx, arbousier, fusain. On a fait un choix d'essences d'un point de vue mellifère, pour attirer les insectes. Chaque plante a été choisie de façon à ce que la floraison soit décalée des unes par rapport aux autres. Ces plantes vont aussi faire des petits fruits pour la faune sauvage. Quant à l'ordre des arbres, ce sont les élèves qui l'ont choisi* », détaille Sarah Dujardin. Désormais, pour que la haie ait un beau volume, il faudra compter entre 5 et 10 ans.

Capter du carbone

Pour Stéphane Hoguet, agriculteur en ACS, l'intérêt de planter des haies et des arbres, outre l'avantage de préserver la biodiversité, « *est de permettre de capter du carbone. Tous les ans je fais un audit, par l'intermédiaire de l'APAD (association pour la promotion d'une agriculture durable), dont je suis adhérent et labellisé « Au cœur des sols » (depuis 2020). Je suis aussi « label bas carbone ». Aujourd'hui, sur mon exploitation, je capte plus de carbone que j'en produis, soit 1,8 t de Co2/ha/an en plus que ma production. Je fais une agriculture résiliente qui nourrit le sol* », souligne-t-il.

Il l'affirme : « *C'est génial de mettre des enfants de la commune au cœur de ce projet. C'est l'occasion également de leur présenter ce qu'est l'agriculture de conservation des sols, pour les sensibiliser* ». Et dans l'histoire, ce sont les enfants qui étaient les plus heureux, notamment lorsqu'ils trouvaient des vers de terre.

Deux journées similaires ont eu lieu le jeudi 6 février chez Amélie Tupinier, à Chablis, et le lundi 17 février, chez Benoît Mouffron, à Lain.

Christopher Levé

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Un bon plant pour vous

Huit cents mètres de haies ont été plantés sur une parcelle de la Chambre d'agriculture près de Bretenière. L'occasion de rappeler que d'importantes aides financières sont à disposition.

L'État encourage la plantation de haies depuis plusieurs années… Et ce n'est pas terminé ! Les aides du plan de relance, après le Covid, avaient déjà permis à une centaine de kilomètres linéaires de voir le jour sur des parcelles agricoles en Côte-d'Or. « *Le dispositif nommé Pacte en faveur de la haie a pris le relais depuis, ses soutiens sont tout aussi intéressants* », souligne Géraldine Ducellier, conseillère à la Chambre d'agriculture qui poursuit : « *36 dossiers ont été déposés l'année dernière dans le département, pour un total de 30 nouveaux kilomètres de haies. Leur plantation vient de débuter* ». Un premier appel à projets devrait être lancé pour 2025 : « *se pencher sur la question aujourd'hui permettra aux agriculteurs de faire planter des haies dès l'an prochain. Les aides s'élèvent la plupart du temps aux environs de 80 % des dépenses, voire un peu plus dans certains cas. Il ne faut pas hésiter à nous contacter pour étudier ensemble les différentes modalités* ».

« Une vitrine »

La Chambre d'agriculture a elle-même bénéficié du dispositif, comme l'indique Géraldine Ducellier : « *il y avait effectivement notre propre dossier parmi les 36 de l'an passé ! Près de 800 mètres linéaires ont été plantés ces derniers jours sur une parcelle d'essais de la Chambre d'agriculture, située entre Bretenière et Ouges. Ce sera une véritable vitrine ! La haie, rappelons-le une nouvelle fois, est une source de biodiversité, une grande alliée pour l'agriculture* ». En plus de ses atouts, cette réalisation servira de support pédagogique : « *dès le mois prochain, des stagiaires de BPREA viendront planter une haie sur une vingtaine de mètres, volontairement laissée pour les travaux pratiques. Des formations sur l'entretien et la taille seront proposées par la suite* ».



Alexis Duvert, nouveau gérant des Pépinières Dima à Beire-le-Châtel, avec deux de ses salariés, le 5 février.

Alexis Duvert, nouveau gérant des Pépinières Dima depuis octobre 2023, était en charge des travaux : « *c'est le moment idéal pour planter ! Une première partie l'a été sur environ 600 mètres avec une strate buissonnante composée d'une dizaine d'essences. La seconde haie, moins longue, est positionnée perpendiculairement avec trois strates différentes, elle jouera notamment un effet brise-vent* ».



La pose d'un film biodégradable et de gaines anti-gibier s'ajoute à la plantation proprement dite.

D'autres soutiens

Géraldine Ducellier informe que d'autres soutiens financiers sont à disposition : « *le programme Bocage et paysages du Conseil régional est toujours d'actualité, il permet lui aussi de financer des haies, avec une participation du Département. Des arbres isolés, des bosquets ou encore l'alignement d'arbres sont aussi concernés* ». Le Conseil départemental, seul, peut à son tour venir en soutien des planteurs : « *une nouvelle aide existe depuis fin 2024, elle s'intéresse principalement à des petits projets ou projets atypiques* ».

AG

Contact : 03 80 68 66 63, geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Insémination des bovins

• 28 février et 21 mars à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner mes bovins avec des méthodes manuelles

• 3 et 4 mars à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Réaliser son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Filmer et monter une vidéo avec mon smartphone (Nouveauté)

• 27 février

Maitriser la création et la diffusion de vidéos efficaces sur les réseaux sociaux avec Cap Cut. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Sécuriser sa production fourragère (MAEC BFC)

• 11 mars

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs avec Canva (Nouveauté)

• 13 mars

Maitriser la création de visuel avec Canva. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 14 mars

Avoir les clés pour mettre en place son projet : démarches, points de vigilance et conditions de réussite. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer ou optimiser son atelier de meunier à la ferme (Nouveauté)

• 17 et 18 mars

Avoir les clés pour créer ou améliorer son atelier de meunerie : bonnes pratiques et leviers d'efficacité. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants (Nouveau)

• 4 demi-journées : 18 mars, 29 avril, 11 juin et 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 20 mars

Obtenir le renouvellement du « Certificat individuel ». Formation d'une journée. Lieu : Moulins-Engilbert.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle (Nouveauté)

• 27 mars

Optimiser et créer du contenu efficace pour Facebook et Instagram. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Étiquettes phyto : pas que de la déco

• Mercredi 5 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Claire-Lise Levêque et Lydie Le Dilavrec (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau : perfectionnement

• 5 mars et 25 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Fiscalité : maîtriser sa déclaration d'impôts et faire des choix éclaires

• Jeudi 13 et mercredi 26 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Limaces, pour ne plus en baver !

• Vendredi 21 mars

À Chailley.

Contact : Élodie Joudelat (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 64 64 78.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Exploration de fosses pédologiques

• Du 13 au 21 mars

Le service Environnement et productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, dans le cadre d'un travail global portant sur la fertilité des sols et la préservation de leurs structures, trois visites de fosses pédologiques dans les secteurs de l'Auxois, du plateau et de la plaine. Elles auront lieu le jeudi 13 mars à Saint-Prix-les-Arnay, le mercredi 19 mars à Aignay-le-Duc et le vendredi 21 mars à Tart-le-Bas.

Inscription via le QR Code ou en suivant le lien : https://forms.office.com/e/WqeaM9MSCS



NIÈVRE

// Recensement des chemins ruraux

• Jusqu'au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise une réunion afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier, le 22 février à 9 h à la mairie de Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00

YONNE

// Journée mondiale des zones humides

• Samedi 22 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, qui a eu lieu le 2 février, le CPIE Yonne et Nièvre et ses partenaires organisent une journée thématique sur les zones humides, à Ouanne, avec : une balade de 9 h 30 à midi ; un jeu de piste familial à la recherche des sources de l'Ouanne de 13 h 45 à 16 heures. Rendez-vous à la salle des fêtes de Ouanne (rue Dieu).

Contact : CPIE Yonne et Nièvre au 03 86 45 57 55 ou à contact@cpie-yonne-nievre.org.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 505 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,26	5,46	5,36	
		250-300	5,52	5,52	5,52	- 0,26
		300-350	5,23	5,53	5,38	+ 0,03
		350-400	4,96	5,21	5,08	- 0,02
		400-450	4,73	5,04	4,87	+ 0,05
		450-500	4,65	4,78	4,70	- 0,03
	R	300-350	5,05	5,21	5,16	+ 0,12
F	U	300-350	4,65	4,80	4,74	+ 0,25
		350-400	4,61	4,76	4,69	+ 0,21
	R	250-300	4,65	4,65	4,65	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,48	4,57	4,56	- 0,01
F	U	400-450	4,49	4,64	4,55	
		450 et +	3,63	3,82	3,70	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,82	3,21	3,05	
F	E	24 à 36 mois	3,79	4,44	3,95	
		- 5 ans	3,53	4,32	3,71	+ 0,04
	U	24 à 36 mois	3,22	3,60	3,41	- 0,04
		- 5 ans	3,04	3,59	3,27	- 0,01
		5 à 10 ans	3,05	3,50	3,20	=
		+ 10 ans	2,95	3,35	3,13	+ 0,23
	R	5 à 10 ans	2,38	3,00	2,90	- 0,09
		+ 10 ans	2,42	2,96	2,79	+ 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 833 - Taux de vente : 98 %.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/02/2025

Effectif : 136

Broutards :	**(255 - 325 kg)**	**1270 - 1460**	**4,52 - 5,00**
Broutards :	**(380 - 480 kg)**	**1770 - 2210**	**4,59 - 4,82**
Laitonnes :	**(280 - 390 kg)**	**1230 - 1560**	**4,00 - 4,38**
Génisses 24 - 36 mois	**(360 - 710 kg)**	**1100 - 2400**	**3,01 - 3,39**
Vaches légères :		**1200 - 1820**	
Vaches entre deux :		**1860 - 2100**	
Vaches lourdes :		**2130 - 2900**	

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs facilement reconduits.
En laitonnes, cette semaine, les animaux vendus ne sont pas vaccinés, ni dépistés. Pas d'invendu !
Stabilité des cours.
Demande plus importante en vaches maigres à des tarifs en progression. Cours plus fermes en vaches lourdes viandées.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 5,68 € à 5,80 € kg de viande.
Demande plus importante. Progression des tarifs.

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,27	5,63	5,43	+ 0,26
		de 44 à 50 kg	5,05	5,50	5,35	+ 0,18
	R	de 32 à 38 kg	4,77	4,97	4,86	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,40	5,11	4,89	+ 0,23

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,93	2,19	2,08	- 0,13
F	R	+ de 60 kg	1,68	1,68	1,68	- 0,13

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 8 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	125	142	135	+ 12,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,51	5,68	5,56	+ 0,08
		+ de 44 kg	5,37	5,37	5,37	+ 0,10
	R	de 38 à 44 kg	5,44	5,44	5,44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 279 - Taux de vente : 100 %
Offre limitée mais normal pour la saison.
Agneaux : L'approche du début du Ramadan redynamise les cours.
Brebis : Vente rapide et totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,05	5,27	5,19	+ 0,17
		de 38 à 44 kg	4,83	5,69	5,16	- 0,07

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		28	113	58	- 10,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,64	1,97	1,86	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 247 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,77	4,90	4,84	+ 0,30
		400-450	4,68	4,88	4,82	+ 0,26

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,72	3,31	3,17	+ 0,29
		+ de 10 ans	2,74	3,07	2,91	

OBSERVATIONS

Effectif global : 136 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Très peu de volumes mais de jolies lots de charolais en présentation qui se vendent rapidement à des cours encore haussiers cette semaine. Vente totale.
Laitonnes : Pas assez de volumes pour établir une cotation.
Vaches : Les cours s'envolent, le manque de volumes se fait ressentir.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/02/2025

Effectif : 38

Agneaux :		**206 - 221**	**(4,42 - 4,80)**

Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Février 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Devant la faiblesse de l'offre, fermeté des cours sur toutes les catégories.

Bovins maigres : La demande reste très dynamique et les cours sont nettement orientés en hausse.

POLITIQUES

A l'occasion du congrès de la FNB, la Ministre A. Genevard a rappelé sa « *détermination comme celle du Président de la République et de tout le gouvernement* » concernant l'opposition à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Elle a d'ailleurs précisé : « *Nous ne laisserons pas la Commission se jouer des États en scindant l'accord.* » Ceci doit permettre à la France de conserver son veto en Conseil européen, afin que cet accord d'un autre temps ne voie jamais le jour !

ENVIRONNEMENT

Lors du Congrès FNB, et notamment du groupe de travail Environnement portant sur la valorisation des externalités positives de l'élevage bovin viande, l'adjoint au secrétaire général à la planification écologique, Frédérik JOBERT, a soutenu le fait qu'il faille sortir du « tunnel du carbone », se focaliser sur cette aménité étant une « erreur ». Il a proposé d'adopter une approche systémique mettant en évidence toutes les externalités positives, et s'est engagé à travailler, avec la FNB, sur une définition de « l'élevage durable ».

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après un parcours tumultueux, la mission d'évaluation de la loi EGALIM 2 a enfin présenté son rapport devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le 11 février dernier. Les rapporteurs (Julien DIVE, Harold HUWART, Richard RAMOS, Mathilde HIGNET) ont souligné leur volonté de ne pas bouleverser l'état d'esprit et l'équilibre de la loi, mais plutôt de l'améliorer. Parmi les propositions émises : avoir la possibilité de conclure un contrat inférieur à 3 ans et alléger son contenu, établir une trame de contrat type annexée à un décret ou encore, simplifier l'utilisation des clauses de révision et de renégociation des prix. Certaines recommandations laissent toutefois interrogatif, telles qu'inciter au regroupement en OP et les protéger des stratégies de contournements de la législation. D'autres, cependant, semblent aller dans le sens de la position de la FNB : prolonger le SRP +10, renforcer les contrôles, ou encore imposer aux fournisseurs d'indiquer le pays d'origine des trois principales matières premières agricoles. En termes de calendrier, les députés souhaitent qu'une proposition (ou un projet) de loi soit rapidement publiée.

FAIT DE LA SEMAINE

Le congrès de FNB s'est tenu la semaine dernière à la Rochelle avec comme thème pour cette année de « Rendre sa grandeur à l'élevage ». Pour cela 3 groupes de travail ont été fait sur l'orientation et l'anticipation des politiques sanitaires, sur l'orientation entre maigre ou engraissement et sur la valorisation des atouts sociétaux de l'élevage bovin. La table-ronde du lendemain, avec des élus nationaux et européens, a permis d'explorer le sujet de bâtir des politiques publiques pour pérenniser notre élevage durable !

FOCUS

FNB, FNEC, FNO et FNPL alertent aujourd'hui la ministre de l'Agriculture, au travers d'une lettre ouverte, sur les dysfonctionnements du dispositif de gestion des risques en prairies.
Depuis des années, les éleveurs rappellent la nécessité d'améliorer l'estimation des pertes sur prairies, qui a montré de multiples failles concernant les dégâts des sécheresses et coups de chaleurs, et qui est aveugle aux impacts des excès d'eau. Seule solution : des expertises terrain doivent être conduites en cas de demande de recours par un éleveur !

CHIFFRE A RETENIR

- 3,5 %

C'est la baisse française de production de viande de vaches allaitantes (en tec) sur l'année 2024 par rapport à 2023, malgré la hausse des poids carcasse. En parallèle, la production issue de jeunes bovins est en hausse de +2,5%, bénéficiant d'une augmentation du nombre d'animaux et des poids de carcasse. Au global sur l'année, la production française est quasiment stable, mais elle est attendue en baisse de -1,8% en 2025 (*cf. prévisions Idele*).

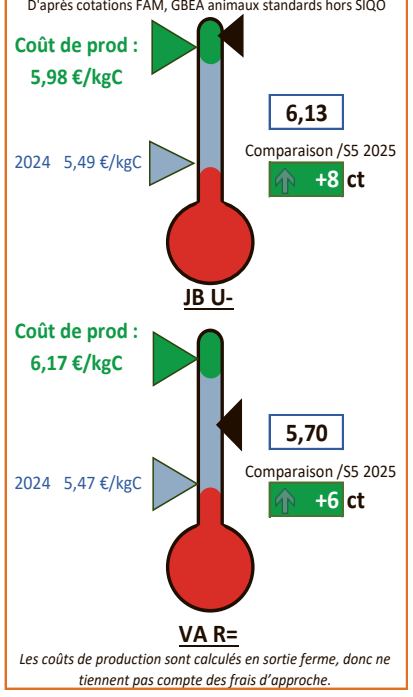
EN REGION

Bonification d'aide de trésorerie suite aux difficultés conjoncturelles 2024 : par communiqué du 14 février, le ministère annonce que le guichet pour la prise en charge des demandes est désormais ouvert sur site de FranceAgriMer. Il s'agit du plan annoncé en novembre (concernant les producteurs ayant perdu au moins 20% du chiffre d'affaires). Le prêt de trésorerie est plafonné à 50.000 euros; le taux d'intérêt maximum à 1,75% (1,5% pour les jeunes).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

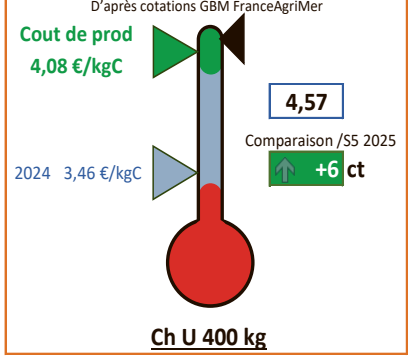
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

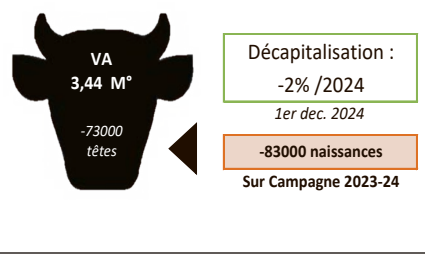
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

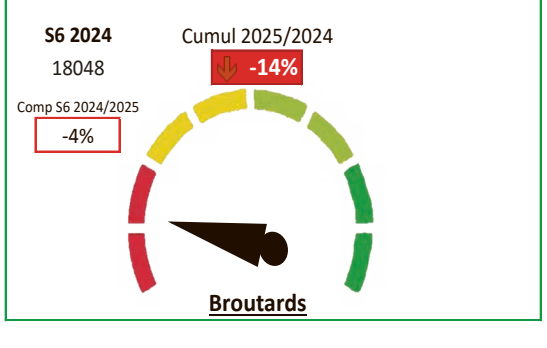
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

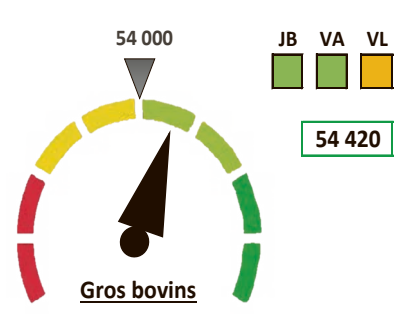
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 07
du 8 au 14 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en semaine 07, nous constatons de nouveau une hausse des prix sur l'ensemble des marchés voir même une forte hausse sur certaines régions. Les prix progressent dans toutes les catégories et dans toutes les races. Cette dynamique commerciale est portée par une demande soutenue et une offre souvent insuffisante. Les animaux exportables se vendent très rapidement. En femelles, le marché est fluide et réactif, les transactions sont soutenues. Les prix sont fermes et facilement reconduits.

Gros bovins maigres : avec une forte demande et une offre insuffisante dans plusieurs races, la hausse des cours est généralisée, amplifiée par l'anticipation de la mise à l'herbe. La tension sur l'offre devrait continuer de soutenir les prix dans les prochaines semaines, en particulier pour les animaux bien préparés.

Boucherie : la demande croissante pour les réformes mixtes et laitières entraîne une hausse des prix, confirmée sur plusieurs marchés. Bien que la demande soit présente, les cours des vaches allaitantes se stabilisent et plafonnent. Si la demande se maintient et que l'offre reste faible, la hausse des prix pourrait encore se poursuivre.

Veaux : l'offre limitée contribue à soutenir les prix, particulièrement pour les veaux de bonne qualité. La qualité devient un critère déterminant pour la vente, avec une demande qui se concentre sur les animaux bien préparés Les veaux de qualités se vendent rapidement, tandis que les veaux de moindre qualité peinent à trouver preneur.

Ovins : en agneaux, la demande reste soutenue, permettant aux cours de se maintenir voire d'augmenter dans certaines catégories. Les agneaux légers sont plus recherchés et mieux valorisés, alors que les plus lourds voient leurs prix se stabiliser ou baisser légèrement. En brebis, la demande est présente, favorisant une dynamique positive sur plusieurs marchés. Après des hausses précédentes, le marché semble se stabiliser sur plusieurs places, avec des prix qui se maintiennent à des niveaux élevés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

23 - Vends tracteurs Valtra N114 4200h Kubota 5111 avec chargeur manip 1700h année 2021.
✆ 06 87 06 30 26

25 - Vends tracteur Renault R7621 an. 78, entièrement révisé, 3 200 h, pneu 50%, 10 500 euros.
✆ 06 07 84 61 89

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165S / 2500 h, T6 155 / 3600 h, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970 recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

26 - Vends herse Quivogne RH 4.20m VAG 94 diamètre 100; semoir Bomatec maïs, sorgho; poudreuse dorsal Berthoud mécanique.
✆ 06 72 83 06 94

38 - Vends broyeur à marteau Agrimaster L2,60 année 2010, super état, peu servi trans hydro rouleau arrière.
✆ 06 08 97 24 15

42 - Vends déchaumeur Quivogne 13 dents 3m. Grand dégagement. Très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

01 - Vends presse MD JD 336 A très bon état révisée par professionnel de la marque opérationnel Au Champs. Prix justifié 4500 euros.
✆ 06 30 65 25 48

Epandage

01 - Vends semoir engrais Vicon 1600 kg, 2 plateaux bé 1600 euros, salle de traite 2x5 décrochage.
✆ 06 16 33 36 94

Manutention

01 - Recherche tablier lève palettes avec attelage Euro pour chargeur John Deere 633.
✆ 06 40 18 07 28

Divers

01 - Vends génératrice 27 kva char Scobel 5m désileuse Kuhn 2.3 m3 avec distrib. de concentrés.
✆ 06 31 90 33 10

01 - Vends cause retraite élagueuse Noremat 5m50 bras avancé tbé herse plate 5m semoir Nodet 3 m.
✆ 06 28 09 23 54

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends désileuse portée 2m3 Euromark et 1 semi-portée 2,5 m3 Jeulin ; 2 plateaux fourragers L=12 m ; bétaillère 14 places (fabrication artisanale) prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

07 - Vends piquets de châtaignier fendus 2 € les 1 m 80, 2.30 € les 2 m, 1.60 € les 1 m 60 + piquets acacias 3 € les 1 m 80.
✆ 07 87 05 20 20

21 - Vends pneus été Michelin 195 55 20, très bon état, peu roulés. (0608)
✆ 06 70 64 74 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0701)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0707)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends tracteurs Ford 5610, Renault 60 vigneron+2 remorques de 5 et 6 tonnes et 2 remorques interlignes. 2 tarières dont 1 démontable et 2 vigneronnes dont 1 neuve. 1 machine à vendanger Alma 150 CV + 1 pulvérisateur. Le tout en TBE.
✆ 06 25 01 40 62 ou
04 75 04 89 51 avant 18H

38 - Vends tracteur David Brown 40 cv plus divers outils du sol passe sous serre plus arceaux 4 m au sol prix à débattre.
✆ 06 21 64 09 66

38 - Faneuse Pottinger 610NZ de 2013 repliage hydraulique, 5500.00 euros.
✆ 06 85 38 02 84

38 - Vends rotovateur 1,80 Howard tracto MF50HX pelle camion 5130 benne.
✆ 06 76 71 34 44

38 - Vends hachoir réfrigéré pour viande avec portionneur pour steack haché et scie à ruban.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends cause retraite pulvé. Hardi 15 m, distributeur d'engrais Vicon double plateau, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends bottes de foin moyenne densité + semoir 13 rangs à sabots + caisse à volailles.
✆ 07 67 32 60 36

58 - Cause retraite, vend ensemble cellules grains Privé, tuyaux de reprise, gaines de ventil, TB, 300 à 1500 q, environ 5 € la tonne, à débattre. (0704)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Herse Alpego rota, 4m, portacourt, Tôle niveleuse, Tracer peu servi, TBE. 11 000 €. (7006)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends table avancée colza Biso, 5m20, une scie latérale élec, table avancée colza Cheval, 6m20, 2 scies latérales neuves élec, le tout en TBE. (0705)
✆ 06 67 28 02 42

Elevage

01 - Vends tonne à eau 1000 L sur chassis. 500 euros.
✆ 06 44 95 08 67

69 - Vend abreuvoir 1000 l. tonne eau pompe à purin sur P de F tarière P de F. Moteurs électriques scie circul Petit prix.
✆ 06 95 45 33 44

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

74 - Gaec Le Vivier Passy Soudan Bochatey vend 4x4 Ford Ranger pick-up xtra cab portes accès arr, sept 2013, 162000 kms, bon état. Freins, embrayage neufs, suivi fait, factures.
✆ 06 72 56 91 65

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends 35T luzerne TB Qualité, récoltée avec un andaineur à tapis, bottes rectangulaires 90x120.
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends bottes enrubannage Luzerne.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vernds foin année 2024 + Vends bétaillère 2 places grosses bêtes.
✆ 04 74 92 21 07 HR

39 - Vends Montmorot, 800 bottes foin 15 euros, 200 bottes regain 30 euros, 450 bottes enrubannage 80 euros la tonne + fumier en tas 20 euros la tonne. Paiement au chargement.
✆ 07 89 57 34 84

42 - Vends maïs épis en bottes, octobre 2024, analyse disponible.
✆ 06 70 86 97 21

42 - Vends orge grain bottes enrubannage, foin balles rondes 2023.
✆ 06 17 68 74 19

71 - Scea des Bois Rapillard vend foin bottes de 1.30 de mai de qualité, 170 € livré.
✆ 06 21 26 28 28

74 - Vends foin et regain séché en grange 70, 120 ou 30 kg ; pirouette Kuhn 10 m semi-portée 2008.
✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

01 - A vendre foin 2024 bottes rondes diamètre 130 et bottes carrées 70x120x2.20. Environ 100 tonnes fait en bonne condition. Prix 50 euros Tonne départ ferme.
✆ 06 88 76 67 81

VEND PAILLE DE BLÉ ET ORGE 120 x 90
Stockées sous abri, livraison assurée
Tél. : 06 83 02 42 49

21 - Vente de luzerne sur pied sur la commune de Flavigny sur Ozerain, 21 ha. (0804)
✆ 06 11 70 68 80

Terrain

07 - Propose terrain pré pour bovins ou équins 10 ha + vends foin 2024 petite bottes
✆ 04 75 29 22 55

Immobilier

83 - Vend studio 30 m² neuf + terrasse 10 m² équipée pompe à chaleur réversible + moustiquaire + cave + parking privé sécurisé + DPE : D + immeuble proche commerce à Six Fours Les Plages
✆ 06 81 23 56 77

Location

Immobilier

39 - Viticulteur cherche à la location, maison ou gîte temporaire avec garage et cave autour de Château-Chalon, 25 km max.
✆ 06 72 38 18 00

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

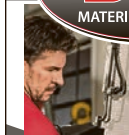
Emploi

Offre

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

38 - Collectif d'Entraide du Trièves Structure Locale de l'Economie Sociale et Solidaire 25 ans d'existence, 70 bénévoles et 3 salariés au service de familles bénéficiaires des communes du Trièves Un engagement croissant sur le territoire avec ses partenaires, fournisseurs, donateurs autours des activités de friperie solidaire, d'épicerie sociale et de lien social. recrute Coordinateur-trice des épiceries sociales Sa mission, contribuer au bon fonctionnement des 2 épiceries sociales, c'est : organiser l'activité des salariés et bénévoles. En gérer l'approvisionnement. Animer la relation avec les différents partenaires engagés. Garantir la stricte application des règles d'hygiène et de sécurité Profil recherché : expérience dans le milieu associatif et/ ou dans le domaine du travail social - Capacité à travailler en équipe et en réseau - Savoir-faire en animation d'équipe - Sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative - Capacité d'adaptation et réactivité - Compétences en bureautique - Permis B + VL souhaité Termes -conditions CDD de 6 mois évolutif en CDI, 18h/semaine - Rémunération : 1364 € brut mensuel - Sous la supervision du conseil d'administration - Poste rattaché aux épiceries de Mens et Monestier de Clermont - Statut: Cadre, catégorie B de la filière administrative associative (CCN IDCC 1261). Poste à pourvoir dès que possible - Autres : remboursement des frais de déplacement, assurance complémentaire santé, Téléphone mobile et PC portable Pour plus d'informations voir collectifdentraidedutrieves.fr Détails du poste sur https://collectifdentraidedutrieves.fr/wp-content/uploads/2025/02/fiche-poste.odt

✆ Adresser CV et lettre de motivation avant le 28 février à rhcollectifdentraide@gmail.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

39 - Nous recherchons une famille d'accueil relais chaleureuse pour accueillir deux à trois adolescents. Ce placement se ferait une fois par mois et durant une partie des vacances scolaires, en étroite collaboration avec notre équipe éducative. Si vous êtes une famille aimante, prête à offrir un environnement sécurisant et stimulant, nous serions ravis de vous rencontrer. Votre rôle serait essentiel pour accompagner ces jeunes dans leur développement et leur épanouissement. Pour plus d'informations ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter.

✆ 06 47 00 52 24

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)

✆ 06 10 64 01 65

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Mariage

38 - Retraité agricole recherche dame 75 ans à 85 ans pour rolmpre solitude de préférence Isère.

✆ 04 76 50 01 97

71 - Homme 63 ans recherche compagne 55 à 63 ans pour rompre solitude et sortir. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra avec la

✆ référence 358

Animaux

Bovin

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares + 13 hectares de regain après fauchage du foin donc à partir de Septembre, le tout sur la commune de 01 110 Champdor-Corcelles. Prairies alimentées en eau de source en permanence. Surveillance quotidienne assurée. Je peux accueillir sur cette période entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre ensemble. Forfait saisonnier possible.

✆ 06 24 32 65 17

01 - Cause surplus fourragers (enrubannage, foin, concentrés) prends bovins en pension à partir du 15/03/2025).

✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans cornes.

✆ 06 77 19 11 44

03 - Elevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS. (0801)

✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. Earl Trameson 18350 Charly.

✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - A vendre, 4 taureaux charolais inscrits, 16-17 mois, génotypés dont 1 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (0802)

✆ 06 15 28 77 63

38 - Vends reproducteurs charolais sans corne 15-16 mois GAEC de Navoux.

✆ 06 16 85 50 52

39 - Prends en pension bovin/génisse (élevage traditionnel ou hors seul) en pâturage de mai à septembre.paturage.fuesse@gmail.com

✆ 06 68 04 80 27

42 - Vends mâles reproducteurs Limousins, HBL, 2 ans, possibilité livraison.

✆ 06 70 86 97 21

42 - Vends 1 bonne génisse de boucherie, 20 mois 46x38.

✆ 06 81 33 35 57

42 - Vends taureaux charolais 15-16 mois, génotypés, sans cornes, issus IA. EARL Elevage Plasse, Régny.

✆ 06 84 53 10 12

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Mélomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padcorn p, Nuts. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)

✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)

✆ 06 33 49 46 88

58 - Bons taureaux charolais, 2 ans, type viande, vêlage facile. (0504)

✆ 06.68.67.23.23

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0505)

✆ François 06 08 78 05 01.
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)

✆ 06.19.82.08.94

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (0607)

✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)

✆ 06 78 59 03 92

69 - Elevage Limousin inscrit vend taureaux 15-16 mois T bonnes origines et laitonnes au sevrage.

✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, dont 4 sans corne, TBO, TGS, Gaec Pierre Didier et Evelyne.

✆ 06 80 44 08 26

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

15 - Prendrai brebis en estive.

✆ 06 08 64 14 67

Ovin

38 - Vends brebis Charolaises.

✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
SONDES GÉOTHERMIQUES - FORAGES D'EAU
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

69 - A vendre chiots Border pur, 4 mois 2 M. 1 F. urgent. N° mère 250268781396402

✆ 06 80 78 05 39

73 - Vends chiots de protection Marenne des Abruzzes nés le 25/08/2024 1 M et 1 F, vaccinés, pucés, mère N° 250268780008642.

✆ 06 83 09 40 71

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCEA CHATEAU DE LABORDE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 116 000 euros
Siège social : 2, impasse du Château
Château de Laborde
21 200 MEURSANGES
849 780 507 RCS DIJON

Par décision unanime des associés du 27 décembre 2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Dylan KERLANN, demeurant 6, boulevard Saint Jacques à BEAUNE (21200), à compter rétroactivement du 24 avril 2023. Pour avis.

AL25017495

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

« LES CHATAIGNIERS D'ALZON »
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 EUROS
Siège social : 14 route de Saint Privat
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
RCS NIMES n° 528 468 648

Aux termes de décisions unanimes des associés en date du 26 décembre 2024, la collectivité des associés de la société susvisée :
- constituée pour 99 ans à compter du 22 novembre 2010
- ayant pour objet social : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous immeubles, l'acquisition, l'échange et l'apport
- ayant un capital de 1.000,00 €
- ayant pour gérant Monsieur Alexis Emmanuel QUIRANTES, médecin, demeurant à DIJON (COTE D'OR) 6 rue François Dameron, né à ALES (30100) le 26 janvier 1994, en qualité de gérant à compter du 26 décembre 2024
a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Ainsi, à compter du 26 décembre 2024, le siège social :
- qui était à SAINT PRIVAT DES VIEUX (30100), 14 route de Saint Privat* est désormais à DIJON (21000), 6 rue François Dameron, à compter du 26 décembre 2024.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 528 468 648 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON désormais compétent à son égard.
Pour avis.

AL25017585

MODIFICATIONS MULTIPLES

CASINO DE SANTENAY
SAS au capital de 93 300 €
Siège social : 9 avenue des Sources
21590 Santenay
516 620 192 RCS de Dijon

Le 12/02/2025, le Comité Stratégique :
- a révoqué Monsieur Frédéric MOUSSET de son mandat de Directeur Général avec effet le 28/02/2025,
- a pris acte de la démission de Madame Marie-Cécile GEOFFROY de son mandat de Directrice Générale Déléguée avec effet le 30/04/2025,
- a nommé Directrice Générale à compter du 01/05/2025 Madame Marie-Cécile GEOFFROY, demeurant 8 rue Pierre Curie 71100 Chalon-sur-Saône.
Mention au RCS de Dijon

AL25017590

MODIFICATIONS MULTIPLES

S.C.I. WITTERSHEIM-MATROT
Société civile immobilière
au capital de 762,24 euros
Siège social : rue de Martray
21190 MEURSAULT
327 437 059 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Septembre 2018, la collectivité des associés a décidé :
- de nommer Madame Claudine ROUSSEL,demeurant 27 rue des Vignes – 25170 VILLERS BUZON, et Madame Anne WITTERSHEIM,-demeurant 5 RD17 – 21360 MONTCEAUX CHARNANT,en qualité de cogérante pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Materne WITTERSHEIM, décédé le 28 mars 2018.L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Materne WITTERSHEIM sans qu'il soit procédé à son remplacement.
- de transférer le siège social de rue de Martray –21190 MEURSAULT au 2 Place de l'Europe –21190 MEURSAULT à compter du 6 septembre 2018 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL25017604

MODIFICATION DU CAPITAL

SCF
Société à responsabilité limitée
Au capital de 192 906 €
Siège social : 34 Rue Gabriel Bachot
21700 MEUILLEY
837.809.912 RCS DIJON

Les associés par décisions unanimes du 01/01/25 ont réduit le capital social de 51.214 € pour le porter à 141.692 € par voie de rachat et d'annulation de 5.974 parts sociales.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL :
Ancienne mention : 192.906 €.
Nouvelle mention : 141.692 €.

AL25017615

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

SAS OFFICE NOTARIAL DE L'EST
Notaires à REMIREMONT

MODIFICATIONS MULTIPLES

Aux termes d'un acte d'échange reçu par Maître Bertrand DUBAR, Notaire à REMIREMONT le 9 décembre 2024, les associés de la MALOUMA, Société Civile Immobilière, au capital de 1500€, dont le siège social est à QUETIGNY (21800) 4B rue des Peupliers, immatriculée au RCS de DIJON numéro 913645545, ont décidé de
- Transférer le siège social de ladite société à EPINAL (88000) 2 ruelle des Prêtres à compter du 9 décembre 2024.
Ancien siège social : QUETIGNY (21800) 4B rue des Peupliers
Nouveau siège social : EPINAL (88000) 2 ruelle des Prêtres
- Prendre acte de la démission de Madame Habiba BOUZIANE de ses fonctions de gérante à compter du 9 décembre 2024.
Monsieur Camille André Michel ROTH demeure unique gérant.
Pour insertion
Me Bertrand DUBAR

AL25017634

// GÉRANCE

Bruno ESPERANDIEU, François MARTIN, Damien LEO et François SAVIOLI,
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me François SAVIOLI, le 17/02/2025, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON 1,
La société dénommée AUXOIS ENERGIE ayant son siège à POUILLY-EN-AUXOIS (21) 15 rue de Dijon, SIREN n°889205282
A cédé à
La société dénommée AUXOIS ENERGIE ayant son siège à POUILLY-EN-AUXOIS (21) 15 rue de Dijon, SIREN n° 940220080
Un fonds de commerce d'installation, maintenance et réparation de plomberie, sanitaire, chauffage et climatisation, exploité à POUILLY-EN-AUXOIS (21) 15 rue de Dijon moyennant le prix de 105.000,00 EUR. Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me SAVIOLI dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications visées par l'article L.141-12 du Code de Commerce.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL25017655

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/02/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Grosbois-en-Montagne : Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien des fermiers en place – terres, prés, landes, bois - Urbanisme : RNU 16 ha 94 a 85 ca 'LES VIGNES' : A-0387—0395 - 'LA CREUSE' : A-0418 - 'DEVANT LE TILLEUL' : B-0021—0022—0023—0031 - 'LES ARAUX': B-0146—0151—0153—0155—0162—0163—0164 - 'DERRIERE LES COUEES' : B-0085—0086—0087 - 'VERNOLLE' : B-0349 - 'LES COMBOTTES' : B-0131—0132—0372 - 'BAS DE FONCELY' : B-0088—0089—0090—0108—0110 - 'SUR LA ROLLEE' : B-0206—0207—0208—0209—0211—0213 - 'SUR LE VIROY' : B-0169 - 'LE MONTOT' : D-0003—0016 - 'SUR LE FOIGERET' : D-0018 - 'CHAMPS DES RAVES' : D-0055 - 'CURTILS VACHERS' : F-0002—0003
Mont-Saint-Jean : Terres, landes - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'occupant sur la parcelle louée 1 ha 08 a 20 ca 'EN COMME JEAN' : B-0636—0647
Dossier Chemin-d'Aisey et Aisey-sur-Seine : Terres, landes, bois - Urbanisme : RNU
Chemin-d'Aisey :19 ha 51 a 89 ca 'LA ROCHE BELAS' : A-0062 - 'AUX ESSARTS': A-0301 - 'AU DESSUS DES COMBES' : A-0311—0438 - 'LA SAUMORE' : ZE-0001—0009
Aisey-sur-Seine 7 ha 44 a 20 ca 'SOUS RECY' : C-0214 - 'LA PLOUSE' : ZB-0007
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **10/03/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017639

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MACLAPI
Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 26000 euros
Siège social : POINTE DE BREBIS
21250 CHAMBLANC
485120695 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Thierry AVERSO, demeurant 15 Chemin des Rotures - Pointe de Brebis 21250 Chamblanc a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL25017599

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MACLAPI
Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 26000 euros
Siège social : POINTE DE BREBIS
21250 CHAMBLANC
485120695 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thierry AVERSO demeurant 15 Chemin des Rotures - Pointe de Brebis, 21250 Chamblanc et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL25017600

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA POINCONNAISE COFFRET
EURL au capital de 10 000 €
Route Nationale
21330 POINCON LES LARREY
B 512 106 147 RCS DIJON

Le 31/01/2025, l'associé unique a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/01/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL25017625

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU TERTRE
N° Agrément : 21.89.572
RCS Dijon : 351 558 150
Siège : Mairie de Posanges
21350 POSANGES

Aux termes de l'AG Ordinaire en date du 12 Décembre 2024, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL25017640

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pommard du 10/02/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : UPNORTH ENGINEERING
Siège : 7, rue des Jardins 21630 POMMARD
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans
Capital : 1 000 euros
Objet : la conception, l'installation et la maintenance de systèmes industriels dans l'industrie des procédés; le développement de solutions d'automatisation pour l'optimisation des processus industriels, incluant la programmation,l'intégration et l'optimisation de logiciels d'automatisation industrielle; la gestion et la supervision de projets d'automatisation, tout en offrant des services de conseil en ingénierie des systèmes automatisés ; le développement des logiciels personnalisés pour la gestion et le contrôle des processus automatisés; la proposition de solutions sur mesure pour l'optimisation des chaînes de production. L'ingénierie et la construction de machines destinées aux processus industriels dans l'industrie pharmaceutique, avec une expertise particulière dans l'intégration et le développement de logiciels d'automatisation; la conception, la fabrication,ainsi que l'installation des équipements spécialisés, tout en développant des solutions logicielles sur mesure pour le contrôle et la gestion des processus automatisés; la prise en charge de la maintenance préventive et corrective des équipements automatisés, en mettant un accent particulier sur l'optimisation des systèmes via des technologies d'automatisation avancées; la coordination des équipes techniques pour la mise en œuvre des projets, garantissant ainsi la conformité aux standards spécifiques de l'industrie pharmaceutique et la performance optimale des solutions automatisées.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Armin BERCHTOLD, demeurant 7 rue des Jardins 21630 POMMARD.
RCS DIJON.

AL25017576

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 06/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Casa Louise.
Siège social :20 rue Paul Maldant, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.
Objet social : La création, l'acquisition par tout moyen, la transmission et l'exploitation,directement ou indirectement de tous fonds de commerce de restaurant et de débit de boissons,sur place ou à emporter. La gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis,en nu ou en meublé, de courte ou longue durée,accompagnée ou non de prestations de para hôtellerie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Madame Maëva DOUSSOT demeurant 23 rue de la Forêt 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX et Monsieur Théo DUVERGER demeurant 23 rue de la Forêt 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL25017583

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras - 58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799
Agrément HCCA N°12032

Suivant l'AGOA et le CA du 04.01.2025, il a été décidé la modification des administrateurs du Conseil d'Adminsitration :
- M. Louis COUTEAUDIER démissionne de son mandat de Vice-Président.
- M. Patrick JOUBERT, demeurant 5 Clos des Tilleurs 03400 YZEURE administrateur sortant est remplacé par l'EARL PATRICK JOUBERT (398 038 026 RCS CUSSET) sise La Rochelle 03210 SOUVIGNY.
Pour avis.

AL25017561

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCE FEREC
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Pasteur
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
848918256 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 11 février 2025, le Président de la société par actions simplifiée SCE FEREC, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 6 rue Pasteur, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 237 rue des Frères Gambon à compter rétroactivement du 3 février 2025.
POUR AVIS, Le Président

AL25017571

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES BARBIERS
Les Barbiers
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Au capital social de 580 730 €
RCS NEVERS - N° 792 116 667

Par procès-verbal d'AGE du 27 décembre 2024, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant, M. François-Xavier MOREAU, demeurant 2 rue des Charrons 58130 SAINT AUBIN LES FORGES, en remplacement de M. Jean-Michel MOREAU, gérant démissionnaire, à effet du 27 décembre 2024.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL25017581

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI GNOMON
Société civile
Au capital de 45.734,71 euros
Siège social : OISY (58500)
Château de Sembrèves
RCS NEVERS 349 992 115

Suivant AGE du 09/02/2025, il a été constaté la nomination d'un co-gérant : Mme Louise-Eugénie BEGUIN dt à DIJON (21) 14 rue Marechal de Saulx Tavannes.
POUR AVIS, la gérance

AL25017638

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CHARON
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : CHATILLON EN BAZOIS
(Nièvre)Lieudit « Beauregard »
RCS NEVERS : 533 348 959

Assemblée Générale du 14/02/2025
Date d'effet : 14/02/2025
Ancienne mention : PRÉSIDENT :
- Monsieur Yvan CHARON demeurant à MOULINS ENGILBERT(Nièvre) - 5, Rue des Groseillers
Nouvelle mention :
PRÉSIDENT :
- Monsieur Pierre CHARON demeurant à MOULINS ENGILBERT(Nièvre) - 5, Rue des Groseillers
Pour avis et insertion

AL25017643

JJHH NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

CESSION DE PARTS SOCIALES

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

Maître Pierre JOURDIER, Notaire à DECIZE, a reçu le 10 mars 2021 un acte authentique contenant cession de la totalité de leurs parts sociales par Monsieur Jean ROBERT DE GESNAIS et Madame Brigitte ROBERT DE GESNAIS,soit 232 parts pour une valeur de 266 666,66 €, au profit de Monsieur Alain ROBERT DE GESNAIS dans la SCI DU BOURDY, société civile immobilière au capital social de 34 800,00 €, dont le siège social est à Le Vieux Marigny(58160) SAUVIGNY-LES-BOIS et immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 442 677 498.L'article 7 des statuts a été modifié en ce sens.
Pour avis.
Mention en sera portée au RCS de NEVERS.

AL25017647

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SARL BRIS CHAUSSURES
9 PLACE CHARLES CHAIGNEAU
58190 TANNAY
RCS NEVERS 421 799 834

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 14/02/2025 dans Terres de Bourgognes 58, concernant la société SARL BRIS CHAUSSURES.
Il a lieu de lire : 32, rue du Grand Marché 58500 CLAMECY au lieu de 2, rue du Grand Marché 58500 CLAMECY

AL25017601

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 13/12/24 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE, concernant la cession de fonds LA MARINA/FJZ, Il a lieu de lire : «aux termes d'un acte SSP en date à DECIZE du 08/11/24...» le reste sans changement.
Pour avis.

AL25017617

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 11 février 2025, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL,
Monsieur Lionel Hervé LACROUTE né à DECIZE (58300) le 7 mai 1963 et Madame Agnès Florence Marie Louise TUPET née à SANCERRE (18300) le 12 mai 1965 demeurant ensemble à ST-LEGER-DES-VIGNES (58300), 22ter, rue des Raimbaults, mariés à CHAMPVERT (58300) le 5 avril 1986,
Faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL25017622

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL HERVE LETHEUX
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Les Vernes
58660 COULANGES LES NEVERS
Siège de liquidation : Les Vernes
58660 COULANGES LES NEVERS
RCS NEVERS 339 780 686

Par décision en date du 31/12/24, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/24 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Hervé LETHEUX, demeurant Les Vernes - 58660 COULANGES LES NEVERS, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Les Vernes 58660 COULANGES LES NEVERS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis- Le Liquidateur.

AL25017369

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL PERREAU
Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : LA MARQUISE
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
Siège de liquidation : LA MARQUISE
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
534 895 222 RCS NEVERS

Le 30/04/2024, L'Assemblée générale extraordinaire a décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, a déchargé Monsieur Léon PERREAU de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mars 2024.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur.

AL25017486

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOULIN DE COULOIR
Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social :
Lieudit Couloir - 58120 DOMMARTIN
Siège de liquidation :
23 Bis avenue de Veauche
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
423 264 225 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 31/01/2025 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à effet rétroactivement du 31 décembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL25017539

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL LABONDE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 320 000 Euros
Siège social : Brêches
58420 SAINT-REVERIEN
RCS NEVERS – N° 429 585 938

Suivant délibération d'AGE du 1er février 2025, les associés ont décidé à effet du 1er février 2025 :
- la dissolution anticipée de la société
- M. Pierre LABONDE, demeurant à Brêches – 58420 SAINT-REVERIEN, est nommé liquidateur.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 28 route de Corbigny - 58420 SAINT REVERIEN.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017547

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DE SAINT AGNAN
Société civile
au capital de 48 783,69 euros
Siège social : 26 rue Saint-Agnan
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
423 129 923 RCS NEVERS

Le 11.02.2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Marie-Claude FOGEL-DRAHONNET demeurant 26 rue de Saint-Agnan a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Pour avis.

AL25017580

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE COLBERT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 31 Avenue Colbert
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 13 rue Réquichot
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
407 555 341 RCS NEVERS

Le 30.12.2024, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30.11.2024.
La société sera radiée au RCS de «NEVERS».
Pour avis.

AL25017608

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE SOUGY
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 205 500 €
Siège de liquidation : 3 Hameau de Sougy
58800 GERMENAY
RCS NEVERS – N° 812 456 739

Suivant délibération d'AGE du 27 janvier 2025, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 octobre 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL25017609

NON DISSOLUTION

LES ROSES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Route Départementale 121
La Crois de Pierre
58230 MOUX-EN-MORVAN
RSC NEVERS 921 987 954

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31.10.2024 les associés, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente.

AL25017657

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04.02.2025, il a été constitué une SCI dénommée : BS IMMO
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, au profit de professionnels ou de particuliers, et à titre exceptionnel la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
Siège social : 8, rue Hélène Boucher 58640 VARENNES-VAUZELLES
Capital : 200 euros (numéraire)
Gérance : Rémi BRUN et Audrey SOGNY, demeurant 8 rue Hélène BOUCHER 58640 VARENNES-VAUZELLES
Agrément des cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre Associés et entre ascendants ou descendants des associés, même si l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017553

LA FERME DES GRANDS BOIS
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile

ANNONCES LÉGALES

au capital de 15 000 euros
Siège social : 2, chemin des Grands Bois
58370 LAROCHEMILLAY
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LAROCHEMILLAY du 04/02/2025, effet au même jour,
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : LA FERME DES GRANDS BOIS ;
- Siège : 2, chemin des Grands Bois - 58 370 LAROCHEMILLAY
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 15000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Esther KIRSCHFINK, enseignante, demeurant Brückberg 5 - 4750 Weywertz (Belgique) a été nommée gérante sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire à la majorité des 3/4. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
POUR AVIS. La gérance.

AL25017568

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 11/02/2025, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC DE LA BERGERIE
- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 19/12/2024
- Siège : 2 lieu dit La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS ;
- Objet : exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les membres associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC.
- Capital : 40 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Monsieur Laurent SOUVERAIN demeurant La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES et Monsieur Vincent SOUVERAIN demeurant 18B La Vanne 58640 VARENNES-VAUZELLES,
- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.
Pour avis, la gérance

AL25017592

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BICHES du 12 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : AMAUCORE SOLAIRE 2
Siège : 5 rue Le Terreau, 58110 BICHES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : L'achat, la production, la prise à bail, la vente de toute énergie thermique et électrique, en particulier photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Pascale PANIER née GUEUR, demeurant 5 Rue Le Terreau, 58110 BICHES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017593

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI LE CAR
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 56 Rue Saint Gervais 58140 BRASSY
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Monsieur Denis BOUCHE demeurant 56 Rue Saint Gervais 58140 BRASSY
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL25017616

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/02/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SAS ROL1 NRJ
Forme : SAS
Capital social : 2 000 €
Siège social : 1 le jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Objet social : la production et la commercialisation d'énergie photovoltaïque ou toutes autres énergies renouvelables ou fossiles. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter sa réalisation, pouvant favoriser son extension ou son développement à la condition qu'elles ne puissent y porter atteinte.. Et toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.
Président : M. Julien ROLIN demeurant 4 route de laché, 58420 VITRY LACHE
Directeur Général : M. Noel ROLIN demeurant 1 le jonc, 58330 CRUX-LA-VILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25017656

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL MS Garage
Siège social : 6 Route de Saint Bris
89290 Lieu-dit L'AUBERGE NEUVE
RM. Auxerre n° 982 210 494

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 Janvier 2025, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social et établissement principal à 89290 AUGY - Lieu-dit L'AUBERGE NEUVE, 6 Route de Saint Bris à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article n°4 des statuts.
L'article 4 a été modifié en conséquence.
RCS d'AUXERRE.
Pour avis,

AL25017588

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI ESCLAVY
Société civile immobilière.
Siège social : CHABLIS (Yonne),
6, impasse Esclavy
Capital de
SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE
ET UN EUROS
ET QUARANTE-CINQ CENTIMES
(70.431,45 €).
RCS d'AUXERRE sous le n° 423 733 591

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire, titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 89009 et domicilié à CHABLIS (89800), 1, rue Etienne Dolet, le 18 Décembre 2024.
Le capital social de la société civile « SCI ESCLAVY » sus énoncée qui était de SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (70.431,45 €) a été porté à CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENT TROIS EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES (143?903,49 €), au moyen d'apport immobilier effectué par divers associés par la création de quatre mille huit cent vingt et une (4821) parts sociales nouvelles de 15,24 € chacune, numérotées de 4.621 à 9.441 inclus.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
L'ancien paragraphe CAPITAL SOCIAL
Le capital social de la société est fixé à la somme de SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (70.431,45 €)(Le reste sans changement)
Le nouveau paragraphe CAPITAL SOCIAL
Article SEPT - Capital social
Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENT TROIS EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES (143?903,49 €) et il est divisé en 9.441 parts sociales de 15,24 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 9.441, et sont réparties comme suit : - Monsieur Dominique ESCLAVY, la pleine propriété de 1.540 parts numérotées de 1 à 1.540 ;- Madame Corinne ESCLAVY, la pleine propriété de 1.540 parts numérotées de 1.541 à 3.080 ;- Madame Sylvie ESCLAVY, la pleine propriété de 1.540 parts numérotées de 3.081 à 4.620.Et 4821 parts sociales sont indivises entre Monsieur Dominique ESCLAVY, Madame Corinne ESCLAVY et Madame Sylvie ESCLAVY. »(Le reste sans changement)
Pour avis,
Maître Jean-David FONTENAU
Notaire

AL25017573

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La SCI DES SŒURS LECOQ, Société civile immobilière, au capital de 914,69 euros, siège social, 8 rue des Réservoirs, 94410 SAINT-MAURICE, R.C.S. CRETEIL N°423 635 531. Le 11 janvier 2025, les associés de la société ayant pour objet, l'acquisition de tous immeubles et droits sociaux, ainsi que la prise à bail de tous immeubles et biens immobiliers et une durée de 50 ans jusqu'au 14/07/2049, ont décidé de transférer le siège social au 96 rue de la Noue, 89000 AUXERRE à compter du 11 janvier 2025.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AUXERRE et radiée au RCS de CRETEIL.

AL25017578

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCP DEJUST PRINCET METZGER
SCP d'avocats au capital de 2865,12 €
Siège social :3 rue Michel Lepeltier
89000 Auxerre
398 255 570 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 16/12/2024 les associés ont décidé de :
- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de Mme ISABELLE DEJUST, à compter du 31/12/2024.
- Diminuer le capital social de 2865,12 € à 2286 €
Mention au RCS d' Auxerre

AL25017595

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPE AMC CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
porté à 245 940 euros
Siège social : 125 rue du Luxembourg
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
931 206 692 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 24 janvier 2025 que le capital social a été augmenté de 242 940 euros par voie d'apport en nature.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à deux cent quarante cinq mille neuf cent quarante euros (245 940 euros).

AL25017605

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

YALELO
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 18 Chasseigne
89240 DIGES
851 806 547 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 7 février 2025, la collectivité des associés de la Société YALELO a décidé de transférer le siège social du 18 Chasseigne, 89240 DIGES au 8 La Verrerie Haute – 89240 DIGES, à compter du 7 février 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Aux termes de cette même décision, il résulte que Monsieur Joannick PECHENOT, demeurant 8 La Verrerie Haute – 89240 DIGES a été nommé en qualité de Gérant en remplacement de Madame Melissa WELMANT, démissionnaire.

AL25017606

MODIFICATIONS MULTIPLES

L'AGE du 10.02.2025 les associés de la SCI STAN IMMOBILIER, société civile au capital de 1.000 €, siège social à ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) 1, rue Hugues Cosnier, 527 949 317 RCS AUXERRE a nommé un nouveau gérant, transféré le siège social à Ste-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230) 4, route de Rogny à compter du même jour, a augmenté le capital social de 2.992€ pour le porter à 3.992€.
L'avis de constitution de cette société a été publiée dans le journal « TERRES DE BOURGOGNE « qui paraît sur le département de l'Yonne et au Bodacc A n° 20100217 du 09/11/2010, annonce n° 642.
Ancienne mention publiée - Siège social : ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) 1, rue Hugues Cosnier - Gérant : Mme Sylvie LEPEE épouse GALLOT 1, rue Hugues Cosnier 82220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES - Capital social : 1.000€.
Nouvelle mention - Siège social : Ste-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230) 4, route de Rogny - Gérants : Mme Sylvie LEPEE épouse GALLOT 4, route de Rogny 45230 Ste-GENEVIEVE-DES-BOIS et M. Thierry GALLOT 4, route de Rogny 45230 Ste-GENEVIEVE-DES-BOIS
Capital social : 3.992€.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ORLEANS.

AL25017607

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

I MACON
Forme : SARL
Capital social : 1000 euros
Siège social : 6 Grande Rue
89500 ROUSSON
911111482 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 14 janvier2025, l'associé unique a décidé, à compter du 14janvier 2025, de transférer le siège social à 3Chemin du Grès, Beaudemont, 89500VILLENEUVE SUR YONNE.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25017614

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

VACQUITORIA
SARL au capital de 3000 €
Siège social :6 rue saint hubert
89500 Armeau
931 185 136 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 31/01/2025 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. VICTORIA CORENTIN
Mention au RCS de Sens

AL25017631

CESSION DE PARTS SOCIALES

Par acte de cession de part sociale en date du 30 juin 2024, Madame Véronique Lyand a cédé à Monsieur Damien Fosseprez, 35.251 parts sociales n° 1à 35.251 du capital de la société LYAND & FOSSEPREZ, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 187.991 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 512 243 957 dont le siège social est situé au 83 rue de Paris 89000 AUXERRE, les deux associés étant déjà agréés en qualité d'associé.
Au cours de la même assemblée Véronique LYAND a quitté ses fonctions de gestion, la gestion étant dorénavant exercé par Damien FOSSEPREZ

AL25017635

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DES BOURRYS
Groupement agricole
d'exploitation en commun
agréé au capital de 195 120 €
Siège social : les Bourrys
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
381 326 693 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 31décembre 2024, la collectivité des associés a :
Décidé d'augmenter le capital social de la somme de 108 180 €, pour le porter à la somme de 303300 €,
Nommé Mme Véronique QUARTIER épouse ADELARD, demeurant à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), les Bourrys, aux fonctions de gérante pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

AL25017637

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE LA DURÉE

SOCIETE LABILLE ET Cie
Société en Commandite Simple
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 19 Grande Rue
89160 ANCY LE FRANC
335 145 504 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2025, les associés ont décidé de proroger de quatre-vingt-dix-neuf années la durée de la Société, soit jusqu'au 5 janvier 2124, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL25017641

// GÉRANCE

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 7 février 2025, enregistré au SIE AUXERRE le 11/02/2025 Dossier 2025 00004857 référence 8904P01 2025 N 00192,
Monsieur Patrick Dominique GRONFOT, retraité, époux de Madame Marie Armande TREMOULU demeurant à LA CELLE SAINT CYR (89116), 1 impasse du Château,
A CEDE
à la SARL « LAVAGE A2F », dont le siège est à MIGENNES (89400) 148 A Avenue Jean Jaurès, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 938364288,
Un fonds de commerce de station de lavage pour tous véhicules et matériels exploité à MIGENNES, 68 rue Pierre et Marie Curie lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Sens sous le numéro 351439484.
Moyennant le prix de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000€) payé comptant.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
Oppositions en l'étude de Me Stéphane DROUET notaire à MIGENNES (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25017594

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL25017524 publiée dans Terres de Bourgogne du 14/02/2025 concernant CARS LOISIRS 89 : Il fallait lire « Par un acte SSP en date du 08/02/2025» et également «9 chemin de la Patouille 89116 LA CELLE SAINT CYR» pour l'adresse du Président.

AL25017651

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GRIMAULT
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0010 du 16 janvier 2025
Une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 46,4 ha et d'une puissance totale de36,2MWc sur le territoire de la commune de Grimault, déposée par la SASU SOLEFRA 39 (groupe IB VOGT FRANCE), sera ouverte à la mairie de Grimault, **du samedi 15 février 2025 (10 h) au mardi 18 mars 2025 (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs.
Sont désignés Madame Carole VOLPOËT, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Bernard MAGNET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête .
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du samedi 15 février 2025 (10h) au mardi 18 mars 2025 (17h), à la mairie de Grimault**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr(Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques),** ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 février 2025 au 18 mars 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante:
pref-photovoltaique-grimault@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Grimault (89310), rue de la Mairie
ou
- courrier adressé à la mairie de Grimault (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,à la **mairie de Grimault : samedi 15 février 2025 de 10 h à 12 h, vendredi 21 février 2025 de 14 h à 17 h, jeudi 6 mars 2025 de 10 h à 13 h, mardi 18 mars 2025de 14 h à 17h.**
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de Grimault, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Antonin VERDIER, responsable duprojet pour le Groupe IB VOGT FRANCE - 132 rue Bossuet -69006 LYON
Email :antonin.verdier@ibvogt.com - Tel : 06.07.01.11.42

AL25017209

ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE LIGNY LE CHATEL

Relative au projet de la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de LIGNY-LE-CHÂTEL
Du 19 février 2025 à 09 h 00 au 22 mars 2025 À 17 h 00 inclus
(soit une durée de 32 jours consécutif)
Par arrêté n° 2025-01-28-001 en date du 28 janvier 2025, le Maire de LIGNY-LE-CHÂTEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Ligny-le-Châtel, sise grande rue 89144 Ligny-le-Châtel aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :
Du lundi au vendredi, de 10h à 12h
Les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h.
Et sur le site internet de la commune :
www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie de Ligny-le-Châtel, ou les envoyer par voie électronique à l'adresse: enquete-publique-5961@registre-dematerialise.fr, ou les adresser par écrit à Madame la Commissaire enquêtrice,MAIRIE DE LIGNY-LE-CHÂTEL, grande rue 89144 LIGNY-LE CHÂTEL. Elles seront rendues anonymes et consultables sur le site
https://www.registre-dematerialise.fr/5961
Mme Geneviève GARCIA, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le président du Tribunal administratif de Dijon.
Madame Sylvie LAFORGE-BRAGARD a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante par M. le président du Tribunal administratif de Dijon. Madame la Commissaire enquêtrice recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :
Mercredi 19 février 2025 de 15 h 00 à 18 h 00
Samedi 22 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenus à disposition du public pendant un an en mairie de Ligny-le-Châtel, grande rue aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr. A l'issue de l'enquête, le projet de la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées. Toute information relative à la révision du PLU peut être demandée auprès de la Commune de Ligny-le-Châtel.

AL25017380

// DIVERS

Crédit Mutuel

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL AVALLON

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 12 MARS 2025 à 19h00
au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
- Adoption des statuts types révisés.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 28 MARS 2025 à 19h00
à l'adresse suivante :
Marche couvert
Rue georges schiever
89000 Avallon
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'assemblée générale
En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 13/03/2025 et le 27/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL25017582

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 27 avril 1999,
Madame Jeanne Marcelle MANDEREAU, en son vivant retraitée, demeurant à CHATEL-CENSOIR (89660) 6 rue Lucette Rivière EHPAD LA CHATONNIERE.
Née à AVALLON (89200), le 10 juin 1932.
Veuve de Monsieur Gaston André SAUTREAU et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) (FRANCE), le 30 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Église , le 6 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Église, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017584

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :HD COMMERCE SASU Liquidation Judiciaire du 23/01/202413 Grande rue 89320 VAUDEURS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 février 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25017589

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE CTLM 01/02/2021 Liquidation Judiciaire du 07/11/2022
20 B, rue Victor Guichard
89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 17 février 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25017646

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire du 12/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la Sàrl LA ROSE DES VENTS 17 rue Philippe Verger 8910 Toucy (agent immobilier). RCS Saint-Nazaire 498872225. Date de cessation des paiements : 12/02/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL PHILIPPE DELAERE et Associés en la personne de Me Philippe DELAERE «Le Constens» Bd Docteur Chevrel CS30105 44502 LA BAULE Cedex, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017619

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VILLENEUVE LES GENETS - bois-taillis - 5 ha 55 a 50 ca - 'BOIS DE LA BENARDIERE' : E - 0199 – zonage : RNU

SAINT MAURICE LE VIEIL - bois-taillis - 8 a 32 ca - 'SOUPTROY' : C - 0830 - zonage : zone N du PLU

LE VAL D'OCRE - bois-taillis - 10 a 40 ca - 'LE GRAND BOUILLON' : A - 0212 – zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/03/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017645

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale de la SCI SCLM en liquidation au capital de 100 euros ayant son siège 4 Rue des Mariniers 89470 MONTEAU et son siège de liquidation 5 Rue du Clos 89000 AUXERRE, immatriculée 843835745 RCS AUXERRE, réunie le 31 décembre 2024, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Cédric MALARDEAU, demeurant 5 Rue du Clos, 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017572

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ESPACE COUTURE

E.U.R.L. au Capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 5 rue Fourier
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE B 349 827 956
(1989 B 57)

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 13/02/2025 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidatrice Madame SOMBRET Sylvie épouse LOURY, demeurant à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (Yonne) 20 Grande Rue, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à AUXERRE (89000), 5 Rue Fourier, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL25017610

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CELIQUA VILLENEUVE-CYCLES

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 10000 euros
Siège social : 37 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
819639428 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian CELIQUA demeurant 38 Rue des Bruyères, 89100 PARON, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL25017618

DISSOLUTION

LE P'TIT GRILL

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Place Saint Nicolas
89450 MENADES
949 138 044 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme COQUARD Laura, demeurant 2 place Saint Nicolas 89450 MENADES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 place Saint Nicolas 89450 MENADES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017621

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI STEMIAN

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation :
13 RUE LOUIS RICHARD
89000 AUXERRE
407 637 107 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateurs Madame Florence CUZENARD, demeurant 13 rue Louis RICHARD 89000 AUXERRE, et Monsieur Stéphane DEBERT, demeurant 1 rue des Chartreux Sarrigny 89110 POILLY-SUR-THOLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 13 rue Louis Richard 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017626

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES FLORALIES VANNOISES

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation :
89190 FOISSY-SUR-VANNE
311 275 747 RCS SENS
Liquidatrice :
Mme Ghislaine COUARD
Epouse POMMIER
Demeurant 10 grande Rue - CHIGY
89190 LES VALLÉES DE LA VANNE

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, la liquidatrice.

AL25017648

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : SARL CRIOS 77 Forme : SARL Capital social : 8.000,00 Euros Siège social : SENS (89100), 7 boulevard du Pont Neuf Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce de station-service et de toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées, vente tous produits dérivés nécessaires, utiles ou adaptés à l'automobiliste ainsi que location de véhicules, achat et vente de véhicules, vente de gaz, fournitures d'énergies et notamment électrique.
Toutes prestations de services concernant les Véhicules Terrestres à Moteur,notamment l'entretien, la réparation et le lavage.
Commerce au détail de tous produits et articles d'alimentation générale et plus généralement achat et vente de tous produits alimentaires ou non, vente d'alcool à emporter, Points services(formalités de cartes grises, relevé de km,consignes automatiques...), relais colis, revente de tabac, jeux, presse, laveries libre-service, lavage canin libre-service. Activité de restauration surplace et à emporter.
La société pourra accomplir toutes opérations se rapportant à l'objet social pouvant lui être utile ou en faciliter la réalisation.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S
Gérant : Monsieur COZIEN Erwan demeurant à Chailly-en-Brie (77120), 16 Rue du Merisier, La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.
Pour avis

AL25017575

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 24/01/2025, il a été constitué une SASU
Dénomination : BH TRANSERVICES
Siège Social : 13 Rue Jules Ferry 89000 AUXERRE
Capital : 24000 €
Objet social : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destiné au transport de marchandise à l'aide de véhicules de tous tonnages. Achat, vente et location sans chauffeur de tout type de véhicule.
Durée : 99 ans Président : M. HELALI Brahim 22 Rue Du General De Gaulle 76500 ELBEUF Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL25017587

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Par Actions Simplifiées
DÉNOMINATION : Taxi Auxerre
SIÈGE SOCIAL : 15 Rue Paul Doumer – 89000 AUXERRE
OBJET :- Le transport à courtes et longues distances de personnes (courses ponctuelles, transports professionnalisés, transport de personnes à mobilité réduite …) et le colis.- toute activité de mise à dispositions, locations de droit de place de taxi.
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 euros
GÉRANCE : M. Fabien GUYON demeurant 15 Rue Paul Doumer – 89000 AUXERRE
CESSION DE PARTS: Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL25017624

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 30 janvier2025, enregistré à SPFE DE L'YONNE, le 3 février 2025 sous les références 8904P01 2025 N00143 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI DE NEFYE.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le siège social est fixé à : PREGILBERT (89460), 50 Granderue.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS(500,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité duou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Coline ROLLIN demeurant à PREGILBERT(89460) 50 Grande rue.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL25017627

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 février 2025, à AUXERRE.
Dénomination : IRIS BLEU.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 9 Place du Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE.
Objet : Acquisition, construction, aménagement, administration, location d'immeubles et biens immobiliers et toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : La cession des parts sociales doit être constatée par écrit. La cession n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte extrajudiciaire ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique en application de l'article 1690 du code civil.La cession des parts sociales est rendue opposable à la société par transfert dans un registre spécial dénommé registre des associés établi et obligatoirement tenu conformément aux dispositions de l'article 51 du décret 78-704 du 3 juillet 1978. Au vu d'une copie de l'acte de cession certifiée conforme par le cédant, il sera établi un nouveau feuillet pour le nouvel associé comportant les mentions prévues à l'article 51 du décret précité. Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et après publication conformément à la loi.Les cessions de parts entre associés, les cessions de parts entre ascendants et descendants d'un associé et, le cas échéant, les cessions entre conjoints et partenaires avec lesquels ont été conclus un pacte civil de solidarité interviennent librement. Toutes les autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues dans les statuts.
Gérant : Madame Ambre COSSUTTA, demeurant 1 Route de Villeneuve, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.

AL25017632

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

// MACHINISME

Des tracteurs branchés, mais sur la bonne prise

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le Village by CA de Dijon et Dijon Céréales ont organisé un événement sur la technologie au service de la transition dans le machinisme agricole. L'électrification était au cœur des échanges. Une innovation prometteuse mais qui a ses limites et qui réclame un contexte d'application bien précis.

Face au défi de la décarbonation de l'agriculture, de nombreux leviers peuvent être activés et celui du machinisme en est un. C'était tout l'objet de l'évènement organisé dans les locaux de Dijon Céréales, à Longvic, près de Dijon, le 5 février. Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le Village by CA de Dijon et la coopérative s'étaient associés pour creuser cette question de la part que la technologie devrait prendre dans la décarbonation du machinisme et l'accompagnement de ce secteur dans la transition. Supernova Invest, une structure d'investissement dans les nouvelles technologies, liée au Crédit Agricole, était également de la partie.

Pour faire le tour d'une question aussi vaste et aux implications multiples il fallait un large panel d'intervenants et des exemples concrets : Seederal est de ceux-là. Cette société, basée en Bretagne, a été fondée par Antoine Venet *(retrouvez son interview sur agribourgogne.fr)*. Elle teste un tracteur tout électrique de sa conception, d'une puissance de 160 ch, avec une autonomie de travail de 8 à 12 heures et un temps de recharge de 2 heures.



Lors de l'évènement du 5 février, une large place a été faite à l'électrification dans le domaine du machinisme agricole.



L'un des prototypes de tracteur électrique conçu par l'entreprise bretonne Seederal.

Seederal

Se baser sur les retours du terrain

L'originalité de ce concept est que l'entreprise constitue actuellement une communauté d'agriculteurs-testeurs dans le but d'affiner et de valider les choix de conception. *« Nous avons la volonté,* explique Antoine Venet, *de concevoir le tracteur le plus utile, avec les personnes qui vont l'utiliser. »* La coopérative Dijon Céréales est d'ailleurs sur les rangs pour tester le tracteur, en mars ou avril. *« Le plus important,* poursuit le fondateur de Seederal, *c'est de trouver le bon positionnement pour le tracteur électrique : 200 ou 300 ch aujourd'hui, on ne sait pas faire. Notre positionnement est donc plutôt sur de la puissance moyenne ».* À ses yeux, l'usage du tracteur électrique doit être différencié selon les chantiers à mener. Il faut aussi prendre en compte le taux d'utilisation des machines (en France, en moyenne il est de 4 500 heures par an, ce qui n'est pas énorme). L'entreprise a pu démontrer que, sur 15 000 heures de travail, l'économie en matière d'émission de CO_2 était de 150 t. Ce tracteur diminue l'empreinte carbone de 15 à 17 voitures. L'approche de l'entreprise se fait encore plus large avec une réflexion développée sur le retraitement, le recyclage et même le déconditionnement des batteries. *« De toute façon,* conclut Antoine Venet, *pour que les agriculteurs s'engagent dans la décarbonation du machinisme, le modèle économique sera déterminant. Il faudra sans doute accompagner la prise de risque de l'agriculteur qui fera le choix de l'électrique. »*

Un vrai retour économique ?

Benoît Collardot, agriculteur céréalier en Côte-d'Or, confirme cette nécessité : *« On se pose inévitablement des questions quant au retour sur investissement par rapport à ces nouvelles technologies, mais on fait aussi le constat que, depuis deux ans, les charges de mécanisation plombent nos comptes. Au-delà des aspects liés à la valeur de revente ou à la fiabilité de ces nouveaux matériels, on attend des tracteurs qui nous permettent des retours sur investissement liés à la recharge électrique en comparaison du carburant. »* À cette condition économique pour s'engager dans la décarbonation, Frédéric Imbert, président du pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov en ajoutait une autre : la facilité d'usage. Une condition déjà illustrée par un segment de marché relativement réduit mais qui a bien compris l'intérêt de l'électrique : les valets de ferme, petits engins permettant la manutention. Reste que tout cela s'inscrit dans un contexte de ralentissement du marché des machines agricoles et d'écroulement des marges des concessionnaires. La question de la pérennité du modèle économique de distribution et de l'entretien du machinisme se trouve donc directement posée. Il y a, pour le secteur, l'obligation, comme le souligne Alex Mortier, président du Sedima, le syndicat des professionnels de la distribution du machinisme agricole, de former les mécaniciens, les magasiniers pour entretenir les matériels existants et ceux innovants. *« De plus,* ajoute-t-il, *même sans parler d'électrique, les réglementations environnementales de plus en plus strictes entraînent un renchérissement des matériels, sans pour autant qu'ils soient plus performants. S'engager dans la décarbonation devra rimer avec la fiabilité des matériels, leur coût, mais aussi une prise de conscience de la population quant au rôle de l'agriculture… »* Enfin, Alex Mortier rappelait aussi une donnée que beaucoup oublient : avec un marché de la machine agricole neuve qui se monte à environ 26 000 unités par an en France, contre 1 million de voitures, on ne peut pas exiger du secteur les mêmes capacités d'investissement dans l'innovation.

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// NOUVEAUTÉS MACHINISME

Kuhn La gamme de semoirs traînés Espro renouvelée

Le constructeur alsacien Kuhn renouvelle sa gamme de semoirs traînés à disques Espro par quatre modèles. Remplaçant la série 1000 (R), la nouvelle offre 1002 (R) comprend deux variantes à châssis fixe de 3 et 4 m (Espro 3002 et 4002), ainsi que deux versions repliables (Espro 4002 R et 6002 R) de 4 et 6 m de largeur de travail. La capacité de la trémie varie de 2 500 l pour le modèle de 3 m de large à 3 500 l pour les versions de 4 à 6 m. L'accès pour son remplissage s'effectue par une plateforme latérale à mi-hauteur. Ces semoirs disposent de six sections de travail indépendantes pour un meilleur suivi du terrain, autorisant les interventions en reprise de labour ou en itinéraire technique simplifié. Les roues de rappui étroites, de 900 mm de diamètre, sont disposées en quinconce sur deux rangées espacées de 200 mm. La barre de semis Crossflex s'équipe de doubles disques de grand diamètre. Les éléments semeurs sont montés sur une barre en forme de croix, maintenus par des plots en polyuréthane. Cette conception garantit, selon le constructeur, une profondeur de semis régulière même à des vitesses élevées. Les disques de travail concaves et crénelés sont complétés par des modèles dits « droits ». Ils sont fixés individuellement et indépendamment. La pression maximale de terrage passe de 80 kg sur la gamme Espro 1000 (R) à 120 kg sur les variantes 1002 (R).



Kuhn



// CONDITIONNEMENT

Verallia lance une version allégée de sa bouteille de bière

Verallia Vauxrot*, située à Cuffies près de Soissons dans l'Aisne, vient de présenter sa nouvelle bouteille Long Neck Ecova, allégée de 16 % pour passer de 220 à 185 grammes.

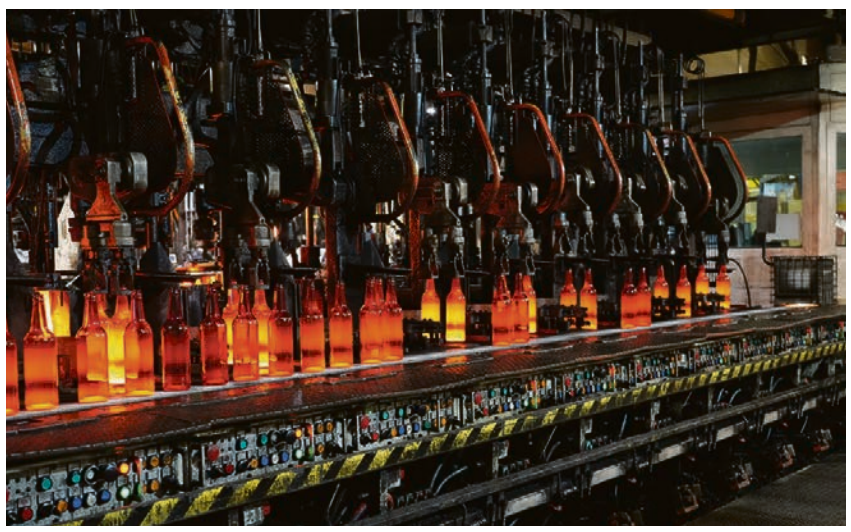


Selon une étude l'impact de l'allègement n'a aucun effet sur le comportement du consommateur qui ne voit pas la différence et trouve le concept positif.



« Nos objectifs sont ambitieux, réduire de 46 % pour les émissions de scope 1 et 2 (catégories d'émissions de gaz à effet de serre utilisées pour réaliser un bilan carbone) d'ici à 2030 et être inférieurs à 40 % d'émissions concernant le scope 3. Pour arriver au 0 net pour les scopes 1 et 2 en 2050 », a expliqué François Navaud, directeur du site de Vauxrot.

35 grammes en moins. Cela semble peu et pourtant, ça pèse dans la balance environnementale et économique. En allégeant ses bouteilles destinées aux brasseurs, Verallia démontre à nouveau son engagement dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Car oui, Vérallia France, filiale du Groupe Verallia, leader européen et troisième producteur mondial d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires, n'en est pas à son premier coup d'essai.



Actif depuis 1827, le site de Vauxrot à Cuffies est équipé d'un four multi-teintes (cannelle, feuille morte, vert, jaune, ébène). Il s'est imposé comme un pilier du marché brassicole, en mettant à profit son expertise en production de bouteilles adaptées aux besoins des brasseurs.

Après la Bordelaise Air à 300 grammes pour le vin et la champenoise Ecova 2 à 800 grammes pour le marché champenois, voilà la petite dernière, la Long Neck Ecova pour la filière brassicole qui elle, est fabriquée à Cuffies. Elle sera disponible en teinte jaune dès le 28 février et en teinte ébène à partir de mai. *« Cette réduction de 16 % génère des bénéfices concrets : pour un million de bouteilles produites en teinte jaune, ce sont 12 tonnes de CO_2 économisés soit l'équivalent de 7 allers-retours Paris-New-York en avion »*, a assuré François Navaud, directeur du site de Vauxrot, qui produit chaque année 200 à 220 millions de bouteilles par an dans un four avalant 500 tonnes de verre.

Une feuille de route ambitieuse

« Réimaginer le verre pour construire un avenir durable », tel est l'intitulé de la stratégie RSE de Verallia France qui s'articule autour de trois axes principaux : renforcer la circularité des emballages en verre, décarboner ses activités et garantir un environnement de travail sûr et inclusif pour tous. Autrement dit, réduire durablement et à toutes les étapes de la production son impact carbone, en agissant en particulier sur les poids des bouteilles et pots, sans perte de valeur perçue pour le consommateur final. Dans l'Aisne, *« pour réussir ce défi, nous avons investi dans des lignes adaptées au procédé du pressé-soufflé sur notre site. Cette technique permet une maîtrise accrue de la répartition du verre, optimisant ainsi la robustesse des contenants tout en réduisant leur poids de la Long Neck Ecova, reconnaissable à son col long et sa bague haute »*, a poursuivi Maud Dubois, directrice marketing de Verallia France, assurant que la société répond ainsi aux besoins croissants d'écoresponsabilité des brasseurs et par là même, préserve la planète.

Les 3 R de l'économie circulaire

Le verre est un matériau durable, résistant, rigide, transparent, hygiénique, imperméable et inerte. Verallia mise sur l'économie circulaire avec un matériau recyclable à l'infini et à 100 % tout en conservant sa qualité intrinsèque. Pour cela, elle met en avant dans sa politique des 3 R : réduire (l'utilisation des ressources, la consommation d'eau, les déchets…), réemployer (les bouteilles et les pots), recycler (le calcin dans ses produits). *« Avec notre filiale Everglass, qui possède un site dans l'Aisne à Rozet-Saint-Albin, on a intégré tout le traitement du verre en circuit-court »* met en avant Maud Dubois. Le verre est trié et recyclé pour devenir ce qu'on appelle du calcin. La volonté est claire. D'un côté réduire l'approvisionnement en matière première grâce au recyclage et maximiser l'utilisation de calcin. *« Plus la couleur d'une bouteille est foncée, plus elle a été fabriquée avec du calcin et moins elle émet de CO_2 »*, ajoute Maud Dubois. Par ailleurs, pour reconnaître les bouteilles, les pots ou les bocaux allégés, c'est facile : ils sont estampillés du logo Ecova, une marque de Verallia qui veut dire écologie et valorisation.

Des fours plus modernes

Verallia vient d'investir dans un four 100 % électrique sur son site de Cognac, en Charente. Avec une réduction de 60 % des émissions de CO_2 par rapport à un four traditionnel, cette innovation technologique s'inscrit dans la stratégie ambitieuse de décarbonation du groupe et marque une étape décisive vers un avenir plus durable pour l'industrie verrière. Sur son site à Saragosse en Espagne, un four hybride a été installé et fonctionne à l'électricité pour 80 % et au gaz pour 20 %, gaz qui pourrait être issu de la biomasse dans les années à venir. L'installation d'un deuxième four hybride est prévue pour 2026, à Saint-Romain-le-Puy (Loire) elle devrait permettre une réduction de 50 % des gaz à effet de serre. Dans l'Aisne, un four hybride devrait arriver dans un futur proche.

Gaëtane Trichet

() Hameau industriel de la commune française de Cuffies dans le département de l'Aisne.*



Le Groupe Verallia dans le monde entier

Présent dans 12 pays, et forts de près de 11 000 collaborateurs et de ses 34 usines, le groupe Verallia produit dans ses 63 fours, plus de 16 milliards de bouteilles et bocaux chaque année (alimentaires, boissons -vins, bière, boissons sans alcool, spiritueux, vins pétillants et tranquilles-). Il possède 12 centres de développement de produits, 19 centres de traitement de calcin, 5 usines de décor, pour un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2022.

En France

Sur les 3,6 milliards de bouteilles et pots sont produits par an dans l'Hexagone avec plus de 1 500 références dont plus de 100 sont allégées parfois jusqu'à 15 % de leur poids final. Verallia France est pionnière du réemploi grâce à l'utilisation de 58 000 tonnes de calcin traitées par sa filiale Everglass. 7 sites verriers sont implantés au cœur des zones viticoles avec une usine de décor.

Le site de Vauxrot à Cuffies dans l'Aisne

La première pierre de l'usine de Vauxrot a été posée en 1827. La production de bouteilles pour le marché champenois a débuté en 1860. Après la première guerre mondiale, le site a été totalement reconstruit et devient en 1960, propriété de Saint-Gobain, pour devenir en 1970, le plus gros site de production européen. En 2011, l'outil industriel est modernisé alors que Vauxrot devient un back-up essentiel pour Verallia France. Un nouveau four de 144 m² et une 4e ligne sont installés en 2018. La ligne 44 passe de 6 à 8 sections pour intégrer la bouteille de Cointreau. La dernière innovation date de 2024 avec la mise en place de pressé-soufflé rendant la ligne 44 totalement flexible.

// SPORT

21 Campagnes et quartiers dans la mêlée !

Projet héritier de la Coupe du monde de Rugby en France en 2023, le Tournoi national des quartiers et campagnes (TNQC) est reconduit pour la 2e année. Son coup d'envoi a été donné le 11 février à Beaune, en Côte-d'Or.

C'est au siège de la Ligue régionale de Rugby Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Beaune, que Christian Poulalier, président de la Ligue et Vincent Gaffard, directeur régional de TotalEnergies, ont donné le coup d'envoi du Tournoi national de rugby des quartiers et campagnes (TNQC) 2025. Cette opération vise à faire découvrir le rugby et ses valeurs citoyennes à des jeunes âgés de 8 à 11 ans issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale. En BFC, plus de 60 clubs sont concernés. Le TNQC est né dans la foulée du succès populaire généré par la Coupe du monde de rugby organisée en France en 2023. L'an passé, la première édition a rencontré un succès majeur avec plus de 22 000 jeunes participants, 950 animations réparties sur l'ensemble du territoire français et près de 200 clubs engagés. En BFC, grâce à un partenariat solide entre la Ligue régionale de Rugby et TotalEnergies, l'engouement est bien présent pour cette seconde édition : une douzaine de clubs a déjà manifesté son intérêt pour prendre part à cette opération et partager avec les jeunes l'amour du rugby et de ses valeurs.



Lors de la présentation de l'édition 2025 du Tournoi national des quartiers et campagnes, à Beaune, le 11 février.

Faire découvrir un univers

« Il est important d'aller à la rencontre de ces jeunes, qui ne connaissent pas notre univers, souligne Christian Poulalier. *Nous avons l'ambition d'aller plus loin cette année et de toucher davantage de jeunes pour leur parler de nos valeurs de respect, d'engagement, de collectif, notamment en milieu rural. Le rugby joue un rôle éducatif et citoyen autant que sportif, c'est tout le sens des actions que nous menons avec TotalEnergies. Un grand merci pour cet engagement à nos côtés : ensemble, à travers ces actions sociales et sociétales, nous renforçons notre ancrage territorial. »* Selon Vincent Gaffard, *« cette nouvelle édition se veut encore plus ambitieuse et nous avons à cœur de démultiplier les actions dans les quartiers et les campagnes pour créer des dynamiques territoriales et transmettre les valeurs du rugby aux jeunes. »* Yannick Chaumont, salarié du Rugby Club de Montceau Bourgogne, en Saône-et-Loire, était présent à Beaune le 11 février, pour partager son expérience de l'an passé : *« Le rugby n'a pas la même popularité que le football, donc si l'on veut que les jeunes s'y intéressent, c'est à nous d'aller à leur rencontre jusqu'au pied de leur immeuble. Et ça fonctionne ! Nous avons joué dans les city stades, les enfants étaient contents d'avoir un animateur qui leur explique les bases du rugby. Nous les avons emmenés à Beaune pour la finale régionale puis au Centre National du Rugby à Marcoussis mais aussi à la découverte de quelques monuments emblématiques de Paris comme la Tour Eiffel… des expériences inoubliables. Alors que pour la saison 2023-2024, le Rugby Club de Montceau Bourgogne ne comptait qu'un seul licencié issu des quartiers, cette année, nous en comptons huit ».*

D'après communiqué

Un tournoi en trois phases

Le Tournoi national des quartiers et campagnes se déroule en trois phases :
- la phase locale (jusqu'au 8 juin) : des animations locales sont organisées en pied d'immeuble ou au cœur des villages pour faire découvrir aux jeunes le rugby et l'engagement citoyen (autour de thématiques telles que la lutte contre les discriminations, l'égalité filles – garçons, l'écoresponsabilité, l'environnement, la santé et la sécurité, les droits et les devoirs de l'enfant…) ;
- la phase régionale au siège de la Ligue à Beaune (finale régionale mercredi 23 avril) : les équipes locales se rencontrent lors de tournois régionaux, favorisant les échanges et la convivialité entre les participants ;
- la phase finale à Marcoussis (du 9 au 12 juillet) : les équipes qualifiées se retrouvent au Centre national de Rugby à Marcoussis pour célébrer la passion du rugby et vivre des moments privilégiés ensemble.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 22 février au 09 mars

// Au MuséoParc d'Alésia

Le MuséoParc Alésia, à Alise-Sainte-Reine propose un programme de vacances d'hiver consacré aux jeux et jouets de la Rome antique, avec des Visites guidées top chrono de 15 minutes pour découvrir les grandes dates de l'histoire d'Alésia, mais aussi une expo-atelier jeux et jouets antiques, pour apprendre à jouer comme les enfants, les adultes et même les dieux de l'Antiquité ! A partir de 6 ans.

www.alesia.com

• Samedi 22 février

// Concert à Dijon

Les Amis de la radio RCF en Bourgogne vous propose un concert lyrique, à la salle Agrippa d'Aubigné, au temple protestant de Dijon, 14, boulevard de Brosses, à 20 heures, avec un trio féminin composé de la soprano Zoé Chabert, Emma Gergely au violoncelle et Cécile Michel au piano. Au programme : Gabriel Fauré, Maurice Ravel, Charles Gounod, Camille Saint-Saens...

Tarif : 10 euros et gratuit pour les moins de 16 ans

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 1er et 22 mars

//Jugement de bétail JA

Les JA de Châtillon-en-Bazois organisent un jugement de bétail le 1er mars (informations pratiques à venir), et Les JA de Lormes orchestreront un autre jugement de bétail, le 22 mars à Brassy (plus de renseignements prochainement).

• Jusqu'au 15 mars

//17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec des ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers. Tarif : 5 euros demandé (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/
Inscription et renseignements à ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

Yonne

• Samedi 22 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme: exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants. Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Contact: Bernadette Chatelain (Comité de foire de St Léger-Vauban) au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

// ARTISANAT

21

Transmission d'alambics

Après avoir distillé pendant 70 ans, Julien Froment a cédé son activité, et ses alambics, à Florent Velluet, en Côte-d'Or. Pour que la magie de ce métier qui réclame rigueur et vigilance se perpétue…



À 42 ans, Florent Velluet, passionné par la distillation, prend la suite de cette activité, à côté de son entreprise de travaux agricoles.



Pour Julien Froment, l'heure de la retraite a vraiment sonné, après plus de soixante-dix ans d'activité de brandevinier.

Évoquer la distillerie et les alambics, c'est explorer un monde aux consonances presque magiques, proche de l'alchimie et du mystère qui l'accompagne. On emploie ici un vocabulaire improbable, sorte de langage d'initiés, stimulant pour l'imagination : « feu-nu », « brandevinier », « passe directe », « double passe », « petite eau flegme ». Des expressions qui se marient avec les vertus de la patience et de la minutie. Bref : une mine d'or pour un journaliste ! Si nous en parlons aujourd'hui c'est pour décrire un passage de relais entre deux hommes, deux générations. À ma droite, Julien Froment, 86 ans. À ma gauche, Florent Velluet, 42 ans. Le premier vient de céder son activité et son matériel de brandevinier au second. Comprenez son activité de distillateur, car le brandevinier est celui qui produit du brandevin, mot dérivé de l'Allemand « Branntwein » signifiant littéralement « vin brûlé ». Ne croyez pas que cette cession s'est faite sur un claquement de doigts : les deux hommes ont construit progressivement leur lien.

Fruits, marcs et lies

En 2021, Florent Velluet s'est rapproché de Julien Froment qui cherchait à passer la main au terme de près de 70 ans d'activité. Il a d'abord loué les alambics et le bâtiment de Julien à Boussey, près de Vitteaux, en Côte-d'Or avant de racheter tout l'équipement en 2024 et de rapatrier l'ensemble dans un local spécialement construit à Sombernon. C'est là qu'on trouve aujourd'hui son atelier public de distillerie, sur la zone artisanale de La Chaumonne, où sont accueillis les bouilleurs de cru, qui sont ses clients. C'est là également que se trouvent les locaux de l'entreprise de travaux agricoles de Florent Velluet. Il a obtenu son agrément pour être distillateur et est en partenariat avec des vignerons (Domaine de l'Arlot à Premeaux-Prissey et Modot-Guyon à Chambolle-Musigny) : ces derniers lui livrent leur marc et leur lie qu'il se charge de distiller et de commercialiser. Florent Velluet a aussi parmi ses clients des particuliers détenteurs de vergers. À partir de ce printemps, il compte commercialiser sa propre eau-de-vie à laquelle il ajoutera quelques petites recettes personnelles qui sont encore secrètes mais que les amateurs pourront découvrir très bientôt. Ce travail de brandevinier est pour lui une activité supplémentaire et saisonnière. Il a néanmoins la volonté de la développer pour augmenter sa période de travail dans ce domaine d'un ou deux mois. La distillerie réclame en effet des pas de temps très variables et aléatoires d'une année à l'autre : *« on peut passer de trois semaines à trois mois ! »* souligne Julien Froment, en fonction des quantités de fruits récoltés et du nombre de clients. Il sait de quoi il parle : il a commencé à faire de la goutte à 15 ans, dans les années cinquante, de manière itinérante, avec son père qui s'était équipé d'une roulotte comportant trois alambics.

Un alambic de 1935

« Au début, j'étais simple marmiton » précise-t-il. Il s'est mis à son compte en 1961. Au milieu des années quatre-vingt-dix, il a décidé d'arrêter l'itinérance et s'est installé à Boussey. Le matériel racheté par Florent est le témoin de ce long savoir-faire acquis : parmi les alambics aujourd'hui réunis à Sombernon, le doyen a 90 ans et porte encore fièrement ses cuivres. Il a été construit à Beaune par l'entreprise Bouillet Frères. C'est le père de Julien qui en avait passé commande en 1935. *« De 1935 à 1995, on a distillé dans le secteur de Vitteaux, et même pendant la guerre. Les Allemands réquisitionnaient les alambics qui ne servaient pas afin de récupérer le cuivre, mais laissaient ceux qui travaillaient. »* Julien Froment avait aussi un associé en la personne de Jacky Leniept avec lequel il a travaillé pendant une quinzaine d'années. *« Dans ce métier, on n'a jamais fini d'apprendre,* confirme-t-il. *Au cours de ma carrière, j'ai supprimé certaines techniques, j'en ai adopté d'autres que l'on considérait comme meilleures avec mon associé. La distillerie, c'est de la « cuisine ». Il faut être propre dans son boulot et surtout, patient. Si vous courez après l'argent et cherchez à produire un maximum de litres vous ne serez jamais un bon brandevinier… Moi, je tirais à 8 litres à l'heure. On pourrait aller beaucoup plus vite, mais la qualité va s'en ressentir… »*

Deux techniques

Florent Velluet sait aussi ce qu'il doit à Julien Froment et Jacky Leniept en matière de transmission de savoir-faire : *« je ne les remercierai jamais assez des conseils qu'ils m'ont apportés et qu'ils m'apportent encore, parce que les fruits ne sont jamais les mêmes et il faut adapter sa technique à chaque fois »*. Poires, pommes, prunes mirabelles… Tout ce qu'un client veut faire fermenter et distiller, Florent peut s'en charger pour produire de l'eau-de-vie, ou des marcs et dérivés avec la matière récupérée auprès des vignerons. Il souhaite avant tout travailler à partir de fruits locaux et ses fournisseurs viennent du Châtillonnais, de la plaine dijonnaise, du Morvan, de Saône-et-Loire. Il a par ailleurs planté un verger conservatoire il y a plus de dix ans et il taille des arbres fruitiers dans le cadre de son entreprise de travaux agricoles. La commercialisation des eaux-de-vie ou marcs qu'il produira pour lui-même se fera par le biais de cavistes. À Sombernon, quatre alambics sont au travail. Un dit « à feu nu » où la flamme chauffe directement le fond de l'alambic. Un autre à « bain-marie » où le chauffage est assuré par de l'eau entourant la cuve. Les deux techniques sont très bonnes mais le « feu nu » réclame plus de vigilance, selon Florent Velluet, pour éviter de brûler le produit. Julien Froment prévient : *« une eau-de-vie qui a le goût de brûlé sera im-bu-vable ! »*

Il existe deux types de distillation :

- à passe directe avec une lentille, sorte de couvercle supplémentaire, qui recondense, ce qui donne une eau-de-vie directement à 50° ;
- à deux passes : le fruit est placé dans le « feu nu » ou le « bain-marie » où il est conduit à ébullition. Il sort de cette première cuisson une « petite eau flegme » (à 35°) qui est repassée dans deux petits alambics pour donner le produit fini. Selon Julien Froment : *« la repasse et le feu nu, c'est le fin du fin en matière de distillation »*. Le jour de notre rencontre, un petit filet d'eau-de-vie s'écoulait de l'alambic, titrant 64°. Elle sera coupée avec de l'eau minérale pour la ramener au titrage désiré par le client.



Au terme d'un patient travail de cuisson très maîtrisé, un filet d'eau-de-vie s'écoule de l'alambic.

Évolution fiscale

On le sait peu mais, il y a un an, le petit monde de la distillerie a connu une véritable révolution. Au 1er janvier 2024 le Gouvernement a aboli les taxes pour faire de la goutte. Auparavant, on avait droit à 20 litres d'eau-de-vie à 50 ° exonéré de taxes en accord avec un privilège instauré par Napoléon pour remercier ses grognards. Ces privilèges avaient été supprimés au début des années cinquante mais les syndicats de l'époque avaient obtenu que les bouilleurs de cru bénéficient d'une taxe à moitié prix. Jusqu'à 2024, pour un propriétaire de fruits, il lui en coûtait 4 ou 5 euros de façon et autant de taxes.

La distillerie est ouverte à tout public. On peut venir visiter, à condition d'appeler auparavant. Florent Velluet sera tout disposé à expliquer son travail.

Berty Robert

La distillerie se trouve zone artisanale de La Chaumonne, à Sombernon. Tél. : 06 17 81 25 29 et mail : sasvelluet@gmail.com

Préparation et stockage : la recette pour une bonne eau-de-vie

Comme le rappelle Julien Froment, la préparation et le stockage sont deux éléments sur lesquels l'amateur d'eau-de-vie doit faire porter son attention. La fabrication comporte trois phases : la préparation des fruits par le client, la distillation, et le vieillissement. Julien Froment a passé sa vie à sensibiliser ses clients à la nécessité de bien préparer les fruits, de les placer dans un tonneau de bonne qualité. Pareil pour le stockage de l'eau-de-vie : *« si c'est pour la laisser dans un cubi en plastique au fond de sa cave,* dit-il, *c'est même pas la peine qu'il l'emmène ! L'eau-de-vie doit être mise dans une bonbonne en verre, au grenier et non pas à la cave. Il faut laisser la bonbonne ouverte mais recouverte d'un tissu pour empêcher les souris d'y aller – ça arrive ! - C'est le contraire du vin, en fait. Si la goutte subit des chocs thermiques, elle n'en sera que mieux ! ».*